هكذا من الأصل

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 13103 – 6 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — DIMANCHE 15-LUNDI 16 MARS 1987

L'Equateur sous le choc

Jour après jour, le tremblement de terre qui a secoué l'Equateur il y a un peu plus d'une semaine prend des allures de véritable catastrophe nationale. Rares au début en raison des difficultés d'accès à la région frappée par le séisme, les informations les plus récentes donnent une idée de l'ampleur du désastre. Le président Febres Cordero vient d'estimer à un millier le nombre des morts, mais d'autres responsables avancent des chiffres beaucoup plus élevés. Selon ces témoignages, le nombre des victimes se situerait entre cinq mille et sept mille personnes, celui des sans-abri autour de cent mille.

Aux pertes en vies humaines s'ajoutent celles qui vont durement affecter l'économie à la suite de la rupture sur une cinquantaine de kilomètres de l'oléoduc transandin, le plus important du pays. Les revenus provenant de l'or noir comptent pour 60 % des ressources en devises de ce pays exportateur. C'est par des pertes de plusieurs centaines de millions de dollars que va se mesurer un arrêt de la production pendant plusieurs mois. « C'est la catastrophe la plus grave de l'histoire pétrolière », n'a pas hésité à déclarer le ministre équatorien de l'énergie.

M. Febres Cordero a déjà tiré la première conséquence de cette situation dramatique. L'Equateur, qui devait payer cette année à ses créanciers 1,2 milliard de dollars sur une dette totale supérieure à 8 milliards de dollars, ne déboursera pas un cent. En tout état de cause le gouvernement de Quito avait déjà fait savoir, le 24 février, qu'il ne pourrait consacrer en 1987 plus de 350 millions de dollars au remboursement de ses banquiers. Avec 17 % de ses recettes d'exportation affectés au service de sa dette, il estimait, compte tenu de la baisse du prix du pétrole, ne pas pouvoir faire plus.

Le séisme ne fait qu'aggraver une situation qui n'a cessé de se dégrader depuis environ un an. Considéré avant l'arrivée au pouvoir de M. Febres Cordero en 1984 comme un « cas désespéré », l'Equateur était progressivement rentré en grâce au point d'être cité par le Fonds monétaire international comme un « modèle » de redressement en Amérique latine. Le secrétaire américain au Trésor, M. James Baker, pouvait utiliser cet exemple de libéralisme réussi pour exhorter les banquiers à prêter de nouveau aux pays surendettés.

La chute des prix du pétrole a marqué les limites de cette politique menée à la hussarde, accompagnée sur le plan politique d'un autoritarisme musclé de nature à faire regretter cette « île de paix » qu'était naguère, du moins aux yeux des opposants à M. Febres Cordero, ce pays andin. La mutinerie, en mars 1986, de l'ancien chef de l'armée de l'air, le général Frank Vargas, était pour le « lion » de Quito – surnom donné au fougueux président équatorien – une première alerte.

Plus grave encore a été en janvier la rébellion de parachutistes se réclamant du même général Vargas. Détenu quelques heures en otage par les putschistes, M. Febres Cordero ne s'est pas relevé de cette atteinte à la dignité de sa fonction. Sans majorité parlementaire depuis le 1er juin dernier, pourra-t-il surmonter le nouveau coup que vient de lui porter une nature hostile ?

Le déficit de l'assurance-vieillesse

Le gouvernement veut retarder l'âge du départ à la retraite

Le président de la République et le premier ministre, participaient, le vendredi 13 mars, séparément au colloque organisé pour le quarantième anniversaire de l'Association générale des institutions de retraites des cadres (AGIRC). A cette occasion, ils ont évoqué les menaces qui pèsent sur les retraites, à court et à long terme, par suite du vieillissement de la population et du chômage. M. Chirac a de nouveau exprimé son intention de retarder l'âge du départ à la retraite.

M. Jacques Chirac a confirmé l'intention du gouvernement de retarder autant que possible l'âge de départ à la retraite pour alléger les charges de l'assurance-vieillesse : en effet, il a rappelé les projets du gouvernement de favoriser les formules de départ « *progressif* » à la retraite, avec un maintien partiel de l'activité, et d'encouragement à des départs plus tardifs.

Mais ce n'est pas le seul levier sur lequel compte le premier ministre, puisqu'il a souhaité rendre aussi la retraite plus contributive. En effet, la portée de telles mesures ne peut rester que limitée tant que l'accroissement du chômage amènera à mettre un grand nombre de salariés en pré-retraite : entre cinquante-cinq et cinquante-neuf ans, près d'un tiers des hommes sont déjà inactifs. Il sera difficile de renoncer aux mesures d'âge en cas de réduction d'effectifs, alors que le chômage des plus de cinquante ans s'accroît déjà plus vite que celui des plus jeunes.

(Lire page 16 l'article de GUY HERZLICH.)

La privatisation de la CGCT

M. Delors pour un rapprochement industriel franco-allemand

Le débat sur la reprise de l'entreprise française de télécommunications CGCT devient une affaire politique européenne. Cette entreprise nationalisée doit être vendue et adopter une technologie étrangère de centraux téléphoniques. Parmi les candidats, on compte des européens, dont l'allemand Siemens, et l'américain ATT. M. Delors élargit le débat à l'avenir de l'Europe dans les technologies de pointe et juge impératif le rapprochement franco-allemand.

BRUXELLES
(Communautés européennes)
de notre correspondant

Il faut que la France privilégie le rapprochement avec la RFA : tel est le point de vue de M. Jacques Delors, président de la Commission européenne, à propos des grandes manœuvres qui sont en cours dans l'industrie française des télécommunications.

Le gouvernement doit, dans les semaines qui viennent, trancher entre les différents candidats étrangers à la reprise de 20 % (le maximum autorisé) des actions de la CGCT (Compagnie générale de constructions téléphoniques), une ancienne filiale ITT, nationalisée par les socialistes, qui, jusqu'ici, fournit 16 % des centraux publics des P et T. Les trois principaux repreneurs sur les rangs sont : le géant américain ATT (allié au néerlandais Philips), l'allemand Siemens et le suédois Ericsson.

PHILIPPE LEMAITRE.

(Lire la suite page 13.)

Un an après les élections du 16 mars

Comment faire d'un premier ministre un candidat ?

Le 20 mars 1986, M. Laurent Fabius quittait l'hôtel Matignon en se félicitant de laisser « *une économie assainie, une inflation ramenée à son plus bas niveau depuis vingt ans, la paix sociale et une France modernisée* ». Un an plus tard, c'est l'actuelle équipe gouvernementale qui, dans le bilan rendu public le vendredi 13 mars, s'attribue le mérite d'avoir « *assaini l'économie* », « *fortement ralenti* » l'inflation, « *relancé le dialogue entre les partenaires sociaux* », et, sinon d'avoir modernisé la France, du moins d'avoir commencé à lui faire « *retrouver sa place parmi les grandes puissances économiques du monde* ».

Les socialistes avaient, déjà, dû recourir à des comparaisons avec la gestion de leurs prédécesseurs pour faire ressortir les mérites de la leur. Ils pouvaient se targuer d'avoir accompli une petite révolution en désintoxiquant le pays de ses habitudes inflationnistes. La majorité actuelle a, à son actif, un résultat comparable, sur le plan des mentalités, avec le succès des premières privatisations, mais c'est un élément qui a une valeur plus politique qu'économique.



Pour le reste, M. Jacques Chirac et ses ministres en sont au même point que les socialistes dans les derniers mois de leur législature. Faute de résultats qui parleraient d'eux-mêmes, ils les sollicitent, au besoin en les forçant un peu et en noircissant l'héritage. L'exercice n'est pas inintéressant. Il n'est pas sûr qu'il soit très utile, non plus que celui consistant à dresser le catalogue des mesures prises depuis un an. Que la majorité ait appliqué une bonne partie de son programme, c'est après tout la moindre des choses.

Qu'il s'agisse de l'analyse des données économiques ou du rappel des lois et décrets adoptés, chacun sait bien que la campagne présidentielle ne se fera pas sur le passé. La difficulté, pour le premier ministre, c'est qu'il est comptable du présent et qu'il ne peut guère, en dépit de sa référence à 1992, situer dans l'avenir un projet auquel il s'identifierait. La situation est incommode pour le candidat qu'est M. Chirac, ce que M. François Mitterrand n'est pas, comme il vient de le rappeler.

L'un doit répondre de sa gestion, quand il lui faudrait une perspective ; l'autre a seulement une ligne de conduite à défendre, sans se soucier ni d'une gestion, qui n'est pas son affaire, ni d'un avenir dont il ne dit rien et dans lequel il empêche quiconque de s'aventurer en son nom ou à sa place.

S'il n'était que chef du gouvernement, M. Chirac pourrait juger que sa situation n'est pas si mauvaise. Les Français le placent, dans les sondages, à un niveau comparable à celui de ses prédécesseurs au même stade de leur exercice du pouvoir. Les hésitations, voire les erreurs, qui peuvent lui être reprochées ne sont pas pendables, et il serait même considéré, peut-être, comme l'un des meilleurs premiers ministres de ces quinze dernières années... y compris la période 1974-1976, où il était déjà à Matignon.

PATRICK JARREAU.

(Lire la suite page 5.)

Mouvements sociaux, baisse des revenus, inflation galopante

Le stoïcisme mexicain à l'épreuve de la crise

MEXICO
de notre envoyé spécial

Au Mexique, dit un dicton populaire, il y a des révolutions quand le peuple n'a plus de maïs. Le pays n'en manque pas encore, même s'il est de plus en plus obligé d'en importer des Etats-Unis. Ce qui fait défaut, ce sont les pesos nécessaires à son achat. La monnaie mexicaine est en chute libre depuis l'année dernière. L'inflation a atteint 105 % en 1986, et les prévisions les plus optimistes ne prévoient pas d'amélioration en 1987.

« *C'est la valse des étiquettes* », dit Ramon au volant de son taxi. « *Il y a trois mois, j'envisageais d'acheter une paire de chaussures de sport. Elle coûtait alors 8 000 pesos* (environ 50 F). *Aujourd'hui, la même paire vaut 14 000 pesos.* » Les exemples sont innombrables. Les droits de péage sur les autoroutes ont été presque multipliés par deux du jour au lendemain, et une augmentation de 110 % d'un loyer en un an est considérée comme une aubaine.

Dans cette course effrénée, les salaires ne suivent pas. Les deux cent soixante mille « privilégiés » qui sont employés à l'Institut de la sécurité sociale ont vu leur salaire augmenter de 21 % en octobre et de 39 % en décembre. La baisse de leur pouvoir d'achat atteint tout de même, compte tenu de l'inflation, 35 % pour la seule année 1986.

Un chiffre qui recouvre à peu près la diminution de niveau de vie de la classe moyenne. Même le fléau mexicain de la corruption reflète d'une certaine manière cette dégradation du pouvoir d'achat. Le « *prix d'un feu rouge brûlé* », qu'il soit réel ou supposé, est ainsi... en baisse. Les policiers se contentent maintenant de quelques centaines de pesos alors qu'ils n'hésitaient pas à demander au moins 1 000 pesos il y a quelques mois pour prix de leur « *indulgence* ».

Cette baisse des revenus qui touche les catégories sociales les plus pauvres et – c'est nouveau – la classe moyenne perturbe le fonctionnement de la cellule familiale.

DENIS HAUTIN-GUIRAUT.

(Lire la suite page 4.)

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 6 dir. ; Tunisie, 700 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 20 sch. ; Belgique, 40 fr. ; Canada, 2 $; Côte-d'Ivoire, 420 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 170 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 140 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 2 000 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 40 f. ; Norvège, 12,70 kr. ; Pays-Bas, 2,50 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 13,70 cs. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $.

Dates

RENDEZ-VOUS

Dimanche 15 mars. – *Finlande :* élections législatives.

Lundi 16 mars. – *Strasbourg :* session du Parlement européen (jusqu'au 20) ; *Bruxelles :* réunion des ministres des affaires étrangères de la CEE; *Moscou :* visite d'une délégation de parlementaires européens démocrates-chrétiens; visite du sous-secrétaire d'Etat américain pour les affaires politiques; *Johannesburg :* procès de militants anti-apartheid, dont Albertini.

Mardi 17 mars. – *Londres :* présentation du projet de budget devant la Chambre des communes; *ONU :* examen du dossier de la Nouvelle-Calédonie.

Mercredi 18 mars. – *Grèce :* grève du secteur public et des chemins de fer; *Genève :* réunion d'experts CEE-COMECON; rencontre entre les Etats-Unis et les gouvernements européens pour le financement d'Airbus.

Jeudi 19 mars. – *Bruxelles :* conseil des ministres de l'industrie et conseil des ministres de l'environnement de la CEE.

Vendredi 20 mars. – *Paris :* réunion du comité interministériel sur le Pacifique sud; *Bonn :* visite du ministre chinois des affaires étrangères.

Dimanche 22 mars. – *Comores :* élections législatives.

Le Monde
7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 620.000 F

Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* », Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde-Entreprises, MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général : Bernard Wouts.
Rédacteur en chef : Daniel Vernet.
Corédacteur en chef : Claude Sales.



Le Monde PUBLICITE S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F



Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*

ABONNEMENTS
Tél. : (1) 42-47-98-72

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE			
354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE			
687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE/LUXEMBOURG/PAYS-BAS			
399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE			
504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.
Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire *tous les noms propres en capitales d'imprimerie.*

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays for $ 460 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39 th Street, L.C.I., N.Y. 11104. Second class postage paid at New-York, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex U.S.A., P.N.C., 45-45 39 th Street, L.I.C., N.Y. 11104.

Il y a cinquante ans

La fusillade de Clichy et l'apparition de la « réalité PSF »

DANS la soirée du 16 mars 1937, à Clichy, un des plus durs affrontements de ces années de guerre civile larvée intervient à l'improviste. Ce n'est même pas une émeute, mais un coup de fièvre qui dure trois heures, sur une place de banlieue, sans souvenirs ni symboles... Sur le carreau restent cinq morts, militants de gauche, et cent sept blessés civils ; la garde mobile et la police en comptent deux cent cinquante-sept. Tout se termine comme une banale bagarre de rue : dix-sept arrestations, dont sept sont maintenues pour port d'armes prohibées. Deux mille coups de feu, pourtant, ont laissé leurs impacts et leurs cadavres. On les passera par profits et pertes.

La « fusillade de Clichy » demeure, dans la légende de la gauche, comme la tentative délibérée d'interrompre l'évolution du Front populaire vers une ligne de centre gauche, en terrorisant les modérés prêts à céder, en renforçant la dépendance de Léon Blum à l'égard de son aile gauche. Il fallait du sang sur le président du conseil, et Maurice Thorez, deux ans plus tard, le dénoncera comme *« assassin des ouvriers de Clichy »*. Dans l'immédiat, c'était trop gros à formuler.

Qui alors avait intérêt à une telle machination ? L'extrême droite, et c'est pourquoi on y verra parfois un coup de la Cagoule. Mais la gauche sur-le-champ l'attribuera à La Rocque et aux militants du Parti social français. Ni ce schéma ni celui d'une machiavélique responsabilité communiste ne répondent aux faits. Quant à la Cagoule, peut-être, mais il faut être obsédé de complots.

Voici deux ans encore, le 6 janvier 1985, prenant ses fonctions de maire de Clichy, M. Gilles Catoire, membre du PS, affirmait : *« Il y a cinquante ans, le colonel de La Rocque donnait l'ordre à ses troupes de prendre d'assaut la mairie de Clichy. »* Dans le camp opposé, M. Edouard Bonnefous, dans son histoire de la IIIe République, qualifiait cette affaire d'*« incident sanglant des Croix de feu »*, tout en en faisant un récit conforme à la réalité des faits.

Deux assertions tout simplement fausses : La Rocque n'eut rien à voir dans l'affaire de Clichy, et les anciens Croix de feu, dont le mouvement était dissous depuis juin 1936, ne participèrent pas un instant à l'*« incident sanglant »*, même en tant que membres du Parti social français.

La simplicité des faits

Pourtant la vérité nue avait été rapportée exactement au lendemain même de l'événement, par Léon Blum, président du conseil. Les historiens venus après la guerre, tels MM. René Remond et Philippe Machefer, devenu sénateur socialiste, précisèrent son récit, en éclairèrent les arrière-plans au cours d'un colloque scientifique tenu à l'université de Nanterre les 30 et 31 mars 1973.

Le légendaire politique n'a pas plus assimilé les conclusions des historiens qu'il ne l'avait fait du récit de Léon Blum.

Léon Blum ressentit les événements comme une tragédie. La police d'un gouvernement de gauche avait tiré sur le *« peuple de gauche »*, tous les récits s'accordent sur ce point, à commencer par celui de l'inspecteur général du ministère de l'intérieur, Armand Imbert, chargé d'enquêter par Marx Dormoy, son ministre, au lendemain du drame.

La section de Clichy du Parti social français avait organisé pour le 16 mars une soirée sur carte d'invitation au cinéma Olympia, pour y présenter le film *la Bataille*, avec Charles Boyer et Anabella. Soirée de bienfaisance, sans discours ni activités politiques. *« Une réunion inoffensive et presque familiale »*, dira Léon Blum.

Une réunion comme tous les partis de masses en organisaient par centaines, pour récolter des fonds, se tenir chaud entre soi et permettre aux chefs locaux de montrer leur emprise. A l'Olympia de Clichy, il y avait, dira l'inspecteur général, quatre cents hommes, quatre-vingts femmes, dix enfants, dont quelques-uns en bas âge. Ce n'étaient pas des vagues d'assaut !

Comme partout, lorsqu'il s'agissait de réunions de sections PSF implantées dans la banlieue rouge, la municipalité de Front populaire avait classiquement dénoncé la *« provocation »* et appelé à une contre-manifestation. Convoquée par la sirène, *« tocsin civique et politique »*, elle se déroulait en général loin du lieu de la réunion des partisans de La Rocque, pour éviter les heurts.

Rien d'exceptionnel donc à Clichy, sinon que le maire socialiste Auffray, le député communiste Honel et les autres élus locaux appelaient la population à 19 heures devant la mairie pour protester contre la venue à Clichy de *« La Rocque, chef des fascistes »*. Mais *« il n'a jamais été question que dans l'imagination des protestataires de la présence du colonel de La Rocque »*, dira l'inspecteur général Imbert.

Entre la salle de cinéma et le cortège des protestataires, mille huit cents hommes des forces de l'ordre devaient s'interposer. Marx Dormoy, ministre de l'intérieur, avait en effet refusé d'interdire la réunion. Restait donc à la protéger.

Une totale incohérence

L'enquête de l'inspecteur général Imbert traduit l'impression d'une totale improvisation, d'une absence de contrôle et de dessein précis chez les organisateurs de la contre-manifestation. Les contre-manifestants étaient cinq cents à 18 heures, trois mille deux heures plus tard, aux environs de la place de la Mairie. Une heure après, vers 21 heures, après avoir défilé, ils s'y retrouvaient huit mille à neuf mille face aux barrages protecteurs du cinéma. Des heurts, appuyés de coups de feu, s'étaient déjà produits pendant le défilé, la police avait été lapidée. Le ministère de l'intérieur fut alors alerté.

M. André Blumel, chef de cabinet de Léon Blum, venu sur les lieux avec le ministre de l'intérieur, était blessé de deux balles, dans une fusillade qui éclatait sur le terre-plein de la mairie, au moment où quatre-vingts policiers de renfort descendaient des cars qui les amenaient. Elle fut brève et les affrontements décrurent rapidement. L'affaire se conclut vers minuit par le sac de deux magasins, *« dont les propriétaires étaient connus comme membres de l'association dissoute des Croix de feu »*.

Dans son témoignage romancé, *la Hurle* (éditions Pygmalion, 1983), le général André Chérasse, qui commandait alors un escadron de la garde, a laissé des tableaux encore bouleversés de la vague de violence qui emporta les manifestants, à l'assaut des barrages de gardes mobiles. Ceux-ci, la crosse de l'arme en avant, faisaient front sans tirer à des mouvements privés de toute stratégie apparente. Léon Blum, à la Chambre, cherchera cependant une rationalité à ces accès de fureur, une intention : *« On avait voulu avoir ce soir-là une affaire, et une affaire sanglante »*, dira-t-il. Malgré sa promesse, aucune enquête ne vint jamais *« mettre quelque chose de précis sous ce « on »*.

Qui tira ? Léon Blum donnera une réponse qui ne cadrait pas avec son affirmation précédente, sauf à soupçonner indirectement des policiers de desseins subversifs : *« Ces agents débarquant des cars les uns après les autres en pleine bagarre, sans chefs, sans liaison entre eux et avec la direction du service d'ordre (...), ont agi en vertu de réflexes individuels et comme si chacun d'eux se sentait en état de légitime défense. J'estime, quant à moi, que, pour une troupe formée et commandée, le droit de légitime défense ne doit pas exister. »*

Ce disant, il résumait le rapport de l'inspecteur général Imbert, qui avait constaté qu'aucun ordre de tirer n'avait été donné, que les agents avaient sans doute *« agi individuellement »*. Demandé par le juge Béteille un an plus tard dans le cadre d'une instruction contre X... sur l'*« attentat criminel de Clichy »*, ce rapport de l'inspecteur général Imbert n'entraînait aucune conclusion. Il décrivait un climat d'affolement, une gigantesque « bavure », comme on dira plus tard, une carence manifeste des cadres de la police.

Que la contre-manifestation eût dégénéré ne prouvait pas que l'on eût, du côté communiste, cherché l'épreuve de force. L'incohérence , la spontanéité désordonnée des mouvements des manifestants, contredisaient l'accusation que lancera Jacques Doriot à la Chambre, en y dénonçant un *« véritable exercice de guerre civile »*.

Restaient les deux mille coups de feu. Qui les avait tirés et sans plan évident ? Les « provocateurs » réels, pour autant qu'ils eussent existés, ne furent recherchés qu'avec une grande lenteur, parce que la réponse fut immédiatement donnée pour sauver l'unité du Front commun par une exploitation politique que Léon Blum qualifiera d'ailleurs de *« contraire à l'intérêt de la nation »*.

Dès le 17 mars, *le Populaire*, son propre quotidien, et *l'Humanité* les avaient désignés. C'étaient les *« ex-Croix de feu »* qui avaient *« fait couler le sang ouvrier »*. La fusillade de Clichy allait dès lors prendre toutes ses dimensions politiques, qui masquèrent aussitôt ce qui était concrètement survenu.

L'exploitation politique fut comme l'explosion de Clichy : brutale, sans calcul de la part des masses de gauche, célébrant leurs morts dans l'esprit d'une très longue hostilité, confinant à la haine, envers La Rocque, *« comte »*, *« colonel »*, *« chef fasciste »*. Elle excluait tout doute, toute nuance : c'était évidemment lui qui, à Clichy, avait tendu le *« véritable guet-apens »* où *« le peuple et la police étaient tombés ensemble »*, comme l'affirmait Claude Jamet dans *le Front populaire de la Vienne*. Un écho entre mille.

Le procès en responsabilités dressé par la « classe ouvrière » était la clé de voûte d'une opération plus vaste, que Michel Machefer a très finement analysée. La droite et la gauche allaient y conjuguer leurs forces contre La Rocque et le PSF : *« Clichy, c'est la prise de conscience de la réalité PSF, prête à s'inscrire dans le cadre d'une coalition des centres »*, dira Philippe Machefer au colloque de Nanterre.

Cette évolution partait de loin. Elle se discernait dès 1933, lorsque La Rocque avait envisagé d'élargir son action en rassemblant les jeunes générations dans les Volontaires nationaux. Elle passa un nouveau stade quand, en décembre 1935, le député Jean Ybarnegaray, au nom des Croix de feu, accepta à la tribune de la Chambre le désarmement des ligues d'extrême droite en gage de la loyauté républicaine de son mouvement.

Restait la participation aux structures politiques dans les formes requises. Elle fut rendue possible par la dissolution des Croix de feu, le 18 juin 1936. La Rocque ne fut pas pris de court. Dès le 12 juillet, le Parti social français tenait sa réunion constitutive, avec des statuts calqués sur ceux de la SFIO. Loin d'en faire mystère, comme le lui reprochaient ses adversaires, il se réclama de la permanence de l'esprit Croix de feu.

Le mouvement Croix de feu avait environ quatre cent cinquante mille adhérents au moment de la dissolution. En mars 1937, le Parti social français en comptait un million. En somme, la stratégie de la « voie parlementaire », comme on ne disait pas encore, était justifiée, sans que les adversaires de droite ou de gauche aient discerné aussitôt ce qui s'élaborait. Pour les premiers, La Rocque était, depuis le 6 février 1934, un condottiere passé à l'ennemi, parce qu'il n'avait pas assailli le Palais-Bourbon ; pour les seconds, un chef de bande dont les ruffians avaient essaimé sur la France.

Les cerveaux les plus politiques des deux camps comprirent, à la fin de 1936 et dans l'hiver 1937, que l'enjeu de La Rocque (qui ne s'en cachait pas), c'était les « classes moyennes ». Blum le dit explicitement le 17 mars.

En faisant *« imprudemment appel* à [la] *force des réactions populaires, on risque d'avoir inquiété, blessé et par là même détaché des masses populaires une partie de la bourgeoisie, une partie des masses rurales, en un mot une fraction de ces classes moyennes dont tout le monde recherche l'appui et l'appoint »*.

Autrement dit : *« Faites leur peur, mais pas trop, sinon elles passeront à l'adversaire, c'est-à-dire au PSF. Montrez-le redoutable, mais ne le soyez pas plus que lui. »*

La tactique valait pour la gauche comme pour la droite. La fusillade de Clichy permit à l'une de relancer le procès pour reconstitution de ligue dissoute et de dénoncer constamment la permanence d'un « fascisme » mal masqué derrière l'acceptation de la voie parlementaire.

La peur des droites

Quant à l'autre, la droite, elle s'inquiétait de la croissance du PSF à ses dépens. La campagne des gauches le présentant comme le provocateur de Clichy, du fait même qu'elle ne reposait sur rien, en faisait du même coup le garant d'un anticommunisme musclé, qui refusait obstinément toute aventure dans la rue. Les modérés en étaient rassurés, les extrémistes en étaient furieux.

Cette ligne, c'était La Rocque qui la définissait. La « réalité du PSF », c'était lui, mais avec un million de militants. L'affaire de Clichy rendait tout à fait urgente la solution à la question posée au lendemain du 6 février : comment empêcher La Rocque de poursuivre son emprise sur les Français moyens, électeurs du centre et du centre droit ? Comment, sinon en les coupant de lui ?

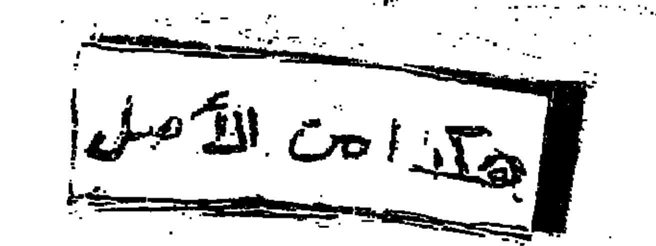
La stratégie des dirigeants de droite prit diverses formes. L'appel à l'unité au sein du Front de la liberté fut une opération de séduction pour mettre les militants du Parti social français à la disposition de Doriot. Elle échoua sur le refus de La Rocque de s'y intégrer.

Puis on tenta l'invocation au patriotisme, au courage guerrier contre le péril rouge. Mais La Rocque rejeta les ouvertures visant à le faire participer aux projets clandestins paramilitaires. Il était absolument républicain et n'agissait que dans le cadre du régime.

Enfin, avec l'achat du *Petit Journal*, il affronta ouvertement les organes à grand tirage que lisait la clientèle des partis de droite. Touchés dans leurs desseins autant que dans leurs intérêts financiers, ils passèrent à l'attaque. Les tentatives de scission interne du PSF furent orchestrées par la campagne sur les accusations de corruption portées par André Tardieu.

Qu'elles vinssent de la gauche ou de la droite, ces offensives contre la réalité PSF n'avaient pour armes que la rumeur, et souvent la plus totalement contredite par les faits. Elles échouèrent, mais le souvenir de la lutte politique valorisa la rumeur et en fit une certitude historique... La « fusillade de Clichy » est un bel exemple de la force de l'imaginaire dans l'action politique.

JACQUES NOBECOURT.



هكذا من الأصل

L'option zéro et les états-majors français

Une Europe prise au piège des déséquilibres nucléaires

Les négociations américano-soviétiques sur le démantèlement des euromissiles continuent d'avancer à Genève, mais, selon différentes indications en provenance de Washington, elles se heurteraient à la question des fusées nucléaires à courte portée. Du côté soviétique, on accepte d'évoquer cette catégorie d'armes (dans laquelle la supériorité de l'URSS est de l'ordre de six à un), mais non d'en inclure une éventuelle réduction dans un traité sur les forces nucléaires intermédiaires. Les Américains insistent au contraire pour que la négociation porte aussi sur les missiles à courte portée (entre 200 et 1 000 kilomètres), essentiellement les Pershing 1, à l'Ouest, et les SS-12-22 et SS-23, à l'Est.

Les pourparlers de Genève pourraient également buter sur la question de la vérification de la mise en œuvre d'un futur accord. Les procédures souhaitées par les Etats-Unis comportent trois points essentiels : répertorier les missiles en inspectant leurs sites de déploiement, de stockage et de production ; contrôler le démantèlement de ces engins ; enfin, s'assurer que chaque camp ne dépasse pas le plafond des cent ogives qu'il aura le droit de conserver hors d'Europe. Washington a exprimé l'espoir que Moscou acceptera ces propositions de vérification, qui impliquent, selon les Etats-Unis, la présence d'observateurs permanents. – *(AFP.)*

L'option zéro de 1987 n'est pas celle de 1979 en matière d'armes nucléaires. Pour séduisant qu'il soit, ce slogan de l'option zéro, entendu par l'opinion comme un retour au passé, reste un leurre. Le démantèlement *simultané* et contrôlé des missiles soviétiques SS-20, d'une part, et des missiles américains Pershing et GLCM, d'autre part, s'il devait être décidé à Genève en 1987, ne fera pas revenir l'Europe à sa situation de 1979, avant l'initiative prise par l'OTAN de contrebalancer la prépondérance soviétique dans le domaine des armes à portée continentale.

Au contraire, en huit ans, l'eau a coulé sous les ponts : les déséquilibres militaires en Europe se sont aggravés entre l'Est et l'Ouest dans tous les secteurs, y compris celui des armes nucléaires à portée intermédiaire et à courte portée, *qui est* aujourd'hui en discussion.

Cette constatation est celle des états-majors en France. Elle explique sans doute aussi que les trois derniers ministres de la défense, MM. Charles Hernu, Paul Quilès et André Giraud, aient récemment émis sur l'option zéro, sans s'être concertés au préalable, des appréciations nuancées par rapport aux jugements avancés dans la classe politique française.

On peut y voir l'expression d'un lobby militaire. On peut y déceler également l'aveu, toutes tendances confondues, d'une crainte réelle de l'Ouest face à une inégalité croissante, nucléaire, chimique et classique avec les forces du pacte de Varsovie.

En décembre 1979, lorsque l'OTAN choisit de réagir, les Soviétiques avaient déjà installé 90 SS-20 capables d'atteindre l'Europe occidentale et 45 en direction de l'Asie. *Il* fallut beaucoup de temps aux Occidentaux pour admettre que le SS-20 – un système d'armes pluricharges (une à trois têtes), mobile et à tir rapide – était un armement de première frappe susceptible de les désarmer d'un coup.

Progressivement, les Soviétiques bâtirent en Europe une panoplie du surarmement, constituée, en 1987, de 270 SS-20 menaçant directement la France et la Grande-Bretagne, qui ont leur dissuasion propre, mais aussi *les* Etats qui dépendent de la protection nucléaire américaine pour leur survie. Au total, en Europe comme en Asie, cinquante-six pays *sont* aujourd'hui placés sous l'épée de Damoclès du SS-20, c'est-à-dire environ 60 % de la population mondiale. En quelques minutes, de l'ordre de quinze minutes pour parcourir 5000 kilomètres, le SS-20 atteint l'Europe, l'Afrique du Nord, le Proche-Orient et l'Asie.

Un « cadeau » aux Occidentaux

A ce danger, les Occidentaux sont convenus, le 12 décembre 1979, d'opposer un arsenal de 108 missiles Pershing-2 et 464 missiles de croisière GLCM. Le premier ne va pas au-delà de la ville de Moscou, du fait de ses performances limitées. La durée de vol du second (de l'ordre de quatre heures pour parcourir 2 500 kilomètres) est une vulnérabilité *supplémentaire. Mais*, à l'époque, le commandement de l'OTAN préféra cette solution, estimant qu'il s'agissait là de moyens plus adéquats pour frapper des cibles sélectionnées que les seules armes en mesure de pénétrer alors en profondeur dans le dispositif adverse, à savoir les avions F-111 américains en Europe.

D'un point de vue de pure mathématique militaire, les Soviétiques peuvent faire valoir qu'ils consentent un véritable *«cadeau»* aux Occidentaux : ils proposent d'échanger jusqu'à 800 têtes explosives de SS-20, c'est-à-dire un système d'armes redoutable par son pouvoir de destruction en Europe, contre 572 Pershing et GLCM, aux capacités de riposte limitées. A première *vue*, le marché paraît honnête, dès lors qu'il est l'occasion pour les deux négociateurs de revenir en arrière, comme si la situation d'avant 1979 à l'Est et la réplique de l'Ouest n'avaient pas existé. Ce serait le *statu quo ante*, le triomphe d'une option zéro mise en avant, originellement, par les Occidentaux devant l'irrésistible montée en puissance des SS-20.

Encore faudrait-il qu'on se soit *entendu*, de part et d'autre, sur le sens exact du mot *« démantèlement »* desdits missiles et sur la façon de contrôler leur élimination éventuelle en Europe.

Les satellites ne détectent pas *tout*, *et des inspections* programmées, sur place, ne suffisent pas. Et, même si cela était possible (tout bien pesé, le contrôle sert les intérêts de qui veut mettre à niveau ses connaissances en accédant à la technologie de son vis-à-vis), de quoi parle-t-on en vérité ? De la destruction des lanceurs ? De la destruction *des têtes*, sinon la *matière explosive* est récupérée pour d'autres engins ? De la disparition des sites de lancement et des dépôts logistiques, puisque des missiles mobiles requièrent des plates-formes de tir préalablement aménagées avec discrétion et des ateliers d'entretien ? De l'élimination des rechanges, à partir desquels un *lanceur peut être* reconstitué ?

Pour être satisfaisante, la suppression des SS-20 devrait concerner la totalité du territoire soviétique : il serait facile pour les forces du pacte de Varsovie de rapatrier d'urgence, en Europe occidentale, les batteries déployées en Asie, tandis que les Etats-Unis mettraient du temps *s'ils* devaient redéployer en Europe les armes entreposées outre-Atlantique.

Si même les SS-20 disparaissaient, l'Europe occidentale demeure sous la menace de quelque 1 500 lanceurs soviétiques susceptibles de répandre la mort nucléaire dans toute la profondeur du dispositif de l'OTAN, entre 40 et 2 000 kilomètres de distance, alors que les Alliés ne peuvent compter que sur 180 missiles démodés et limités à 750 kilomètres.

OTAN	Portée en km	PACTE DE VARSOVIE (ouest de l'Oural)
	5 000	270 SS 20
464 GLCM (mais 233 actuellement déployés)	2 500	
	2 000	112 SS 4
108 Pershing 2	1 800	
	900	96 SS 12 et SS 22
72 Pershing 1 A	750	
	500-300	606 SS 23 et SS 1 (SCUD)
88 Lance	130	80 SS 21
	70	635 Frog
20 Honest John	40	
1 100 canons de 203 et 155 mm	0 à 30 km	1 150 canons de 240, 203 et 152 mm

A huit contre un

Avec un rapport des forces de huit contre un au détriment des pays occidentaux, la notion d'équilibre nucléaire sur le continent européen entre l'Est et l'Ouest est éminemment discutable. Et si l'échange proposé à Genève est si peu égalitaire, c'est parce que, depuis la décision de *l'OTAN en 1979, les Soviétiques* ne sont pas demeurés inactifs. Ils ont déployé, notamment, des missiles SS-21, SS-22 et SS-23 de moindre portée (inférieure à 900 kilomètres) mais encore plus précis pour permettre des opérations «chirurgicales» de destruction à l'Ouest, depuis les forces au contact jusqu'à la zone arrière en passant par les renforts du deuxième échelon. La menace persiste donc, en l'absence des SS-20, et elle s'est amplifiée en huit ans, même si M. Gorbatchev a paru faire, récem*ment encore, des concessions sur* ces armes à plus courte portée.

Mais la diversification et la modernisation des armes nucléaires de l'URSS propres au théâtre européen ne se sont pas arrêtées là. Depuis 1979 également, les avions d'assaut de l'armée de l'air et de l'aéronavale non embarquée soviétique ont développé leur capacité de frappe nucléaire dans les pays occidentaux.

Des moyens ambivalents

On compte aujourd'hui près de 2 500 appareils de tous les modèles : les Tu-16 Badger, les Tu-22 Blinder, les Su-24 Fencer, les Mig-27 Flogger ou la série – la plus nombreuse – des Su-17 Fitter ou autres Mig-21 Fishbed, aptes à larguer une charge nucléaire à l'Ouest. Les états-majors français ont calculé, par exemple, qu'un Su-24 Fencer, avec une arme pesant 1 tonne, ou un Mig-27 Flogger, au départ de l'Allemagne de l'Est, sont en mesure d'opérer au-dessus du territoire national à *concurrence de 900 kilomètres en* profondeur pour le premier, et de 500 kilomètres pour le second.

Ce qui les place en situation de frapper le Massif Central ou la région Rhône-Alpes. Autant de raids difficiles à accomplir, en retour, pour les avions d'assaut occidentaux – on en compte environ 700 pour toutes les nations alliées – en raison de la densité de la défense antiaérienne qui est une caractéristique des forces du pacte de Varsovie.

Ces missiles et ces avions soviétiques en Europe ont, de surcroît, la particularité de pouvoir indifféremment transporter une tête nucléaire ou une arme chimique, selon l'effet recherché par le haut commandement. Entre 10 et 30 % de ces moyens, sans oublier les pièces d'artillerie sur le champ de bataille, *sont munis d'une charge chimique*, alors que les Etats-Unis envisagent d'attendre la fin de cette année pour en faire autant, et que la France a d'ores et déjà annoncé son intention d'imiter les deux Super-Grands.

Voilà pourquoi les états-majors français critiquent tout accord qui se limiterait aux euromissiles sans se soucier des armes nucléaires de courte portée et de la panoplie chimique de l'Union soviétique, ou qui demeurerait local, voire régional, sans prendre en compte le lien naturel entre la sécurité de l'Europe et l'équilibre mondial.

On n'en est pas, au sein des armées françaises, à spéculer sur le point de savoir si un tel accord ouvrirait ou non la voie à un divorce, à terme, entre les intérêts des Etats-Unis et ceux de l'Europe occidentale. On se montre, en revanche, plus sensible à la nécessité de maintenir une garantie nucléaire propre à l'Europe, qui dissuade les Soviétiques d'user de leur formidable potentiel de forces classiques pour faire, le cas échéant, la différence entre l'Est et l'Ouest.

JACQUES ISNARD.

En marge du 750[e] anniversaire de la ville

Grandes manœuvres diplomatiques autour de Berlin

M. Eberhard Diepgen, bourgmestre de Berlin-Ouest, entrera-t-il dans l'histoire au même titre que les plus illustres de ses prédécesseurs, Ernst Reuter et Willy Brandt ?

Dans le cadre de la préparation des cérémonies pour le sept cent cinquantième anniversaire de l'ancienne capitale du Reich, *M. Diepgen déploie, en effet*, une activité destinée à faire de cet événement un tournant majeur dans les relations internationales. Son initiative la plus spectaculaire est l'invitation lancée à M. Erich Honecker, chef de l'Etat et du parti de RDA, à participer, le 30 avril prochain, à l'ouverture solennelle des festivités.

La présence du numéro un est-allemand à une cérémonie officielle de ce côté-ci du mur – et, à en juger par les premières réactions à Berlin-Est, cette hypothèse n'est pas tout à fait fantaisiste – devrait être le point de départ d'un nouveau chapitre des relations interallemandes, et plus largement des rapports Est-Ouest.

Nul n'imagine, en effet, que M. Diepgen ait pris l'initiative de cette invitation sans consultation préalable du chancelier Kohl, dont il est un proche, et sans avoir sondé les Alliés, garants du statut de Berlin.

Depuis son accession au poste de bourgmestre, M. Diepgen, qui appartient à la génération née « après » la destruction et la division de la ville, n'a pas caché qu'il était *favorable à une « évolution dynamique »* du statut de l'ancienne capitale. Son objectif à long terme serait une intégration complète de Berlin-Ouest à la République fédérale d'Allemagne, qui contrebalancerait l'absorption de Berlin-Est par la RDA, dont les dirigeants ne manquent jamais de faire suivre le nom de sa qualité de capitale de *« l'Etat ouvrier et paysan »*.

Des va-et-vient quotidiens

Les puissances alliées garantes du statut se sont montrées pendant plus de quarante ans très sourcilleuses quant à leurs prérogatives, mais on sent aujourd'hui, au moins chez les Américains, une volonté de faire évoluer la situation.

C'est sur l'insistance de M. Richard Burt, ambassadeur des Etats-Unis à Bonn, que les Alliés occidentaux ont décidé d'autoriser leurs ambassadeurs en RDA à assister au concert du Nouvel An à Berlin-Est, en dépit du caractère ambigu de cette manifestation. Ne marquait-il pas, à lire le programme, l'ouverture de l'année du sept cent cinquantième anniversaire de *« Berlin, capitale de la RDA » ?*

C'est un fait, le statut, hérité de la défaite et réaffirmé par l'accord quadripartite de 1971, pèse à tout le monde. Aux Berlinois, tout d'abord, *qui voient dans cette prolongation* de la mise en tutelle de leur ville un obstacle à une entente directe entre les deux parties pouvant apporter une amélioration de leurs conditions de vie. Les contacts sont désormais quasi quotidiens entre les deux hôtels de ville pour régler les questions relatives à la vie matérielle de *Berlin-Ouest : fournitures d'électricité*, traitement des ordures ménagères, etc.

Le contentieux relatif aux transports publics *a été apuré par le* rachat par Berlin-Ouest du métro aérien (S-Bahn) aux chemins de fer de la RDA. Chaque jour, des fonctionnaires est-allemands franchissent le mur pour aller, à Berlin-Ouest, délivrer des laisser-passer pour l'autre côté...

Mais, jusqu'à ce jour, aucune manifestation solennelle impliquant la présence simultanée des plus hautes autorités des deux Etats allemands et des puissances alliées n'avait eu lieu.

Cette impatience de voir le statut de l'ancienne capitale du Reich évoluer n'est pas partagée également par tous les Alliés. Si les Américains *et les Britanniques semblent* les plus disposés à jeter par-dessus bord le formalisme désuet imposé par les accords de Potsdam de 1947, et à faire coïncider les principes avec la pratique qui s'est imposée au fil du temps, Français et Soviétiques, pour des raisons divergentes, font montre d'un plus grand conservatisme.

Les experts de la question de Berlin au Quai d'Orsay agissent toujours comme les gardiens du dogme, et les hommes politiques ont bien du mal à mettre en œuvre une dynamique différente. Cela s'était traduit, lors de la visite à Paris de M. Diepgen à l'automne dernier, par une *mise en garde* : la France *verrait* d'un mauvais œil la présence du bourgmestre de Berlin-Ouest aux cérémonies de Berlin-Est le 23 octobre prochain.

La position soviétique sur la « question allemande » est bien connue ; pour Moscou, il existe trois entités distinctes sur le territoire allemand : la RFA, la RDA et Berlin-Ouest. Mais, dans la redistribution générale des cartes impulsée de Moscou par M. Gorbatchev, Berlin pourrait avoir son rôle à jouer. On se souvient que la signature du traité d'Etat autrichien avait marqué la fin de la guerre froide et le début de la *période de détente* en 1955.

La « politique à l'Est » menée de manière presque fébrile par *M. Diepgen aboutira-t-elle* ? Fort du soutien de la quasi-totalité de ses concitoyens, le bourgmestre régnant aimerait bien être le metteur en scène d'un spectacle inconnu jusqu'à aujourd'hui. Celui d'un Erich Honecker écoutant le *Deutschlandslied* (hymne de la RFA dérivé du *Deutschland über alles*) aux côtés du président fédéral Richard von Weiszäcker en présence des commandants alliés de la place de Berlin.

Tout pourra ensuite aller très vite. MM. François Mitterrand, Ronald Reagan, et M[me] Margaret Thatcher sont annoncés dans l'ancienne capi*tale du Reich dans les prochains* mois. Pourraient-ils alors se permettre de décevoir les Berlinois, qui faute de voir tomber le mur, font tous leurs efforts pour le rendre plus perméable ?

LUC ROSENZWEIG.

● **Rencontre israélo-bulgare à Genève.** – Des diplomates israéliens et bulgares de haut rang se sont rencontrés, cette *semaine* à Genève, pour des discussions exceptionnelles entre les représentants des deux Etats, qui n'ont plus de relations diplomatiques depuis près de vingt ans, ont annoncé, le vendredi 13 mars, des responsables israéliens. Ils ont cependant démenti les propos de Radio-Israël, qui affirmait que la Bulgarie avait proposé de rétablir des liens consulaires.

● **M. Charles Pasqua en Arabie *saoudite*.** – *Le ministre de* l'intérieur est arrivé, le vendredi 13 mars, à Ryad, pour une visite officielle de trois jours en Arabie saou*dite. Au cours de son séjour*, M. Pasqua évoquera avec les hauts responsables saoudiens la coopération bilatérale dans le domaine de la sécurité et examinera avec eux les moyens de lutte antiterroriste. – *(AFP.)*

● **M. Douffiagues en Corée du Sud.** – Le ministre des transports, M. Jacques Douffiagues, est arrivé le vendredi 13 mars à Séoul, pour une visite officielle de cinq jours en Corée du Sud. Il est accompagné de M. Pierre Sudreau, président de l'Association française des industries ferroviaires. – *(AFP.)*

KENYA

Une leçon de la presse américaine au président Arap Moi

Le président du Kenya, M. Daniel Arap Moi, devait quitter Washington le samedi 14 *mars*, *au terme d'une visite* officielle qui ne s'est pas déroulée exactement comme il le souhaitait. Il avait eu, jeudi, avec le président Reagan, un entretien au cours duquel il avait demandé davantage d'investissements américains dans son pays et un engagement plus net des Etats-Unis *dans* la politique de sanctions contre l'Afrique du Sud pour mettre fin à l'apartheid et restaurer la dignité des Noirs.

Mais, en fait de droits de l'homme, le *Washington Post* l'a invité indirectement à regarder chez lui en publiant vendredi un article *révélant* que sa police utilise la torture contre les opposants. Interrogé sur cet article, le porte-parole du département d'Etat, M. Charles Redman, a déclaré qu'il soulevait de *« graves questions »* et a exprimé l'espoir que l'hôte des Etats-Unis ordonnerait une enquête pour punir éventuellement les coupables.

Le rapport sur les droits de *l'homme publié* par le département d'État américain pour l'année 1986 évoquait des cas *« isolés »* d'usage de la torture *au Kenya, mais estimait que* c'était le fait de policiers *« agissant sans approbation officielle »*. Ayant pris ombrage de l'affaire, M. *Moi a écourté son* séjour aux États-Unis en renonçant, ce samedi, à une visite privée à New-York.

Dans un discours devant l'IHEDN

M. Raimond estime « incontestables, mais limitées » les réformes faites par M. Gorbatchev

M. Jean-Bernard Raimond devait prononcer, le samedi 14 mars, une conférence devant les auditeurs de l'Institut des hautes études de défense nationale. Analysant l'évolution des relations Est-Ouest, le ministre des affaires étrangères – qui, avant de prendre la tête du Quai d'Orsay, était ambassadeur à Moscou – s'est notamment interrogé sur la nature, le sens et les conséquences possibles du nouveau style de gouvernement adopté par M. Gorbatchev.

M. Raimond a notamment déclaré : « Bien entendu, un changement de génération peut représenter une possibilité de changement d'orientations, mais il n'en est pas le garant. Toutefois, lorsqu'on constate que près de la moitié des responsables qui siègent au bureau politique, 70 % du personnel du secrétariat, 40 % des cadres régionaux et près de 60 % des ministres ont changé en moins de deux ans, on ne peut nier l'ampleur des changements introduits au niveau du fonctionnement du pouvoir. De plus, ces hommes se révèlent mieux formés aux réalités du monde moderne, plus ouverts sur les réalités extérieures, conscients du retard pris lors des années déclinantes du brejnévisme et, par conséquent, animés d'une évidente volonté de maintenir ou de rétablir l'URSS au rang auquel ils estiment qu'elle doit prétendre.

» L'une des contributions marquantes du brejnévisme fut l'acquisition, au début des années 70, de la parité stratégique. Les Soviétiques recherchent aujourd'hui la parité «réelle» dans d'autres secteurs, et veulent se doter ainsi des attributs non militaires de la puissance qui leur font encore défaut. »

Le ministre des affaires étrangères a ajouté : « Certains paraissent craindre, en se référant à des *épisodes passés, que l'expérience ne* trouve ses limites dans les intérêts acquis menacés par ces réformes. Bien qu'il soit difficile de se prononcer sur ce dernier point, ma conviction est double : M. Gorbatchev et son équipe sont conscients de la nécessité de faire des réformes radicales, mais ce n'est pas avant deux ou trois ans qu'ils en auront une vision claire ; ayant affiné leur diagnostic des maux dont souffre la société soviétique et éprouvé les limites des réformes qui peuvent être engagées, ils s'apercevront sans doute alors qu'il y a lieu d'aller plus loin, en modifiant des éléments constitutifs du système. Seront-ils, par exemple, amenés à accepter l'autonomie des entreprises, l'établissement de *la vérité des prix*, en particulier la suppression des lourdes subventions aux denrées de base ? Peuvent-ils admettre que *s'instaure un débat généralisé dans* les instances du parti, et donc en définitive prendre le risque de remettre en cause le rôle de ce der*nier et sa place* dans la nation ? Probablement ne le savent-ils pas eux-mêmes à ce stade. Jusqu'ici les évolutions enregistrées en URSS sont incontestables, mais limitées. »

Europe

FINLANDE : le scrutin parlementaire des 15 et 16 mars

Les athlètes dans la course électorale

Quatre millions d'électeurs devaient renouveler, le dimanche 15 et le lundi 16 mars, le Parlement finlandais – l'Eduskunta – au terme d'une campagne sans passion. Les programmes des différents partis ne diffèrent pas très sensiblement. L'un des enjeux essentiels du vote, et des négociations qui le suivront, est l'éventuelle participation du Parti conservateur à la coalition gouvernementale, après vingt et un ans dans l'opposition.

HELSINKI
de notre envoyé spécial

Les deux cents députés du Parlement d'Helsinki sont élus à la proportionnelle, mais les Finlandais, contrairement à leurs voisins suédois et norvégiens, votent d'abord pour un candidat et non pour des listes. La campagne électorale est donc ici plus personnalisée, et certaines vedettes des stades ou du music-hall tentent régulièrement leur chance. Les partis politiques en présence – ils sont douze cette année – essaient naturellement d'en recruter.

Dans un pays où l'athlétisme est presque une religion, les champions candidats ne manquent pas. Pauli Nevala, ancien recordman du monde du lancer du javelot, brigue un siège pour les ruraux, qui abordent la consultation avec inquiétude. Point de ralliement de tous les mécontents de Finlande en 1983, le Parti rural, devenu membre de la coalition gouvernementale, s'est assagi et ses électeurs ne comprennent plus ! Martti Vainio, le célèbre coureur de demi-fond, espère, pour sa part, oublier au sein du groupe conservateur de la future Assemblée ses mésaventures des Jeux olympiques de Los Angeles. Médaille d'argent du 10 000 mètres, il fut déclassé pour dopage quelques jours avant le départ du 5 000 mètres.

Les mérites sportifs et les qualités politiques peuvent mener loin : le sauteur à la perche Antti Kalliomäki, deuxième des Jeux de Montréal en 1976, est aujourd'hui l'un des secrétaires du premier ministre social-démocrate, M. Kalevi Sorsa.

Une ancienne Miss Monde, Satu Ostring-Procopé, est candidate à Helsinki pour le Parti suédois, qui siège au gouvernement et qui défend notamment les intérêts des quelque 6 % de Finlandais d'expression suédoise. Chez les communistes roses de la Ligue démocrate populaire, qui, selon toute vraisemblance, devaient perdre des voix dimanche et lundi, l'une des têtes d'affiche est une chanteuse de rock, Tuula Amberla. Quant aux minoritaires « orthodoxes » de l'Alternative démocratique, ils sont chassé le conformisme en choisissant pour présidente l'actrice Kristiina Halkola, ancienne vedette de films érotiques bon genre des années 60.

Recettes de saumon

« *Pour être élu député en Finlande, il faut aujourd'hui disposer de 60000 à 100000 marks* » (1), dit Kenneth Aakerblom, qui dirige un bureau de relations publiques à Helsinki. Les frais de campagne électorale des quelque mille neuf cents candidats sont couverts en grande partie par les formations politiques qu'ils représentent, mais nombreux sont ceux qui financent leurs activités politiques par des emprunts personnels à la banque et en organisant des tombolas, ventes aux enchères ou collectes publiques. Il s'agit de payer les annonces dans les journaux locaux et d'imprimer à des milliers d'exemplaires les brochures de propagande, en espérant que les électeurs ne jettent pas ces tracts au panier. Dans le nord du pays, M. Lax (M. « Saumon »), candidat du Parti suédois, a ainsi fait distribuer dans les vingt-huit mille boîtes aux lettres de son district un dépliant donnant des informations sur son programme ainsi que différentes recettes... de saumon.

Les partis utilisent aussi de plus en plus la radio pour diffuser leurs messages. Les dix-huit stations locales privées font des affaires d'or. Elles comptent 2,7 millions d'auditeurs potentiels (sur une population de moins de 5 millions d'habitants), et vingt spots politiques de 20 secondes coûtent, sur certaines antennes, à peu près 25000 marks ! Cette commercialisation des campagnes électorales ne plaît pas à tous les Finlandais. Les petits partis notamment (libéral, Union chrétienne, constitutionnel de droite, Parti des retraités, écologiste), qui manquent de moyens, s'estiment désavantagés. Mais M. Aakerblom n'est pas de cet avis. « *En Finlande,* dit-il, *les candidats de valeur ont autant de chances d'être élus que les candidats peut-être moins qualifiés mais assez riches, car s'ils sont vraiment bons les partis financent la totalité de leurs campagnes.* » On n'est quand même pas en Amérique !

ALAIN DEBOVE.

(1) 1 mark = 1,30 F.

GRANDE-BRETAGNE : les révélations d'un ancien membre des services secrets

Le gouvernement britannique débouté par un tribunal australien

Un juge de Sydney a débouté, le vendredi 13 mars, le gouvernement britannique en autorisant la publication en Australie de *Chasseur de taupes*, ouvrage contenant un certain nombre de révélations sur les services secrets britanniques écrit par un ancien membre du MI-5, Peter Wright, retiré en Australie.

Le gouvernement britannique, qui demandait l'interdiction de l'ouvrage en avançant que sa publication porterait préjudice au fonctionnement des services secrets britanniques, a désormais vingt-huit jours pour faire appel de cette décision, ce qu'il ne manquera pas de faire, indiquait-on vendredi à Londres de source officielle.

Cependant, aussitôt après l'énoncé du verdict, l'avocat de M. Wright avait offert de discuter avec le gouvernement britannique de la suppression de certains passages du livre.

Peter Wright affirme notamment dans son ouvrage que l'un des anciens directeurs généraux du MI-5, Sir Roger Hollis, aujourd'hui décédé, aurait été une « taupe » à la solde de l'URSS, ajoutant ainsi son nom à ceux des quatre célèbres anciens de Cambridge qui travaillaient en fait au service de Moscou : Mc Lean, Burgess, Philby et Blunt.

Selon un autre livre qui vient de paraître à Londres, la véritable « cinquième taupe » aurait en fait été l'adjoint de Sir Hollis, Graham Mitchell.

● **Victoire de l'Alliance.** – A Turo (sud-ouest de l'Angleterre), l'Alliance centriste a remporté, le vendredi 13 mars, pour la seconde fois en quinze jours, une large victoire lors d'élections partielles. Le candidat, M. Matthew Taylor, a obtenu 60,4 %, permettant à l'Alliance de conserver le siège vacant après la mort accidentelle du précédent député. La troisième force politique britannique, composée du Parti libéral et du Parti social-démocrate (SDP), avait gagné une élection partielle à Greenwich (banlieue de Londres), le 26 février, conquérant un siège détenu depuis près d'un demi-siècle par le Parti travailliste. M. Taylor devient, à vingt-quatre ans, le plus jeune élu de la Chambre des communes. Il a augmenté le score de son prédécesseur de 3,1 %. – *(AFP, Reuter.)*

Amériques

Le stoïcisme mexicain à l'épreuve de la crise

(Suite de la première page.)

Il n'est pas rare, en effet, que deux ou trois personnes fassent vivre une famille – au sens large du terme – d'une quinzaine de membres, l'absence presque complète de retraites imposant la prise en charge des plus âgés et le taux de natalité important multipliant les bouches à nourrir. Aujourd'hui le partage des salaires devient de plus en plus celui de la pauvreté. Et l'« élasticité » que permettait ce système, pour, en quelque sorte, amortir les crises, a pratiquement disparu. Un phénomène encore aggravé par un niveau de sous-emploi dramatique.

Une protection sociale limitée

En l'absence de statistiques fiables sur ce sujet, les observateurs estiment à environ un million cinq cent mille le nombre de chômeurs, soit un taux de 18 %. Aucune indemnité de chômage n'existe au Mexique, seule une protection sociale est assurée pendant les six mois qui suivent le licenciement. Et le salaire minimum légal (90 000 pesos, soit environ 600 francs) souffre aussi de la dépréciation monétaire. Les vendeurs à la sauvette se multiplient donc le long des rues et des avenues de la capitale et proposent bonbons ou cigarettes pendant que les laveurs de voitures se bousculent aux feux rouges.

Le mécontentement social a pris, ces dernières semaines, des proportions inhabituelles. A la suite de la grève des étudiants, qui a ouvert les portes de la contestation en prouvant qu'un mouvement non violent pouvait faire aboutir des revendications, les employés de l'électricité ont cessé le travail pendant cinq jours au début du mois. Les employés du téléphone, ceux de la compagnie aérienne Aeromexico et le personnel des universités ont annoncé leur décision de se joindre au mouvement si la négociation sur les salaires prévue aux alentours du 18 mars n'aboutissait pas. Le gouvernement a eu beau déclarer la grève des électriciens « inexistante », les revendications ne sont pas éteintes pour autant.

C'est peut-être le phénomène le plus étonnant de l'agitation sociale qui règne actuellement. Les sacrifices demandés à la population par le gouvernement deviennent intolérables. Pour le directeur de l'Institut de la sécurité sociale, M. Ricardo Garcia Sainz, un ancien ministre qui a aussi été dirigeant de plusieurs entreprises privées, « *cela fait des années que nous connaissons un taux de chômage important et que la croissance baisse, mais il n'y avait pas jusqu'ici eu de grève* ». Le stoïcisme cher au poète mexicain Octavio Paz et la « *résignation* » qu'il définissait comme « *l'une de nos vertus les plus populaires* » semblent atteindre leurs limites.

Une « crise intolérable »

L'Eglise mexicaine elle-même, pourtant avare de déclarations politiques, vient d'estimer, dans un texte rédigé par la conférence épiscopale, que « *la crise est devenue intolérable* ». Cette combativité très nouvelle trouve pour beaucoup de Mexicains son origine dans le dramatique tremblement de terre du mois de septembre 1985. La formidable mobilisation populaire devant le désastre a alors provoqué une prise de conscience des capacités d'organisation et de défense que possédaient les habitants de la capitale. Les étudiants ont pour leur part chassé le « fantôme de 1968 » – où, lors d'émeutes sanglantes, plusieurs centaines de jeunes avaient trouvé la mort – par leurs récentes et pacifiques manifestations.

La presse mexicaine joue aussi dans ce domaine un rôle nouveau. L'autocensure dont faisaient preuve les journalistes, comme le dit le directeur du journal *la Jornada*, M. Carlo Payan, s'efface peu à peu. Le tournant pris par ce quotidien, qui a regardé avec scepticisme au départ la révolte étudiante pour finalement en rendre compte le plus largement possible, est significatif. Résultat de cette liberté nouvelle : l'audience de la presse s'accroît.

Le gouvernement semble de plus en plus désemparé. Si, avec les étudiants, le dialogue et la négociation ont prévalu, il peut difficilement en être de même pour les mouvements sociaux actuels. L'effort de rigueur et la politique économique menée par le président de la Madrid ne laissent guère de marge de manœuvre dans un pays où la dette extérieure atteint près de 100 milliards de dollars et où les revenus provenant du pétrole sont en baisse. L'augmentation décidée pour les employés des entreprises parapubliques est à cet égard révélatrice : le personnel de ces sociétés bénéficiera d'une réévaluation de salaire uniforme de... 7 500 pesos (soit 40 F). Une proposition dont le secrétaire général de la puissante Confédération des travailleurs du Mexique (CTM), M. Fidel Velasquez, pourtant proche du pouvoir, s'est dit « *indigné* ».

Ces mouvements sont d'autant plus inquiétants pour les autorités qu'ils ne sont pas simplement corporatistes. Les étudiants qui se sont battus au sein de la Coordination étudiante des universités (CEU) parlent ouvertement des réformes politiques nécessaires et de la démocratisation qui doit intervenir, selon eux, dans l'appareil de l'Etat et au sein du parti au pouvoir, le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI).

Les étudiants ont aussi apporté leur soutien aux grévistes de l'électricité et ont clairement indiqué qu'ils feraient de même à l'avenir pour de « *justes revendications* ». Les syndicats autonomes, qui ne dépendent ni directement ni indirectement du pouvoir, se sont aussi multipliés, comme, par exemple, celui des couturières qui vient de remporter une victoire juridique contre une entreprise de confection qui demandait son interdiction.

Pour l'heure, des régiments ont pris place dans les agglomérations entourant Mexico, à moins de 30 kilomètres de la capitale. Les militaires maintenant sont aussi équipés de moyens policiers (gaz, matraques...) pour d'éventuelles tâches de maintien de l'ordre. Et cela même si la politique menée par l'actuel gouvernement a été d'éviter les affrontements violents. Mais, comme le dit le directeur de *la Jordana*, dans cette situation extrêmement mouvante qui touche tous les secteurs, « *personne ne sait ce qui peut se passer* ».

DENIS HAUTIN-GUIRAUT.

A TRAVERS LE MONDE

Etats-Unis

Acquittement d'un puissant chef de la Mafia

New-York. – John Gotti, considéré comme le chef de la plus puissante famille de la Mafia aux Etats-Unis, a été acquitté, le vendredi 13 mars, par le jury d'un tribunal de New-York. Il était accusé, ainsi que six autres membres présumés de la « famille Gambino », de meurtres, racket, paris illégaux et prêts à des taux usuraires. Le procès avait commencé en août 1986, et le jury anonyme délibérait depuis la semaine dernière. « *Honte sur eux* », s'est exclamé M. Gotti après son acquittement en montrant du doigt les procureurs. « *Je voudrais qu'il y ait un verdict contre eux* », a-t-il ajouté. – *(AFP.)*

Tunisie

Le chef des islamistes interpellé

Tunis. – Interpellé cinq jours auparavant, M. Rached Ghanouchi, secrétaire général du Mouvement de la tendance islamique (MTI), non reconnu officiellement, se trouvait toujours retenu, le vendredi 13 mars, dans les locaux de la police. Il semble qu'il n'ait pas tenu compte de mises en garde pour qu'il ne prenne plus la parole dans les mosquées. Son domicile était placé sous surveillance depuis le 15 octobre et, s'il avait la possibilité de se déplacer, il était toujours « *accompagné* » par un ou deux policiers. Six autres responsables du MTI à Tunis, Sousse, Nabeul, Kairouan et Gabès auraient été également interpellés dans la nuit de jeudi à vendredi, selon des sources proches de ce mouvement. – *(Corresp.)*

EN BREF

● **JAPON : expulsion de deux Polonais.** – Deux techniciens polonais accusés d'espionnage informatique et arrêtés le 8 mars ont été expulsés du Japon, le vendredi 13 mars, a annoncé la police japonaise. MM. Janusz Pribulka, trente-trois ans, et Karol Myszkowski, vingt-sept ans, chercheurs universitaires à Szczecin (nord-ouest de la Pologne), ont démenti ces accusations d'espionnage à leur départ pour Moscou.

● **CORÉE DU SUD : condamnation.** – Un tribunal de Séoul a condamné, le vendredi 13 mars, un ancien étudiant à six ans de prison pour avoir tenté de former un Parti communiste visant à renverser le gouvernement de Corée du Sud. Il s'agit de Lim Son-tae, ancien étudiant de l'université nationale de Séoul, arrêté en octobre avec vingt-six membres de son groupe, dont treize demeurent inculpés. – *(Reuter.)*

● **IRAN : exécutions de Bahaïs.** – Deux Bahaïs ont été exécutés ces derniers jours à Téhéran en raison de leurs croyances religieuses, a annoncé, le vendredi 13 mars, la communauté bahaï internationale, dans un communiqué remis à la commission des droits de l'homme des Nations unies. Suruch Jabbari et Abdoul Qasim Chayiq, tous deux emprisonnés depuis 1974, ont été enterrés sans que leurs familles ou leurs proches aient été prévenus,

● **BANGLADESH : affrontements entre policiers et musulmans.** – Une charge de police contre quelque 5 000 musulmans a fait, le vendredi 13 mars, à Dacca, une centaine de blessés parmi les manifestants. Les policiers, armés de matraques et utilisant des gaz lacrymogènes, ont chargé les manifestants, qui demandaient l'établissement d'une Constitution islamique au Bangladesh.

Asie

INDE : une cohabitation difficile

Quand le président Singh rappelle à l'ordre son premier ministre...

NEW-DELHI
de notre correspondant

« *Mon cher Rajiv...* », vous avez, à propos de nos relations, menti au parlement. Voilà, exprimée en termes non diplomatiques, la substance d'une missive envoyée, la semaine dernière, par M. Zail Singh, le président de la République indienne, à « son » premier ministre et dont le contenu s'étalait *in extenso*, le vendredi 13 mars, à la une d'un grand quotidien de New-Delhi.

Le chef de l'Etat, dont l'entourage est sans doute à l'origine de la « fuite », contredit mot pour mot les assurances données le 2 mars à l'Assemblée nationale par M. Rajiv Gandhi. « *Le président est régulièrement tenu informé des affaires importantes de l'Etat* », avait répliqué le premier ministre à un député d'opposition qui l'accusait non seulement de « *violer la Constitution* » (1), mais aussi d'avoir, par son « *attitude cavalière, dégradé l'institution présidentielle et insulté son titulaire* ».

« Le bouffon archaïque et simplet »

Grosso modo, la lettre de l'offensé confirme le tout et dresse la liste de tous les sujets de politique intérieure et extérieure dont il n'a « *jamais été tenu informé* ». Il rappelle aussi que, violant la tradition, le jeune premier ministre (quarante-trois ans) n'a jamais jugé utile de le rencontrer après ses voyages à l'étranger, que les ministres de M. Gandhi ne prenaient même plus la peine de répondre à ses invitations ni même à ses convocations, que les rapports de commissions gouvernementales ne lui étaient plus soumis et que, d'une manière générale, la « *haute fonction* » qu'il occupe est traitée avec dédain, voire insolence.

Bref, d'abord feutrée et discrète, la très singulière crise de « cohabitation » – les deux hommes sont du même parti – qui faisait depuis des mois les délices du « microcosme » indien, est finalement – et de quelle façon ! – tombée dans le domaine public. Sans menacer directement la pérennité du gouvernement en place – le président n'a pas le pouvoir de dissolution, – l'affaire, à dix jours de trois consultations régionales importantes et à quatre mois de l'élection présidentielle, est pour M. Gandhi d'un considérable embarras. Déjà régulièrement fustigé, y compris dans son propre parti, pour la manière cavalière dont il traite la haute administration (*le Monde* du 23 janvier), le premier ministre sera, en effet, beaucoup de mal à expliquer aux électeurs et au Parlement comment et pourquoi il a pu ainsi humilier l'homme que son illustre mère, Indira Gandhi, avait choisi en 1982 pour occuper la magistrature suprême.

Elu pour cinq ans (par le Parlement fédéral et toutes les assemblées fédérées), M. Zail Singh, zélateur patenté de la dynastie des Nehru-Gandhi, l'homme qui se disait prêt, à la veille de son accession à la présidence, « *à balayer le sol, si la grande Indira* » le lui demandait, en a eu assez. « *Le président-potiche, le béni-oui-oui* », dont les jeunes loups de l'entourage du prince se gaussent en privé, le « *bouffon archaïque et simplet* » ainsi caricaturé par une presse proche d'eux, a considéré qu'il avait avalé suffisamment de couleuvres. Et, se souvenant qu'avant d'être ligoté et bâillonné sur son trône présidentiel (2), il était un politicien assez habile et plutôt retors, le vieux sikh – il est âgé de soixante et onze ans – s'est rebiffé.

D'abord, en recevant à son palais – situé à 200 mètres des bureaux du premier ministre – tous les dirigeants de l'opposition, bientôt suivis – provocation suprême – par les dissidents anti-Rajiv du Congrès des Nehru ; enfin, en refusant d'apposer sa signature au bas d'un projet de loi instituant la censure postale, que le gouvernement a voté il y a plus de deux mois. Le président s'est souvenu que, s'il est bien, comme le voulaient les pères de la Constitution, « *une sorte de monarque constitutionnel* », il n'en est pas moins le chef de l'Etat, le commandant suprême des armées et le gardien de la Constitution.

A défaut de disposer d'un « domaine réservé », il a les moyens de se faire respecter. M. Rajiv Gandhi est en train de le découvrir, et son entourage, qui avait pris M. Zail Singh pour ce qu'il paraît être, à savoir un vieux sikh sans importance, un paysan inculte, bombardé président pour récompenser trente années de servilité, s'en mord déjà les doigts.

PATRICE CLAUDE.

(1) La Constitution fait obligation au premier ministre d'informer le président sur les affaires de l'Etat.

(2) La coutume interdit au président de se livrer publiquement à la controverse politique.

هكذا من الأصل

Le bilan d'un an de gouvernement Chirac

L'économie est « en situation de créer des emplois »

estime le porte-parole du premier ministre

L'hôtel Matignon a diffusé, le vendredi 13 mars, une synthèse du *« bilan »* d'un an de gouvernement Chirac, édité par le SID (Service d'information et de diffusion) et dont la version complète, en trois cents pages, sera disponible dans une quinzaine de jours. Intitulé « Pour tous les Français (avril 1986-avril 1987) », ce document affirme que *« la première année du gouvernement de Jacques Chirac s'achève sur un triple constat : une économie en situation de créer des emplois, une société responsable et solidaire pour plus de justice sociale, une France respectée »*, et que *« l'action gouvernementale entre, aujourd'hui, dans une deuxième phase, celle où elle doit parachever l'œuvre de libération et de solidarité nationale, afin que la France retrouve sa place parmi les grandes puissances économiques du monde et que les Français puissent vivre dans la dignité, la sécurité intérieure et la paix »*.

Le SID, service qui dépend du premier ministre, souligne que *« la politique que le gouvernement mène »* entre dans *« une deuxième année qui doit permettre de poursuivre l'œuvre d'assainissement et de libération entreprise depuis douze mois, afin d'amplifier le mouvement de création d'emplois réapparu en 1986 »*. Il ajoute : *« Tout faire pour instaurer un climat propice à la reprise de l'emploi, tel était l'objectif de Jacques Chirac en arrivant au pouvoir. Telle est sa priorité numéro un pour les mois à venir. »*

Matignon présente un tableau négatif de la situation léguée par les socialistes. *« Quand le gouvernement de Jacques Chirac s'installe aux commandes*, est-il écrit, *la France accumule les retards et les dysfonctionnements sur tous les fronts : croissance, investissement, inflation, budget et fiscalité »*. Selon le SID, *« quatre dévaluations* [en tenant compte de celle d'avril 1986, due entièrement à l'ancienne gestion] *ont sanctionné* [les] *erreurs commises de 1981 à 1983, essentiellement »*.

Le gouvernement de M. Chirac a entrepris l'*« assainissement de l'économie »*, d'abord par le *« réaménagement monétaire »* du 6 avril 1986, avec son plan d'accompagnement (loi de finances rectificative), puis par le budget de 1987. Le deuxième objectif du gouvernement, continue Matignon, a été la *« libération des initiatives »*, par la *« levée des contraintes administratives »*, la privatisation et la *« mise en concurrence »*. *« L'assainissement des structures de l'économie française et des conditions de son fonctionnement, la mise en liberté des agents économiques par l'allégement des contraintes administratives et financières, la définition d'un nouveau droit de la concurrence, cette œuvre de rénovation, correspondant à la volonté de désengager l'Etat de l'économie, ne devait pas dispenser celui-ci de jouer le rôle qui est le sien et qui le restera, notamment en matière d'investissement*, précise le SID. *Dans cette optique, le gouvernement a mis en place deux séries de mesures. La première vise à améliorer les conditions de l'investissement par une fiscalité allégée, une épargne plus abondante et des crédits moins chers. La seconde opère un redéploiement du système des aides et des incitations sectorielles. »*

Politique étrangère « en liaison constante » avec le chef de l'Etat

Selon le document de l'hôtel Matignon, *« la politique industrielle qui a été conduite jusqu'en mars 1986 n'a jamais permis de résoudre les problèmes de reconversion industrielle, de redéploiement et de développement »*. Il explique : *« La politique industrielle classique et orthodoxe ayant échoué, à un prix généralement exorbitant pour le contribuable, il convenait pour le gouvernement d'adopter une tout autre attitude et de se donner les moyens et des instruments adaptés. L'idée simple qui domine l'architecture de la nouvelle politique industrielle revient à tout faire pour améliorer la compétitivité des entreprises. »* En même temps, *« le gouvernement a mobilisé un arsenal de moyens capables d'améliorer l'environnement social, culturel et, même, politique »*.

Le SID souligne, au sujet de la Sécurité sociale, que *« le gouvernement n'a pas joué d'expédients »* et qu'*« il a ouvert le dossier, qui ne peut être traité qu'avec l'accord de l'opinion publique tout entière »*. A propos de l'enseignement, il indique : *« La réforme des lycées et des universités, qui vise à donner aux établissements plus d'autonomie, pour plus d'efficacité, fera l'objet d'une large concertation avec toutes les parties intéressées. »* Soulignant l'importance de la lutte contre la drogue, le SID observe que celle-ci *« s'est concentrée principalement sur l'application stricte de la loi votée en 1970 qui a fait de l'usage de la drogue un délit »* et que *« le gouvernement a fait en sorte que la répression de l'usage de la drogue soit durcie, partant du principe que, en condamnant l'usage et les usagers, il avait une chance de toucher aux trafiquants. »*

Au chapitre de la politique étrangère et de la défense, l'hôtel Matignon souligne que *« le gouvernement a démontré sa volonté d'exercer toutes les responsabilités qui sont les siennes dans le domaine de la défense et de la politique étrangère, dans le respect des prérogatives du chef de l'Etat et en liaison constante avec ce dernier »*. Il rappelle que *« le premier ministre se rend prochainement en visite officielle à Washington* [fin mars] *et à Moscou* [fin mai] *et y fera entendre la voix de notre pays au moment où les négociations entre les deux superpuissances progressent rapidement, notamment en ce qui concerne l'élimination des missiles de portée intermédiaire en Europe »*.

> « Le Monde » publiera, dans son supplément Economie du lundi 16 mars daté mardi 17 mars, un bilan économique d'un an de gouvernement Chirac.

Comment faire d'un premier ministre un candidat ?

(Suite de la première page.)

Mais un candidat à la présidence de la République doit avoir une « image », et il n'est pas sûr que M. Chirac s'en soit déjà forgé une.

Il n'est pas le premier à connaître cette déconvenue. Que restait-il de M. Raymond Barre, *« meilleur économiste de France »*, au début de 1981 ? Qu'était devenu l'homme du *« changement »*, M. Pierre Mauroy, en 1983 ? M. Fabius était mieux parvenu, à travers de graves déboires, à préserver son personnage, mais au prix d'un sérieux soupçon : celui d'en être, précisément, trop préoccupé.

M. Chirac a pour lui de ne pouvoir encourir ce reproche. Il gouverne sans barguigner, sans accorder trop d'attention — certains de ses conseillers s'en inquiétaient encore après l'épisode de Madrid — à l'impression qu'il donne.

La cohabitation pouvait permettre à M. Chirac d'acquérir la stature d'homme d'Etat qui lui faisait défaut, mais pour laquelle il paraissait mûr. Il allait être l'homme des circonstances exceptionnelles en même temps que celui des compromis réussis. Son erreur a sans doute été de croire, dans un premier temps, qu'il devait tenter d'y parvenir au détriment de M. Mitterrand.

A peine arrivé à l'hôtel Matignon, le premier ministre faisait savoir qu'il irait au sommet des pays industrialisés, à Tokyo, au début du mois de mai. Puis il négligeait les avertissements du président de la République sur les procédures parlementaires et sur le contenu des ordonnances qui seraient soumises à sa signature. M. Chirac agissait comme si les prérogatives constitutionnelles du chef de l'Etat avaient été de simples formalités, qu'il fallait respecter d'autant plus scrupuleusement qu'elles étaient sans conséquence pratique.

Cette première phase s'est achevée le 14 juillet, lorsque M. Mitterrand a montré ce qu'il en était en refusant de signer l'ordonnance sur les privatisations. L'Hôtel Matignon a toujours contesté cette interprétation de l'article 13 de la Constitution, la signature d'une ordonnance devant être, selon lui, automatique comme celle d'un décret délibéré en conseil des ministres, dès lors que le Parlement s'est prononcé en votant une loi d'habilitation. Aussi la réponse de M. Chirac a-t-elle consisté à transformer l'ordonnance en un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale avec engagement de la responsabilité du gouvernement, c'est-à-dire sans vote. Le premier ministre devait agir de même après le refus de M. Mitterrand de signer l'ordonnance sur le découpage électoral.

Un gouvernement balkanisé

L'affaire de l'ordonnance sur les privatisations n'en a pas moins ouvert une période de tension entre le premier ministre et le chef de l'Etat. Les attentats terroristes du mois de septembre ont donné l'occasion à M. Chirac de prendre l'avantage, en suscitant la solidarité autour du gouvernement, mais le conflit qui a suivi, au sujet du projet de loi de programmation militaire, puis l'expérience du sommet franco-africain de Lomé ont convaincu le premier ministre qu'il n'avait rien à gagner à multiplier les tentatives d'empiètement sur le domaine que la Constitution et l'usage *« réservent »* au président de la République.

Il y a loin entre le chef du gouvernement qui contestait les orientations de M. Mitterrand en matière de défense, il y a six mois, et celui qui, il y a une semaine, rappelait — sans grand résultat — les barristes au respect du consensus qui doit prévaloir dans ce domaine. M. Chirac admet aujourd'hui que, s'agissant de la souveraineté nationale, il doit exercer la part de responsabilité qui est la sienne avec le président de la République, et non pas contre lui. Cela ne l'a pas empêché de contester, à Madrid, le rôle que s'attribuait M. Mitterrand dans l'amélioration des relations franco-espagnoles.

Le premier ministre aurait peut-être aimé que le chef de l'Etat reconnaisse au gouvernement, pour une fois, un succès diplomatique, mais il estime que l'écho donné à ses propos a été démesuré, et il affirme ne pas l'avoir cherché.

Le changement de ligne de conduite de M. Chirac accompagnait, en novembre, un retour sur la scène intérieure qui s'est fait dans les pires conditions, face au mouvement des étudiants et des lycéens contre le projet de loi Devaquet, puis face aux grèves de la SNCF et de la RATP.

Cependant, cette adversité a permis à M. Chirac de rentrer dans le rôle d'un premier ministre traditionnel, qui tient bon face à des revendications qu'il ne peut satisfaire, mais qui recherche, ensuite, le dialogue avec les interlocuteurs syndicaux. En remettant en ordre les projets du gouvernement, M. Chirac est parvenu à donner de sa politique une présentation plus cohérente, moins agressive et plus souple.

Il n'a pu le faire, toutefois, sans mettre à mal la synthèse sur laquelle étaient fondés la majorité du 16 mars et le gouvernement du 20 mars. Le pacte conclu avec M. François Léotard est devenu caduc, tandis que les centristes de M. Pierre Méhaignerie, fidèles dans les difficultés de décembre, entendent, à présent, tirer davantage dans leur sens les orientations du gouvernement. Dans le même temps, la cote de M. Raymond Barre n'a cessé de monter.

La situation de M. Chirac est celle d'un premier ministre s'appuyant sur une majorité qui n'a plus de chef. Sans doute une nouvelle réunion de l'ensemble du gouvernement à Matignon, le mardi 17 mars, et, surtout, l'engagement de responsabilité, début avril, devant l'Assemblée nationale, sur une déclaration de politique générale, peuvent permettre de contrôler cet état de fait. Cela ne suffira pas à le modifier.

Partenaire d'un chef de l'Etat socialiste, chef d'un gouvernement de droite balkanisé, général contesté dans son propre camp, telle est l'équation de laquelle M. Chirac doit faire sortir... un candidat.

PATRICK JARREAU.

M. Toubon, le Conseil constitutionnel et le SIDA

« Quand on s'évade des facilités de la polémique », il n'est pas toujours facile de poser les limites dans lesquelles doit être borné le contrôle de constitutionnalité des lois par le Conseil constitutionnel. C'est M. Jacques Toubon, président de la commission des lois de l'Assemblée nationale et secrétaire général du RPR, qui l'a dit, le vendredi 13 mars, au cours de la journée d'études de l'Association française des constitutionnalistes dont il était l'hôte, ainsi que des parlementaires de chacun des groupes représentés à l'Assemblée.

Dans la bouche de ce bretteur verbal infatigable, spécialiste hors pair de la polémique, le propos n'en prenait que plus de relief.

Mais comment faire pour échapper à l'atmosphère largement consensuelle de ce rapide tour de table politique consacré au Conseil constitutionnel ? Car, à l'exception du PCF, qui continue — M. Guy Ducoloné l'a rappelé — d'en réclamer la suppression avec une constance inaltérable mais sans agressivité, chacun, que ce soit M. Jean-Claude Martinez pour le Front national, M. Pascal Clément pour l'UDF ou M. Alain Richard pour le PS, s'est attaché, tout comme M. Toubon, à faire savoir avant tout que, de bon cœur ou à la suite d'évolutions plus ou moins complexes, sa formation ne remettait pas ou plus en cause l'existence et, globalement, le fonctionnement du Conseil constitutionnel.

Globalement, sans plus. Ni M. Clément ni M. Toubon n'apprécient ce que le premier appelle *« un contrôle ciblé sur le Parlement »* qui laisserait, à tort, en dehors de son champ d'intervention certains actes du président de la République. Or, a soutenu M. Toubon, ce *« fort contrôle du Parlement »* est du même coup celui du gouvernement. En sorte qu'*« on a l'impression que le président de la République incarne une souveraineté libre alors que le gouvernement et le Parlement n'incarnent qu'une souveraineté limitée »*.

Ni l'actuel chef de l'Etat ni les péripéties de la cohabitation ne sont étrangers à la vision de M. Toubon. Au contraire, à la place qu'il occupe aujourd'hui — l'opposition — après avoir détenu, de 1981 à 1986, tout le pouvoir, le PS incline plutôt à souligner surtout, selon la formule de M. Alain Richard, qu'il a *« ratifié le principe de contrôle de constitutionnalité »*.

Sans doute n'en a-t-il pas toujours été ainsi au PS, mais le passé est le passé. Les discussions au groupe socialiste portent, surtout, sur les façons d'user à bon escient du droit parlementaire de saisine du Conseil. Ce qui implique de renoncer à le faire à tort et à travers ou systématiquement, comme ce fut parfois le cas naguère.

M. Toubon, de son côté, jure qu'il partageait cette conviction avant le 16 mars 1986, et M. Clément a même rêvé tout haut, dans un style *« un peu Bibliothèque rose »*, selon le mot de M. François Luchaire, ancien membre du Conseil constitutionnel, que tous les groupes parviennent à refouler les tentations politiques pour ne plus saisir désormais que sur des bases juridiques.

Arrondir les angles

C'est peut-être trop demander quand même. Le PS souhaiterait voir le Conseil constitutionnel hisser ses exigences en matière de droits économiques et sociaux à la hauteur *de sa défense des libertés* publiques, à en croire M. Richard. Là encore, est-ce trop vouloir ? Tous ceux qui vont et viennent du pouvoir à l'opposition doivent reconnaître dans le même mouvement, comme l'a fait le député socialiste, que *« le rôle essentiel du Conseil constitutionnel est un rôle d'amortissement de l'alternance »*, ce qui *« n'a pas que de bons côtés quand on est le bénéficiaire de cette alternance »*.

Le même constat de la part de M. Toubon (*« Ça arrondit les angles de l'alternance électorale »*) débouche toutefois sur une vue un peu différente. Pas d'angoisse chez le bouillant responsable RPR de voir négligés ces droits économiques et sociaux. Mais plutôt la peur de voir le balancier politique considérablement limité dans l'amplitude de ses mouvements par crainte du Conseil constitutionnel.

S'il en est ainsi, s'est demandé tout haut M. Toubon, aurons-nous autre chose à l'avenir que des *«débats de gestion »*, et la *« possibilité de proposer au peuple des changements fondamentaux »* ne se trouvera-t-elle pas *« considérablement limitée »* ?

M. Richard n'avait cité aucun des exemples attendus qu'il aurait pu fournir à l'appui de ses vœux. M. Toubon, lui, n'a pas hésité à en fournir un — inattendu — à l'appui de ses propres interrogations. Dans la lutte contre le SIDA, fléau infiniment plus grave que ne le perçoivent nombre de dirigeants français, a expliqué le secrétaire général du RPR, il faudra bien dépasser les seuls aspects médicaux et sanitaires et poser *« très clairement la question de la quarantaine »*. Ou celle de l'usage (individualisé et non plus collectivisé dans le souci d'éviter la transmission du fléau) du sang donné puis transfusé.

Pour tout cela *« des lois seront votées, le Conseil constitutionnel sera saisi ; il faudra trancher »*. *« L'intervention du Conseil constitutionnel comme juge suprême dans un tel domaine me paraît poser une vraie question »*, a résumé M. Toubon. Parce que les juges constitutionnels seraient alors incapables ou trop lents à s'affranchir d'un respect trop strict des droits individuels de l'homme face à un péril social d'un genre nouveau et imprévu ? M. Toubon ne l'a pas aussi clairement dit. Mais c'est ce que l'on a cru comprendre.

MICHEL KAJMAN.

● **M. Juppé : halte au « petit jeu ».** — Dans une interview publiée le *samedi 14 mars par les Dernières nouvelles d'Alsace*, M. Alain Juppé, ministre chargé du budget, demande qu'il soit mis fin au *« petit jeu »* consistant à dire : *« Je soutiens le gouvernement mais tout ce que fait le gouvernement est mauvais. »* M. Juppé, qui en fait une condition essentielle pour que les différentes composantes de la majorité apportent un soutien sans faille, lors du *second tour de l'élection présidentielle*, au candidat de ladite majorité arrivé en tête au premier tour, souligne que la désunion serait *« la voie royale de l'échec »*.

M. Gilbert Mitterrand part à la conquête de la fédération PS de la Gironde

M. Gilbert Mitterrand brigue officiellement, depuis le 11 mars, le poste de premier secrétaire de la fédération socialiste de la Gironde, département dont il est député. La candidature du fils du président de la République ouvre une nouvelle crise dans le PS girondin, dont l'appareil voit se succéder depuis plusieurs années empoignades et règlements de comptes.

BORDEAUX
de notre correspondante

Ces affrontements successifs, loin des débats idéologiques, se sont d'abord limités à une lutte sans merci entre barons locaux pour le contrôle de la fédération.

Ils mettaient aux prises, d'un côté, le député Michel Sainte-Marie, président de la Communauté urbaine bordelaise, leader du courant B (mauroyiste), dépossédé par le congrès de Metz de 1971 du titre de premier fédéral, et, de l'autre, le sénateur mitterrandiste Philippe Madrelle. Ce dernier avait commencé à perdre son influence sur l'appareil *avant même* de pouvoir céder à la droite, en 1983, la présidence du conseil général de la Gironde *et du* conseil régional d'Aquitaine. Les deux hommes s'unissent cependant aujourd'hui dans le soutien à la candidature de M. Gilbert Mitterrand, qui devrait, selon eux, être *« un signal qui intéresse bien au-delà du PS »*.

Dans l'immédiat, cette candidature semble surtout destinée à faire pièce à la direction fédérale sortante à la tête de laquelle on trouve, depuis mai 1986, M. Claude Barande, un proche de Mme Catherine Lalumière. L'ex-ministre de la consommation puis des affaires européennes, conseillère municipale de Bordeaux depuis 1983, a fait son entrée sur la scène politique girondine aux législatives de 1981. Elle a mené la liste socialiste pour les législatives de mars 1986.

Le PS girondin a perdu, depuis 1983, tous ses bastions. *Toute la crise* actuelle éclate sur cet arrière-plan politique, à la veille d'échéances électorales et à deux semaines du congrès fédéral fixé au 28 mars. Elle se traduit par la présentation, à l'intérieur du courant A (mitterrandiste), de deux listes distinctes de candidats à la commission exécutive fédérale.

La première, soutenue par Mme Lalumière, s'appuie sur la direction sortante ; la seconde l'évince au profit du camp Mitterrand. M. Lionel Jospin a confié à *M. Marcel Debarge*, secrétaire national chargé des fédérations, un rôle d'arbitre. Les protagonistes girondins sont convoqués pour le jeudi 19 mars.

G. de MATHA.

M. Doubin (MRG) fait une offre à M. Rossinot

M. Jean-Thomas Nordmann, membre de l'Assemblée des Communautés européennes, a fait part, le vendredi 13 mars, de la *« satisfaction »* avec laquelle le Parti radical, dont il est le porte-parole, a accueilli *« la perspective d'un dialogue* [avec les radicaux de gauche] *permettant de dégager des éléments de consensus entre les différentes composantes de la famille radicale »*.

L'initiative de l'ouverture d'un dialogue entre radicaux revient à M. François Doubin qui, dans une lettre adressée à M. André Rossinot, président du Parti radical, explique que *« dans une période où l'électoralisme a de plus en plus tendance à se substituer à l'action politique, il paraît urgent de proposer des idées et des projets (...) »*.

M. Doubin a l'intention d'effectuer une démarche similaire auprès des « républicains de progrès » que sont, à ses yeux, le CDS et le Parti républicain, mais dont il exclut le RPR.

Rappelant *« l'origine commune »* du MRG et du Parti radical et *« l'engagement permanent de la famille radicale en faveur de l'unité européenne »*, M. Doubin assure que *« le moment et le thème »* sont *« choisis pour que soit éventuellement mise en lumière une zone de consensus »*.

Société

Bien qu'il n'ait pu interroger M. Arnaldo Campana

M. Jean-Pierre Michau n'est pas rentré bredouille de Rio-de-Janeiro

RIO-DE-JANEIRO
de notre correspondant

Le juge Michau a quitté le Brésil sans avoir pu interroger M. Arnaldo Campana, l'ancien chef de la police civile de Rio-de-Janeiro, associé et complice d'Yves Chalier pendant sa « cavale » brésilienne. Mais, malgré l'absence de ce témoignage capital, il ne revient pas bredouille à Paris : les renseignements donnés par les polices de Rio et de Brasilia lui ont permis de recouper et de confirmer plusieurs éléments de son dossier.

M. Campana a continué, vendredi 13 mars, de jouer au plus fin avec ses collègues de la police civile qui l'attendaient pour procéder à l'audition avec le magistrat français. Sollicité, puis sommé de se présenter au rendez-vous fixé (le troisième en vingt-quatre heures), il est resté introuvable toute la matinée. *« Ce qu'on sait, c'est qu'il n'a pas dormi chez lui »*, disait M. Elson Campelo, le commissaire chargé d'enquêter sur ses agissements, qui devait servir d'intermédiaire pendant l'interrogatoire.

A midi, M. Nilo Batista, le successeur de M. Campana à la tête de la police civile, répétait les menaces déjà proférées la veille. *« Campana est sous mes ordres. Je vais lui enjoindre de se présenter. S'il se dérobe, je le ferai arrêter. »*

Trois heures plus tard, M. Campana arrivait au siège de la police en compagnie de son avocat, mais c'était pour annoncer qu'il ne répondrait pas aux questions préparées par le juge français. M. Michau s'attendait visiblement à cette nouvelle dérobade. Après avoir patienté une grande partie de la journée de jeudi dans les locaux de la police, il avait résolu, vendredi, de faire du tourisme et, de ses lieux de promenade, il téléphonait de temps en temps au consulat de France pour avoir des nouvelles. M. Michau jugea inutile d'enregistrer personnellement le refus de M. Campana de se laisser interroger.

Les trois jours passés à Rio par le juge en compagnie de M. Jean-Pierre Steiner, inspecteur principal à la sous-direction des affaires financières de la police judiciaire, n'ont pas été perdus pour autant, les responsables de la police fédérale brésilienne ayant procédé aux vérifications qui intéressaient M. Michau, notamment sur les déplacements des principaux personnages et le résultat est intéressant.

Protecteurs parisiens

Première constatation : M. Yves Chalier n'est pas arrivé à Rio le 4 mai comme il le prétend, mais le 8 juillet, vingt-quatre heures avant qu'un mandat d'arrêt soit lancé contre lui à Paris. Ce qui signifie qu'il a été prévenu à temps par ses protecteurs parisiens pour qu'il puisse prendre la fuite. Il est arrivé, sous son vrai nom, à Rio-de-Janeiro où il a été hébergé par M. Jules Filippedu, l'un des chefs de la maffia du vidéopoker au Brésil.

Deuxième constatation : à la fin du mois de juillet, la police fédérale brésilienne a commencé à s'intéresser à M. Chalier. C'est à ce moment-là que celui-ci a changé de nom pour prendre celui d'Yves Navaro. L'époque où il dit avoir reçu de M. Campana le passeport portant cette fausse identité correspond à un déplacement de ce dernier à Paris. M. Campana, qui était encore secrétaire de la police civile de Rio, a pris, le 17 juillet, un avion pour la France en compagnie de M. Filippedu. Il est revenu au Brésil le 30 juillet.

Obstruction

Or le premier cachet porté sur le passeport d'Yves Navaro indique comme date d'entrée au Brésil le 3 août : il s'agit donc d'un cachet de complaisance. Navaro ne figure pas sur la liste des passagers de l'avion de la Varig qu'il était censé avoir pris ce jour-là pour venir au Brésil. Grâce à des complicités dans la police des frontières, M. Campana a donc « authentifié » l'arrivée à Rio du prétendu Navaro en faisant oblitérer son passeport à la date du 3 août.

Troisième constatation : dans la première quinzaine d'octobre, Yves Chalier-Navaro a appris par un policier brésilien qu'un mandat d'arrêt international avait été lancé contre lui et, le 13 octobre, il a quitté le Brésil sous sa fausse identité à bord d'un avion de la Swissair qui l'a amené à Genève, d'où il a gagné Paris en TGV.

M. Chalier s'était associé en septembre dernier avec M. Campana pour monter à Rio une société d'import-export, Terrarum, sans doute afin de « blanchir » l'argent du vidéopoker. Il semble que MM. Campana et Filippedu aient créé, dans la même intention, deux autres entreprises, l'une appelée Pradel, l'autre Pumali, cette dernière à Sao-Paulo. Le magistrat français et l'inspecteur de la police judiciaire ont cherché à savoir si ces firmes avaient pu être financées par des sommes détournées de l'association Carrefour du développement. Leur conclusion est négative. Reste à la police brésilienne à établir l'origine des capitaux utilisés.

Les questions qui devaient être posées à M. Campana par M. Michau le seront peut-être par un magistrat brésilien dûment habilité par le ministère de la justice à cette fin. S'agira-t-il de M. Nelson Da Silva Guimaraes, le « petit juge » qui voulait réunir M. Campana et M. Michau dans son cabinet ? On peut en douter. M. Campana est accusé d'avoir fait obstruction à la mission du juge français. Il ne jouit pas d'une grande réputation à la direction de la police fédérale, qui était prête, semble-t-il, à le faire arrêter pour faciliter le travail de M. Michau. Le juge de la vingt et unième chambre criminelle de Rio n'était pas habilité à entendre un magistrat étranger, dit-on aujourd'hui, et, si M. Michau avait accepté de se rendre à son cabinet, tout le travail effectué pendant trois jours au Brésil aurait pu être entaché de nullité.

CHARLES VANHECKE.

Au tribunal de Paris

Une peccadille de Frédéric Oriach

Le 24 septembre 1986, la police appréhendait dans les jardins du Luxembourg, où il avait réuni une conférence de presse, M. Frédéric Oriach. Cet ancien militant des Noyaux armés pour l'autonomie populaire (NAPAP) avait retrouvé la liberté après des condamnations pour transport et détention d'armes d'abord et, ensuite, pour association de malfaiteurs. On ne devait cependant retenir contre lui qu'un délit de fourniture de faux documents en vue de l'établissement d'un document administratif. Les policiers avaient en effet découvert que le passeport dont il était porteur, délivré le 20 mai 1986, lui avait été remis indûment, le certificat de domicile qu'il avait fourni faisant état d'une adresse où il n'habitait pas en réalité.

Cependant, en dépit de réquisitions du parquet pour que M. Oriach soit placé, de ce fait, sous mandat de dépôt, le magistrat instructeur l'avait laissé en liberté et la chambre d'accusation de Paris s'était contentée de le placer sous contrôle judiciaire.

A l'audience de la trentième chambre correctionnelle de Paris, jeudi 12 mars, c'était donc un prévenu libre qui se présentait devant ses juges pour un débat qui devait durer un petit quart d'heure : très sagement, M. Oriach n'est pas sorti des limites du sujet. Il s'est contenté d'exposer que, sorti de prison le 11 avril 1986 et se trouvant sans papiers d'identité, son premier souci fut évidemment d'en obtenir. Comme, à cette époque, il n'avait pas encore de domicile fixe et était hébergé un jour ici, un jour ailleurs par des amis, il produisit donc un certificat d'hébergement portant une adresse, 53, rue Lacépède à Paris (5e), où il lui arrivait effectivement de coucher et où lui était adressé son courrier. C'est cette attestation de domicile qui se trouvait donc considérée comme un faux document.

Du côté du ministère public, M. Bertrand Faure fut le premier à ramener ce dossier *« à sa juste dimension ». « La justice,* devait-il dire, *est ainsi conçue en France qu'elle s'attache d'abord aux faits et non à des considérations de personne. Cela pour dire que vous êtes en présence d'un dossier modeste s'il en est, que vous devez apprécier objectivement, sans bienveillance, mais non plus sans esprit de sévérité particulière et en appliquant une peine qui soit adaptée aux éléments soumis à votre appréciation. »*

Mes Jean-Louis Chalanset et Isabelle Coutant-Peyre, qui demandaient la relaxe, devaient, eux aussi, s'en tenir rigoureusement au dossier faisant valoir que l'attestation de domicile incriminée ne pouvait être considérée comme un faux puisque M. Oriach habita bien, fût-ce épisodiquement, à l'adresse indiquée et qu'il n'y avait, de sa part, aucune intention de tromperie, pas plus qu'il n'y eut, envers quiconque, le moindre préjudice.

Le tribunal, que présidait M. Jean-Louis Mazières, n'a cependant pas retenu cette thèse, mais s'est contenté de condamner M. Frédéric Oriach à 1 000 F d'amende, ce qui mettait fin obligatoirement au contrôle judiciaire.

J.-M. Th.

Peines réduites en appel dans l'« affaire » du Coral

Un arrêt apaisant

Il y a cinq ans éclatait l'« affaire » du Coral, un « lieu de vie » situé à Aymargues (Gard), qui accueille des enfants inadaptés ou mentalement handicapés *(nos dernières éditions)*. Un ancien pensionnaire dénonçait des actes de pédophilie commis sur des mineurs de moins de quinze ans. Si ces affaires sont souvent regardées avec une discrétion gênée, celle du Coral explosa avec une série de réactions en chaîne. La passion s'empara de tous ceux qui touchèrent de près ou de loin ce dossier brûlant. Des clans se formèrent ; les un se pressaient derrière M. Claude Sigala, l'animateur de ce lieu de vie, pour l'aider à défendre avec acharnement une solution autre que l'enfermement ou la chimiothérapie intensive.

Pour eux, aucune contrainte, aucune limite légale ne devait faire obstacle à une expérience, dont les premiers résultats étaient encourageants. Les autres brandissaient l'étendard de la morale, outrés par le comportement des éducateurs, impliqués dans l'affaire. Des écrivains, des personnalités se prononçaient en faveur de l'un ou l'autre camp, pendant que le bouillant Claude Sigala affrontait le juge, M. Michel Salzmann, dans une instruction judiciaire tumultueuse. Jusqu'au procès, l'affaire s'enfla, empoisonnée par la rumeur. Après des débats houleux, la dixième chambre correctionnelle de Paris rendait son jugement, en condamnant sept personnes pour attentat à la pudeur sur mineurs de moins de quinze ans.

M. Sigala était condamné à trois ans de prison, dont un avec sursis et la même peine était infligée à un éducateur, M. Jean-Noël Bardy ; un autre éducateur, M. Roger Cortès, était condamné à dix-huit mois d'emprisonnement ; M. Jean-Patrice Lanez, ancien pensionnaire de l'établissement, était condamné à trois ans de prison, dont un avec sursis ; M. Dominique Labaume, en fuite était condamné à trois ans de prison par défaut.

Pour des faits identiques, mais sans rapport avec le Coral, commis à Paris et en Corse, M. Gérard Durand était condamné à trois ans de prison, dont un avec sursis, et M. Raymond Huryta à trois ans de prison. Enfin, Mme Marie Sigala, l'épouse de l'animateur, le docteur Alain Chiapello, médecin psychiatre, et M. Yves Renard, étaient relaxés.

Le silence retombe

Avec ce jugement, le silence retomba sur cette affaire et, vendredi 13 mars, personne ne distribuait de tracts devant la vingt-quatrième chambre de la cour, qui se prononçait sur le cas de cinq des condamnés ayant interjeté appel. Aucun d'entre eux ne retournera en prison, car l'arrêt, qui se veut apaisant, condamne M. Durand à un an de prison, confondu avec une précédente peine déjà accomplie ; M. Bardy à deux ans de prison avec sursis ; M. Lanez, à trois de prison avec sursis ; M. Cortes à deux ans de prison avec sursis. Quant à M. Sigala, la cour le condamne à trois ans d'emprisonnement, dont trente mois avec sursis, les six mois restant étant couverts par les détentions provisoires ordonnées lors de l'instruction.

Les magistrats notent à ce sujet : *« Quelque surprenant qu'ait été le comportement de Sigala, qui apparaît impliqué plus qu'aucun, autant par sa qualité de responsable que par les pressions qu'il a exercées et la circonstance juridique qu'il avait autorité, il convient toutefois de tenir compte de ce qu'il paraît avoir été attaché à faire progresser des enfants spécialement défavorisés. »*

MARC PORTEY.

A la cour d'appel de Rennes

Non-lieu pour le commissaire Marchand inculpé en 1985 de faux en écritures

RENNES
De notre correspondant

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes a infirmé, le jeudi 12 mars, une ordonnance prise le 9 janvier 1987 par M. Gilles Dubigeon, doyen des juges d'instruction de Nantes, qui avait alors décidé du renvoi devant un tribunal correctionnel, pour faux en écritures, du commissaire divisionnaire Yves Marchand, quarante-huit ans, directeur de l'Ecole nationale supérieure de police de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône) depuis le mois de septembre 1986 (*le Monde* daté 18-19 janvier).

A l'origine de cette affaire, une plainte déposée par M. Patrick Bescond, inspecteur de police à Vannes : en 1984, celui-ci constatait que la note figurant sur son dossier personnel pour l'année 1982 ne correspondait pas à celle qu'il avait signée devant le commissaire Marchand, alors directeur des polices urbaines à Vannes. Inculpé à sa demande, en 1985, afin de pouvoir prendre connaissance du dossier, M. Marchand était renvoyé devant le tribunal correctionnel de Nantes par l'ordonnance de M. Dubigeon, ordonnance immédiatement frappée d'appel tant par le parquet de Nantes que par le parquet général de la cour d'appel de Rennes.

La chambre d'accusation a considéré que les éléments constitutifs du délit reproché au commissaire Marchand n'étaient pas établis et a prononcé un non-lieu. De plus, elle a confirmé le non-lieu prononcé dans le même dossier par le doyen des juges d'instruction de Nantes au bénéfice d'un inspecteur de police et d'une secrétaire du commissariat de police de Vannes, dans la mesure où ils n'avaient fait qu'exécuter les ordres de M. Marchand.

CHRISTIAN TUAL.

M. Jacques Chirac a inauguré le palais de justice de Bobigny

Un effort prioritaire en faveur de l'institution judiciaire

M. Jacques Chirac qui inaugurait, vendredi 13 mars, le nouveau palais de justice de Bobigny (Seine-Saint-Denis) a reconnu que l'institution judiciaire se heurtait à *« de graves difficultés matérielles qui la gênent dans l'accomplissement de sa mission »*. Le premier ministre, qui était accompagné, notamment, du garde des sceaux et de M. Robert Pandraud, ministre chargé de la sécurité et élu du département, a regretté que ces difficultés accréditent l'idée *« d'un laxisme, voire d'une impuissance de la justice pénale »*. Il a rappelé les efforts de M. Albin Chalandon pour rationaliser le fonctionnement des institutions judiciaires et a souhaité que l'effort budgétaire de 1987 en faveur de la justice soit *« poursuivi »*.

Comme l'ont fait remarquer MM. Philippe Léger, président, et Régis Mourier, procureur général, le département de Seine-Saint-Denis est peuplé de 1,3 million d'habitants dont près d'un tiers de moins de vingt ans et de beaucoup d'immigrés. Le tribunal de Bobigny est aussi celui qui traite les affaires de trafic de stupéfiants découvertes à l'aéroport de Roissy. Le parquet a reçu, en 1986, 140 000 procès-verbaux et les chambres correctionnelles ont rendu 22 000 jugements.

Clair, fonctionnel, architecturalement réussi (intérieurement et extérieurement) le palais de justice de Bobigny et ses dépendances regroupent sur 25 000 mètres carrés le tribunal lui-même et le tribunal de commerce. Cinq cents personnes, dont cent dix-sept magistrats, travaillent quotidiennement au tribunal de grande instance.

En quittant le palais de justice par hélicoptère, M. Chirac a été sifflé par une centaine d'instituteurs.

BERTRAND LE GENDRE.

FAITS DIVERS

Dans les Landes

Un réseau international de proxénétisme démantelé : 37 personnes en garde à vue

Une vaste rafle qui a eu lieu dans la soirée du jeudi 12 mars au Poteau (Landes) a abouti au démantèlement d'un réseau international de proxénétisme, réussi par l'Office central pour la répression de la traite des êtres humains (OCRTEH). Au terme de l'enquête menée dans plusieurs villes de France, trente-sept personnes étaient gardées à vue, samedi 14 mars, en attendant d'être déférées au parquet. Le dossier a été confié à M. Vennetier, juge d'instruction à Mont-de-Marsan.

L'OCRTEH avait identifié dans toute la France près de 200 prostituées travaillant pour des proxénètes qui entretenaient un réseau en France – mais aussi en Afrique et en Amérique du Sud, – dont la base était localisée à la limite de la Gironde et des Landes.

Jeudi soir, cent cinquante policiers – cinquante CRS et cent officiers de police judiciaire – investissaient les quelque vingt bars situés en bordure d'une ancienne base américaine et interpellaient une centaine de personnes. Au cours de la perquisition, les policiers devaient constater plusieurs flagrants délits de proxénétisme hôtelier, saisir la comptabilité de tenanciers et découvrir plusieurs centaines de milliers de francs, dont 200 000 francs dissimulés sous un matelas.

● RECTIFICATIF. – Le président de la Compagnie générale du tourisme hôtelier (CGTH) est M. Bernard Anne et non pas M. Michel Anne (son frère) comme nous l'avons écrit par erreur dans un article intitulé « Un hôtel corse va fermer ses portes pendant la prochaine saison estivale », article paru dans *le Monde* du 13 mars.

Dans la région Nord-Pas-de-Calais

Seize interpellations pour trafic d'héroïne

Deux réseaux d'héroïne viennent d'être démantelés, l'un à Lille, Roubaix, Tourcoing (Nord) et l'autre dans les environs de Lens (Pas-de-Calais) : seize personnes au total ont été inculpées, jeudi 12 mars.

Dans l'agglomération lilloise, trente-cinq gendarmes, assistés de dix-neuf douaniers, ont interpellé mercredi huit personnes, dont plusieurs ressortissants étrangers, déjà interdits de séjour. Les forces de l'ordre ont saisi 140 000 francs, du haschich et de l'héroïne en petite quantité, ainsi que quelques cartouches. Trois personnes, dont l'une a été écrouée, ont été inculpées d'infraction à la législation sur les stupéfiants.

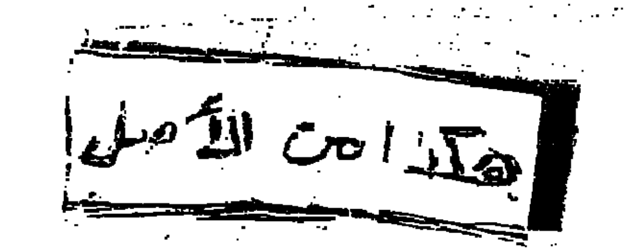
Au même moment, dans plusieurs localités du Pas-de-Calais, les gendarmes ont arrêté dix-huit autres personnes, des jeunes pour la plupart, dont plusieurs étrangers. Treize d'entre eux ont été inculpés (onze écroués).

A Bastia

Un procès d'assises renvoyé après une tentative d'attentat contre le palais de justice

Pendant une audience de la cour d'assises de la Haute-Corse, une charge de 300 grammes de dynamite – qui n'a pas explosé – a été lancée, vendredi 13 mars, vers 16 heures, dans la cour du palais de justice de Bastia, par un homme qui a pris la fuite sans être inquiété. L'engin, qui avait été jeté par-dessus le mur d'enceinte du bâtiment, est tombé à quelques mètres des fenêtres de la salle de la cour d'assises.

La cour jugeait depuis jeudi Jean-Paul Pasqualini, vingt-quatre ans, Michel Arrighi, vingt-trois ans, et Dominique Pasqualetti, vingt-deux ans, accusés d'avoir commis un hold-up le 22 juin 1984 contre une agence de la Banque internationale pour l'Afrique occidentale, au cours duquel un policier avait été blessé. Déjà, jeudi, lors de la première audience, les débats de la cour avaient été interrompus par une alerte à la bombe. Le procès a été renvoyé à une session ultérieure.



Société

SPORTS

Un spectateur tué au rallye du Portugal

La rallye du Portugal est à nouveau en deuil. Vendredi 13 mars, la Toyota Corolla du pilote portugais Joaquim Ramalho Guedes est entrée dans la foule, tuant un spectateur de dix-huit ans et en blessant une dizaine d'autres, dont un enfant de... cinq ans. Un accident semblable à celui de l'an dernier, où la sortie de route de la Ford RS 200 du Portugais Joaquim Santos avait provoqué la mort de deux spectateurs, dont un jeune garçon, et une quarantaine de blessés.

Il y a un an, les pilotes des écuries officielles s'étaient retirés de la course après cet accident, survenu dès la première épreuve spéciale, par *« respect des familles des victimes »* mais surtout pour dénoncer l'inconscience de ce public portugais qui envahissait la chaussée et se comportait à leur arrivée comme un matador face à un taureau. L'avertissement n'a, semble-t-il, pas été perçu.

Sans doute faudra-t-il attendre l'examen de la Toyota Corolla pour mieux comprendre les circonstances de l'accident. Joaquim Ramalho Guedes, qui a fauché des spectateurs massés sur... une échappatoire, à l'entrée d'un virage à gauche, a-t-il mal contrôlé sa vitesse ou a-t-il été victime d'une défaillance des freins de sa voiture ? Un incident plus fréquent sur ces modèles dits « de production », construits à plus de cinq *mille exemplaires – non modifiables* pour les rallyes – que sur les anciens bolides du groupe B supprimés au nom de la sécurité.

A la demande de la Fédération internationale du sport automobile (FISA), les organisateurs du rallye *du Portugal avaient fait porter leurs* efforts cette année sur la sécurité des spectateurs. Ils avaient renoncé aux épreuves spéciales disputées sur les petites routes goudronnées du massif forestier de Cintra, où se rassemblaient habituellement plusieurs *dizaines de milliers de spectateurs* venus de Lisbonne. Une course télévisée sur le circuit d'Estoril, qui accueille chaque année les formule 1, les avaient remplacées.

Une grande campagne d'information sur les règles élémentaires de sécurité à respecter sur les deux mille kilomètres du rallye avait été organisée. En vain, semble-t-il, si on considère *l'emplacement choisi par* les victimes.

G. A.

La prévention du SIDA

Une seringue pour deux

Devant cette pharmacie parisienne de garde, tard le soir, un jeune homme attend. Il a l'air de guetter, nerveux. A l'intérieur, une dizaine de personnes font la queue. Les deux pharmaciens vont vite. Efficaces, professionnels et sans chaleur. Celle-là veut des mouchoirs en papier, cet autre montre ses lèvres gercées. Dans les bras d'une jeune femme, un bébé malade s'est endormi. Devant elle, entre l'adolescence et l'âge adulte, un garçon sautille d'un pied sur l'autre. Son jean n'est plus blanc depuis longtemps et son blouson de cuir a l'air aussi fatigué que lui. Arrivé à la caisse, il aboie plus qu'il ne demande : *« Une seringue. »* Le visage du pharmacien se ferme.

« On ne fait pas cet article.

– Mais j'en veux une. On nous dit de les acheter en pharmacie. Et c'est toujours pareil. On nous dit toujours qu'il n'y en a pas ».

A-t-il envie de pleurer, de tout casser ? En tout cas, il ne veut pas repartir les mains vides : *« Il y a bien autre chose, non ? Un vaccin peut-être ? »*

Les deux pharmaciens se consultent du regard. Que faut-il faire dans ces cas-là... Mal à l'aise, au bord du mépris, l'un propose une petite boîte verte : *« C'est cher, 46 francs. Vous avez l'argent ? »* Le jeune homme se précipite sur la boîte, l'ouvre, vérifie la présence d'une seringue *jetable et balance quelques* pièces. Le deuxième pharmacien le retient, veut expliquer qu'il ne s'agit ni d'ostracisme ni de mauvaise volonté : *« Nous avons commandé des seringues jetables. Nous les aurons la semaine prochaine. En attendant, approvisionnez-vous dans les pharmacies de jour. »* Vite, très vite, le jeune toxicomane sort de la pharmacie. Dehors, son copain l'attend. Une seringue pour deux...

Ag. L.

Christophe Profit « enchaîne » les Grandes-Jorasses, l'Eiger et le Cervin

Un exploit à trois faces

CHAMONIX
de notre correspond

L'alpiniste Christophe Profit, âgé de vingt-cinq ans, a réussi une grande première hivernale en enchaînant les ascensions par leur face nord des Grandes-Jorasses (4 200 mètres), de l'Eiger (3 974 mètres) et du Cervin (4 478 mètres). Ce guide, qui avait déjà accompli cet enchaînement en *vingt-quatre heures, le 26 juillet* 1985, s'est élancé sur l'éperon Croz le jeudi 12 mars à 3 heures du matin. Après avoir escaladé notamment les Grandes-Jorasses en six heures, soit cent vingt minutes de moins que son précédent record, il est parvenu au sommet du Cervin vendredi 13 mars à 20 heures.

Emportant avec lui un sac de 5 kilos comprenant principalement un parachute qu'il déploya à l'issue de ses deux premières ascensions pour regagner la vallée où un hélicoptère l'a transporté au pied de l'Eiger, puis du Cervin, il n'avait avec lui qu'une poignée de pitons et une corde de 15 mètres qu'il utilisa sur les parties les plus techniques de son parcours, notamment à l'Eiger. Bénéficiant de conditions météorologiques favorables, l'alpiniste dut cependant affronter un froid extrêmement rigoureux – moins 20 degrés le jour et moins 30 degrés pendant la nuit de jeudi à vendredi passée dans l'Eiger – et, surtout lors de cette ascension, effectuer un véritable travail de terrassier pour dégager la neige plaquée quelques jours plus tôt sous l'effet du vent sur les flancs de la montagne. Il devait rester pendant dix-neuf heures dans cette face, en s'accordant seulement quatre heure de « repos » pendant lequel Profit s'installa sur une étroite vire et lutta contre le sommeil et le froid.

Parvenu vendredi à 11 heures au *sommet* de l'Eiger, il reprenait, après un vol en parachute de quelques minutes, un hélicoptère pour gagner le Cervin et sa muraille de 1 200 mètres qu'il escalada entre 15 heures et 20 h 30.

L'alpiniste Eric Escoffier, qui tentait également d'escalader successivement l'Eiger, le Cervin et les Grandes Jorasses, mais qui entendait rallier les différentes montagnes à bord d'une voiture connue pour ses qualités de vitesse et de nervosité sur les voies du Paris-Dakar, a été laissé « sur place » par son adversaire des cimes. Samedi 14 mars, il attendait une amélioration de la météo pour se lancer à l'assaut du Cervin.

Christophe Profit aura su maîtriser de bout en bout tous les paramètres de sa course exceptionnelle. Tout d'abord, en se préparant physiquement depuis le mois de novembre au pied du massif du Mont-Blanc, dont les cimes les plus proches lui servirent de « gymnase » ; d'autre part, en menant une vie que ses amis qualifient de proche de l'ascétisme. Enfin, l'alpiniste sait désormais, à la manière d'un guide tirant ses clients, « s'encorder » aux médias.

CLAUDE FRANCILLON.

● **BOXE : championnat d'Europe.** – L'Italien Valerio Nati est devenu champion d'Europe des poids plume en battant le Français Marc Amand par arrêt de l'arbitre sur blessure à la deuxième reprise, vendredi 13 mars à Forli. Le titre était vacant après le renoncement du Britannique Jim McDonnell, passé dans la catégorie de poids supérieure.

● **CYCLISME : Paris-Nice.** – Vainqueur au sommet du mont Faron, le nouvel espoir du cyclisme français, Jean-François Bernard, qui était devenu le favori de Paris-Nice, a suscité une véritable coalition et perdu le contact sous les coups répétés de ses adversaires, vendredi 13 mars, au cours de la cinquième étape Toulon-Saint-Tropez, remportée par Laurent Fignon. Tirant profit du fléchissement de Jean-François Bernard, qui a concédé 2 min. 6 s. L'Irlandais Stephen Roche a repris le maillot blanc de leader. Son compatriote Sean Kelly conserve l'essentiel de ses chances.

● **PATINAGE ARTISTIQUE : championnat du monde.** – Les Soviétiques Natalia Bestemianova et Andreï Bukine ont remporté leur troisième titre mondial de danse sur glace, vendredi 13 mars à Cincinnati.

● **SKI ALPIN : Coupe du monde.** – Sigrid Wolf a remporté la première victoire de sa carrière en Coupe du monde et a apporté aux Autrichiens leur premier succès après cinquante-trois courses cette saison en gagnant, vendredi 13 mars, la descente de Vail (Colorado). Elle a devancé à cette occasion sa compatriote Elizabeth Kirchler et l'Américaine Pam-Ann Fletcher.

● **TENNIS : Coupe Davis.** – La France mène par deux victoires à zéro contre la Corée du Sud au premier tour de la Coupe Davis. Vendredi 13 mars à Marcq-en-Barœul (Nord), Thierry Tulasne a battu Bong Soo Kim 6-4, 6-2, 6-3 et Guy Forget s'est imposé contre Jin Sun Yoo 6-3, 5-7, 6-3, 6-3.

ÉDUCATION

Dans un entretien au « Nouvel Observateur »

M. Devaquet précise les raisons de sa démission

Après trois mois de silence, M. Alain Devaquet, ancien ministre de la recherche et de l'enseignement supérieur, revient dans un entretien au *Nouvel Observateur* sur la genèse de son projet de réforme universitaire et les raisons de son départ du gouvernement, le 6 décembre, au plus fort de la crise étudiante.

Soulignant qu'il avait accepté, sans avoir participé à la décision, l'abrogation de la loi Savary *« difficilement amendable »*, l'ancien ministre explique qu'il a refusé en revanche ce qu'exigeaient *« les ultras – quelques députés de la majorité, l'UNI et une fraction du syndicat autonome – c'est-à-dire l'examen immédiat de la proposition de loi Foyer »* (signée par vingt-deux députés de la majorité).

« Au cours de la préparation du projet de loi, ajoute-t-il, *j'ai tenu bon sur des points que je considérais comme essentiels, les diplômes nationaux par exemple, mais c'est vrai j'ai dû aussi, quelquefois, déplacer le curseur »*, sur les droits d'inscription notamment, pour lesquels on avait finalement accepté le principe d'une « fourchette ».

A propos de M. Yves Durand, conseiller du premier ministre pour les questions universitaires et ancien vice-président de l'UNI, M. Devaquet déclare : *« M. Durand ne m'est apparu, dans les domaines qui étaient de ma responsabilité, que comme le porte-parole rigide des organisations auxquelles il appartient. »*

« J'ai démissionné pour deux raisons, explique enfin M. Alain Devaquet : *la déontologie universitaire et la crédibilité politique. »* Le ministre a pris sa décision *« sans amertume ni regrets »* au lendemain des violentes manifestations du 4 décembre et après avoir appris que le dossier du projet de loi sur les universités était transféré à M. René Monory, dont il précise sobrement : *« Je ne parlerai pas de M. Monory, il a trop parlé de moi... »*

● **M. Etienne Trocmé, élu à la tête de la conférence des présidents d'université.** – La conférence des présidents d'université a procédé, le 13 mars, au renouvellement de ses instances et élu son nouveau bureau. M. Etienne Trocmé (président de l'université de Strasbourg-II) remplace M. Hubert Coudanne (Paris-XI-Orsay) comme premier vice-président de la conférence dont le ministre de l'enseignement supérieur est président de droit. Ont également été élus vice-présidents MM. Jean-Jacques Conté (Toulouse-III) et Michel Imberty (Paris-X-Nanterre).

RELIGIONS

Mgr Castrillon-Hoyos est élu président du Conseil épiscopal latino-américain

Asuncion (Paraguay) – Mgr Dario Castrillon-Hoyos, évêque de Pereira en Colombie, a été élu le 12 mars président du Conseil épiscopal d'Amérique latine (CELAM), organisme de liaison de toutes les conférences épiscopales latino-américaines. Il en était déjà le secrétaire général et succède à la présidence à un Argentin, Mgr Quarracino.

Réunis à Ypacaraï, près d'Asuncion, les cardinaux et évêques d'Amérique latine ont également élu comme vice-présidents du CELAM l'archevêque de Saint-Domingue, Mgr Lopez-Rodriguez, et celui de Brasilia, Mgr Freire Falcao.

Organisme le plus influent de l'Eglise catholique en Amérique latine, le CELAM avait défini des orientations progressistes lors de ses grandes conférences de Medellin en Colombie (1968) et de Puebla au Mexique en présence du pape (1979). L'arrivée à la présidence en 1979 du futur cardinal colombien Lopez Trujillo devait marquer un tournant plus conservateur.

[*Né le 4 juin 1929 à Medellin* (Colombie), Mgr Castrillon-Hoyos est évêque depuis 1971, nommé en 1976 dans le diocèse de Pereira. Il était le porte-parole de *Mgr Lopez-Trujillo* lors de la conférence de Puebla. En octobre 1985, il avait eu une polémique publique avec le théologien Hans Küng, qui avait dénoncé les pressions de Rome sur les évêques latino-américains à propos de la théologie de la libération. Il passe pour un conservateur, mais s'était montré favorable, en 1980, à l'ouverture d'un dialogue entre le gouvernement colombien et la guérilla du M 19.]

● **L'évêque de Versailles critique l'« instruction » de Rome sur la bioéthique.** – Evêque de Versailles, Mgr Louis Simonneaux a déclaré, le 13 mars, à propos du document de la Congrégation pour la doctrine de la foi sur *« la dignité de la procréation »*, que Rome *« aurait peut-être pu autoriser l'insémination artificielle entre mari et femme pour aider la nature »*.

« Dans ce cas très précis, poursuit Mgr Simonneaux, *l'insémination artificielle contredit-elle l'amour conjugal ? Peut-on résoudre ce genre de problème par la seule logique biblique ? »*

SCIENCES

Découverte de la plus grande galaxie connue

La galaxie Markarian-348 serait la plus grande galaxie connue. Dans un article à paraître dans la revue américaine *Science*, quatre astronomes (trois Américains et un Chinois) indiquent que cette galaxie a un diamètre treize fois plus grand que la Voie lactée, la galaxie à laquelle appartient le système solaire.

Markarian-348, éloignée de 300 millions d'années-lumières, émet une énorme quantité d'énergie liée à l'existence autour d'elle d'un nuage d'hydrogène animé de mouvements de marée. Ceux-ci sont dus à l'existence dans son voisinage d'une petite galaxie qui attire le nuage, de la même manière que la Lune attire les océans et crée les marées. C'est ce phénomène de marée qui aurait permis à la galaxie d'atteindre une taille exceptionnellement grande. – *(AFP, AP.)*

FAMILLES

A la Commission des droits de l'homme de l'ONU

La persévérance des « mères d'Alger »

GENÈVE
de notre correspondante

Le drame des mères dont les enfants sont toujours retenus par leur père ou la famille paternelle en Algérie (*le Monde* du 6 mars) a été exposé en séance plénière devant la Commission des droits de l'homme de l'ONU. La délégation française a tenu à souligner que ces femmes pouvaient être assurées *qu'« une convention bilatérale est en cours de négociation ; la France et l'Algérie y consacrent leurs efforts (...). Afin de tenir spécialement compte, dans chaque cas, de la dimension humaine, il est utile de disposer d'une structure simple et pragmatique pouvant facilement prendre en considération les réalités familiales concrètes ».*

Dans l'attente d'un accord bilatéral sur une convention, les autorités algériennes compétentes *« examineront avec sérénité les cas soumis à leur attention »*. La délégation algérienne a insisté sur le fait que *« l'Algérie a toujours souligné la nécessité d'organiser l'exercice du droit de visite transfrontières avec garantie judiciaire de retour et réitère sa disponibilité pour ce faire, y compris par voie d'échanges de lettres entre gouvernements. Tout comme elle n'a cessé de favoriser le règlement des problèmes au cas par cas et ce par voie de conciliation parentale ».*

Ainsi, l'Algérie et la France ont tenu à affirmer publiquement qu'elles étaient conscientes de l'ampleur de ces drames familiaux et se sont engagées, devant la communauté internationale, à rechercher des solutions conformes aux souhaits exprimés par les mères. La persévérance de celles qu'on nomme « les mères d'Alger » commence à porter ses fruits.

ISABELLE VICHNIAC.

Communication

Vive polémique entre les deux candidats à TF 1

La réponse de M. Lagardère à M. Bouygues

Le ton est monté d'un cran entre les deux rivaux à la reprise de TF 1, le groupe Bouygues et le groupe Hachette. Après le recours gracieux déposé auprès de la Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL) par M. Francis Bouygues (le Monde *du 14 mars), le président du groupe Hachette, M. Jean-Luc Lagardère, est sorti de sa légendaire réserve. Il a en effet diffusé dans la soirée du 13 mars une longue déclaration signée de son nom et approuvée par son comité exécutif. En voici la teneur :*

« La déontologie élémentaire et les bonnes manières conduisent Hachette – pour ce qui concerne la privatisation de TF 1 – à ne dialoguer qu'avec l'autorité en charge de l'affaire : la CNCL. Comme il est d'usage dans des cas semblables (et nous avons une grande expérience d'appels d'offres nationaux et internationaux), Hachette fournit – en son temps – à cette commission toutes les informations et engagements nécessaires conformément aux règles d'une compétition claire, juste et rigoureuse. Nous ne discutons aucune décision même si certaines nous semblent contestables, comme l'obligation qui nous a été faite de retirer la BNP de notre groupe. (La CNCL sera prévenue dès lundi du remplaçant que nous avons sélectionné parmi les candidats.) »

M. Lagardère précise encore : « Notre concurrent – Bouygues – n'a pas adopté la même discrétion. Il a alimenté la place publique de réclamations et de mises en garde juridiques qu'il transmet à la CNCL. Sans doute est-ce son droit et peut-être son habitude. Hélas ses lettres largement reprises par la presse, qui ne fait que son métier, n'ont pour objet que d'essayer sournoisement de discréditer Hachette en le faisant passer pour un groupe non professionnel qui en plus serait un tricheur ! Il avoue toutefois il est vrai, se faire l'écho de rumeurs, mais n'empêche qu'il frôle la diffamation à notre encontre. Il jette la suspicion sur tout et sur tous – sauf sur Bouygues le champion pur et dur.

» Ce n'est pas à lui que nous rendons des comptes. Nous continuerons à nous conformer strictement aux seules instructions de la CNCL. Mais un débat public s'est bel et bien instauré, et il ternit l'image même de la privatisation de TF 1. Je préférerais que le champion des travaux publics s'efforce de devenir le champion de l'audiovisuel, plutôt que de se contenter d'être le champion de la procédure et de l'intimidation. »

Selon le président d'Hachette : « Les querelles sur le tapis vert sont dérisoires. » « Ainsi, *écrit-il*, je lis aujourd'hui que *« Bouygues demande la disqualification du groupe Hachette » (...)*, que *« Bouygues menace de retirer sa candidature »*. Quelle incohérence !

« Hachette est solide comme le roc »

« Que notre concurrent se rassure : solide comme un roc, Hachette ira au bout et ne s'éloignera pas du chemin que trace l'interprétation stricte de la loi et de la jurisprudence.

» Si notre concurrent se retirait, tout le monde comprendrait qu'il préfère l'abandon à la défaite – ou alors qu'il espère l'annulation du projet. Pourtant, cette dernière hypothèse ne peut être la sienne. D'abord, parce qu'il essaye visiblement de nous éliminer pour rester seul en lice. Ensuite, parce qu'il sait qu'on n'abandonne pas la construction d'un pont sous le prétexte qu'une seule société a répondu à l'appel d'offres. Surtout si cette société est compétente et qu'elle présente toutes les garanties de bonne fin.

» Il trouve anormal et douteux *que nombre de gens de bon sens* affichent leur confiance dans Hachette et son groupe d'associés (...). Pour ce faire, Hachette a choisi de s'associer à des éditeurs prestigieux, à des titres quotidiens et périodiques, nationaux et régionaux, parmi les plus importants de la presse française, à des sociétés de communication internationales connues en Europe et dans les deux Amériques, donnant ainsi la triple garantie du professionnalisme, du pluralisme et de l'ouverture sur le monde. »

Enfin, M. Lagardère conclut : « Je n'ai – je l'assure – aucune certitude sur l'issue de la compétition, mais je reste confiant, fort de nos compétences, de notre expérience et du travail énorme fourni. »

● **TF 1 : Renvoi du référé sur les documents demandés par le comité d'entreprise.** – L'audience de référé du tribunal de Paris qui devait opposer le 13 mars le comité d'entreprise de TF 1 à la société nationale a été renvoyée au 18 mars. Le comité d'entreprise de la chaîne demande que lui soient communiqués les comptes consolidés de TF 1 au 31 août 1986, le rapport d'audit ayant servi à évaluer les actifs de la chaîne et, enfin, le rapport établi par la Banque de l'union européenne qui fixait, avec celui de la BNP, le prix de cession de l'entreprise.

Nouvelle suppression d'un magazine sur FR 3

« Boîte aux lettres » va se refermer

Décidément, les magazines sont les bêtes noires de M. René Han, PDG de FR 3. Surtout lorsqu'ils ont été conçus avant mars 1986 ! Après l'envoi à la casse de « Taxi », la disparition (temporaire ?) de « Décibels », le démantèlement d'« Urba », la mise au hangar de « Mach 3 », coproduit par Télé-Libération, voici *le dernier – et le plus insolent ?* – de la série frappé à son tour.

Le magazine littéraire bimensuel « Boîte aux lettres », animé par Jérôme Garcin, qui est également rédacteur en chef littéraire à *l'Evénement du jeudi*, n'a que trois mois à vivre. M. Jean-Claude Courdy, conseiller auprès de la direction des programmes à FR 3, l'a annoncé à l'intéressé le lundi 9 mars.

Quels sont les reproches faits à l'émission de Jérôme Garcin ? Aucune raison n'est invoquée. On a fait comprendre au présentateur de « Boîte aux lettres » qu'il ne serait reçu ni par le PDG, M. Han, ni par le directeur des programmes, M. Yves Jaigu. Sans contester aux responsables de la grille un droit de vie et de mort sur leurs émissions, Jérôme Garcin s'étonne de l'absence de dialogue ainsi que de toute motivation pour les décisions prises, alors que son contrat avait été renouvelé pour six mois, en décembre dernier, *par le PDG d'alors*, Mme Janine Langlois-Glandier.

L'émission a vécu six ans dans des conditions matérielles difficiles : un budget de misère (90 000 francs l'émission) et une programmation des plus fantaisistes. En 1982, « Boîte aux lettres » débute le dimanche à 20 h 30 ; fin 1983, il passe le jeudi à 23 heures ; en 1984, il revient au dimanche, mais à 17 heures, puis, en 1985, un lundi sur deux à 22 h 30, pour atterrir, en 1987, au créneau actuel : un samedi sur deux à 23 h 30, réduit à vingt-six minutes et placé en face de Polac...

« Comment fidéliser un public dans ces conditions ? se lamente Jérôme Garcin. *Pourtant, j'ai une moyenne d'audience de 3,2 %* [plus d'un million de téléspectateurs], *avec des pointes : 22 % pour Simone Signoret par exemple. »*

« Maladresse... erreur psychologique... » M. Franchet d'Esperey, *adjoint de M. Jaigu*, reconnaît que la manière d'informer M. Garcin laissait à désirer. *« D'autant plus,* ajoute-t-il, *que nous avons l'intentions de lui parler de la nouvelle grille de septembre. Ma porte lui est ouverte aussi longtemps qu'il le voudra ! »*

ALAIN WOODROW.

● **M. Philippe Charmet, nouveau président du CESP.** – Le conseil d'administration du Centre *d'études et supports de publicité* (CESP) a élu à sa présidence, le jeudi 12 mars, M. Philippe Charmet, directeur de Publi média services, en remplacement de M. Claude Bonnange, qui demeure administrateur. Prenant acte de la démission comme administrateur de M. Bernard Brochand, président du directoire d'Eurocom, le conseil a coopté M. Bernard Petit, PDG d'Ecom Univas. Il a enfin procédé à la nomination de Mme Corinne Fabre, précédemment secrétaire *générale de la Haute Autorité*, au poste de directeur général du CESP en remplacement de M. Jacques Antoine, démissionnaire.

Une réflexion a, d'autre part, été menée sur la représentation future des télévisions au sein des instances du Centre, M. François Giquel, jusqu'alors administrateur au titre de la Régie française de publicité, ayant démissionné.

● **Un homme du cinéma à la tête de Channel Four.** – L'acteur et metteur en scène de cinéma Richard Attenborough a été nommé, jeudi 12 mars, président de la chaîne indépendante de télévision britannique Channel Four. Déjà président du British Film Institute et de la Royal Academy of Dramatic Art, Richard Attenborough succèdera à Edmund Dell, qui prendra sa retraite en juin.

Culture

CINÉMA

« Crimes du cœur », de Bruce Beresford

Le club des frustrées

Trois sœurs séparées depuis longtemps. Un fait divers les rassemble. C'est du théâtre.

Tchekhov à la sauce Mississippi. Trois sœurs. Elles se retrouvent dans la vieille maison familiale, coussins de chintz et véranda. La vie les a – comme on dit – séparées, un fait divers les rassemble : Babe (Sissy Spacek) a tenté d'assassiner son mari. Raté. Meg (Jessica Lange) était partie faire carrière à Hollywood. Raté. Lenny, l'aînée, était restée dans ce bourg poussiéreux à la touffeur banale, pour soigner leur grand-père, pour attendre l'amour. Raté...



D.R.

Sissy Spacek

Et tandis que se prépare le procès de la jeune meurtrière, les McGrath, membres d'honneur du club des frustrées, vont passer de bons moments. Douloureux ou espiègles. Ça dépend. On se chamaille, on s'étreint, on mange, on pique des *fous rires* à contretemps, on évoque le drame fondateur, le suicide de la mère, lorsqu'elles étaient enfants. Maman s'est pendue. Et a, dans le même irrépressible mouvement de corde, étranglé son chat.

Ce détail, plein de charme macabre, donne la note – fêlée – de cette comédie assez lourde, qui rendrait misogyne un quarteron de dons Juan.

En effet, toutes sympathiques, attendrissantes, plausibles qu'elles soient, les dames parlent beaucoup. En fait, elles parlent tout le temps. Ça n'est pas leur faute. Adapté par son auteur, Beth Henley, de sa propre pièce, le scénario de *Crimes du cœur* ne trahit pas. Il a tort. Le film reste une pièce, rien qu'une pièce, génétiquement bavarde, mise en images soignées par l'Australien Bruce Beresford *(Tender Mercies)*.

Et le Sud ? Il est absent, sauf dans l'accent succulent et épais comme une soupe aux haricots rouges de Sam Shepard (l'ex-amant de Meg), évidemment très à l'aise dans cet univers proche du sien.

Restent les trois héroïnes. Trois actrices épatantes, évidemment. Avec des nuances, cependant. Diane Keaton dans le rôle de la solitaire à l'ovaire contrarié est à peu près insupportable. Dans un registre tellement plus secret, un peu tapée, à peine, belle, désirable, subtile, s'impose Jessica Lange. Et dans la folie innocente, le délire ingénu, triomphe enfin Sissy Spacek.

Ah ! qu'elle est drôle, déchirante et singulière lorsqu'elle propose une citronnade à l'homme agonisant qu'elle vient d'abattre.

D'une présence aiguë dans sa trompeuse transparence, Sissy Spacek, à elle seule, justifie que l'on donne à ces *Crimes du cœur* une indulgente absolution.

DANIÈLE HEYMANN.

« Bloody Bird », de Michele Soavi

La loi du suspense

Un théâtre cerné par une pluie aveuglante. A l'intérieur : un tueur, et des acteurs.

De la pointe de son talon aiguille, une prostituée écrase nerveusement une cigarette sur le trottoir. Une main saisit son cou, elle hurle, mais ce n'est pas un nouvel avatar de Jack l'Eventreur, c'est une comédie musicale que répète une troupe fauchée dans un théâtre isolé, loin de Broadway. Le producteur compte ses sous et lorgne les danseuses. Le metteur en scène se prend pour un génie sadien.

L'héroïne s'est fait mal à la cheville. En cachette, elle s'en va avec l'habilleuse se faire soigner dans une clinique, où les infirmières nourrissent des poissons exotiques, où est enfermé un fou dangereux.

Quand elles reviennent au théâtre, il pleut. Une pluie torrentielle, aveuglante. La comédienne se précipite à l'intérieur du théâtre, mais l'habilleuse se fait étrangler... Comment la troupe reste prisonnière du théâtre dont la clef est introuvable, comment un par un, tous, à l'exception de l'héroïne, sont sauvagement assassinés par le vrai fou, dissimulé sous le masque du hibou... Pour le savoir, il faut aller voir *Bloody Bird* prix de la section peur au Festival d'Avoriaz. Il n'y a d'ailleurs rien d'inattendu dans ce premier film de Michele Soavi, jeune Italien blond à la voix feutrée, habituellement assistant de Dario Argento. « *C'est un problème*, dit-il, *de trouver des péripéties originales. Il y a des mécanismes obligés pour provoquer les émotions fortes, le suspense, sans abuser des effets spéciaux qui lassent vite et sans aller jusqu'au Grand Guignol. D'autre part, il faut que les personnages existent, sinon les spectateurs ne peuvent pas s'identifier, et ils n'ont pas peur.* »

L'orgasme de la mort

Les personnages existent : stéréotypes aussi familiers que les caractères de commedia dell'arte. Leurs rapports sont suffisamment agressifs et complices pour les rendre tout à fait crédibles. Et ce ne sont pas les meurtres qui provoquent la peur mais – principe même du suspense – l'attente de meurtres que l'on sait devoir arriver dans ce théâtre sans clef, insonorisé – endroit aussi magique que le château de Dracula, – isolé du monde par l'impénétrable rideau de pluie irréelle contre laquelle il n'y a de protection que le théâtre-tombeau. L'eau, pour Michele Soavi, est le symbole d'une suffocation qui précède l'orgasme de la mort.

Sous son masque emplumé, le fou tue en silence, sa force est sans limites. Il poursuit ses victimes dans les couloirs, les cintres, il les traque dans les loges, dans les greniers aux accessoires, il compose de hideuses natures mortes. Sans aucun doute, Michele Soavi est impressionné par le monstre à la tronçonneuse de Tobe Hopper, avec quelque chose de plus velouté. Naturellement, bien qu'il ne pense pas se spécialiser dans l'épouvante, il connaît ses classiques de l'écran comme en littérature. « *J'aime le fantastique, je l'ai toujours aimé, au point que ma mère, quand j'étais enfant, m'a conduit chez un psychanalyste.* » Et alors ? « *Rien. Il m'a trouvé normal.* »

COLETTE GODARD.

THÉATRE

« Fleur de cactus », de Barillet et Grédy

Arracher des dents n'est pas savoir mentir

Reprise d'un grand succès où l'on retrouve Sophie Desmarets, la Fleur de cactus, *la dame qui a ses humeurs et plus de charme encore.*

Selon le Petit Robert, le mot « cactus » peut vouloir dire, entre autres choses, « *difficulté, complication* ». Il précise que c'est un sens récent, qui aurait pour origine une chanson à succès de 1967.

L'un des « cactus », donc, de la critique dramatique est la définition du « théâtre de boulevard ». Mais le Nouveau Larousse en cinq volumes, dont les trois premiers tomes paraissent aujourd'hui à l'occasion du Salon du livre, et qui constitue un formidable bond en avant dans la pratique du français, tant il est vivant, branché et éclairant, nous donne enfin la bonne définition du théâtre de boulevard.

Voici : « *Terme général pour désigner le répertoire des salles situées autrefois sur le boulevard du Temple, puis sur les grands boulevards de Paris, et dont le caractère d'abord populaire et mélodramatique, puis bourgeois et facile, s'oppose à la fois au répertoire des grandes scènes traditionnelles et aux recherches du théâtre d'avant-garde.* » Et il faut compléter cela en se reportant au mot « bourgeois », qui veut dire « *simple mais de bonne qualité* », non, ça c'est la « cuisine bourgeoise ». Mais « *comédie bourgeoise : pièce souvent fertile en bons sentiments et dont l'action se passe dans un milieu bourgeois* ».

Fleur de cactus, de Barillet et Grédy, qui fit salle comble, à sa création, de 1964 à 1967, et qui est reprise à présent à la Comédie des Champs-Elysées, appartient sans conteste au théâtre de boulevard, selon cette définition du Nouveau Larousse, qui a le mérite de n'être pas péjorative.

Cette pièce nous fait assister aux mésaventures d'un stomatologiste, qui, pour ne pas se laisser « envahir » par la jeune personne qu'il va voir le soir, lui raconte qu'il est marié et père de trois enfants, alors qu'il est célibataire. S'étant pris les pieds dans ses inventions, il demandera à sa secrétaire, une gentille demoiselle plus très jeune surnommée « Fleur de cactus » (parce qu'elle a quand même ses humeurs) de jouer le rôle de sa prétendue épouse. Le public le plus endormi devine, dès les premières répliques, que stomato et dactylo finiront dans les bras l'un de l'autre.

Cette comédie sans prétention n'est pas méchante, peut faire rire assez souvent, et faufile des expressions justes sur l'égoïsme des messieurs, les femmes quittées contre leur gré, les enfants du divorce.

La mise en scène est de Jacques Rosny, qui soutient le rythme, et qui, aussi, interprète le stomatologiste avec pas mal d'esprit, de finesse et de tact. Geneviève Brunet est drôle en dame foldingue qui va presque chaque jour chez le dentiste comme elle va chez le coiffeur, chez le masseur, etc.

Le clou de la soirée, c'est la présence sur scène de Sophie Desmarets, qui n'avait pas joué depuis un moment. C'est elle, *Fleur de cactus*. Elle est d'un art sûr, élégant, elle a beaucoup de cordes à son arc, elle a des inventions de jeu, soudaines, qui sont d'un grand charme, et à côté de ça il y a en elle une mystérieuse fragilité, très touchante.

MICHEL COURNOT.

★ Comédie des Champs-Elysées, 20 h 30.

« Coïncidences », par le Théâtre du Campagnol

Jeux d'acteurs et d'auteurs

Une mise en pièces du répertoire. Les acteurs recollent les morceaux. Jean-Claude Penchenat et Liliane Delval orchestrent la joyeuse pagaille qui en résulte.

Paré, fardé, minaudant, chaque acteur fait « son » entrée en diva, puis se plante face aux spectateurs, le tout sur une musique bastringue et dithyrambique : on se croirait à une remise des césars. S'ensuit un léger tumulte... Puis, dans la salle, une famille en vacances échange des propos tout à fait passionnants sur ses troubles intestinaux... Plus loin, un couple ébauche un curieux dialogue un tantinet précieux... Les autres acteurs, enfin, s'ennuient, se querellent, ou s'essaient aux langues étrangères... L'un d'entre eux, pour finir, sorte de Monsieur Loyal de show télévisé, a une bonne idée : si on jouait au jeu du personnage, par exemple. Chacun d'approuver, de prendre place sur le plateau, un grand échiquier vide. La partie peut commencer.

Elle consiste notamment à découper en tranches des pièces de Shakespeare, Goldoni, Marivaux, Tchekhov, Henri Monnier et Jean-Claude Grumberg. La mise en route est un peu longue, mais, ensuite, cela ne manque ni de sel ni de charme. Les thèmes (l'amour, la médisance, les querelles, les départs...) et les morceaux choisis sont plus ou moins profonds. On rit de bon cœur aux accumulations de petites phrases banales, sorties de leur contexte : « *Passez-moi cette ombrelle* » (Goldoni) ; « *Asseyez-vous un moment, j'ai à vous parler* » (Tchekhov) ; « *On sent les harengs, pas les personnages* » (Grumberg). A ces cadavres exquis, drôles mais faciles, succèdent de vrais moments de jeu : se détachant alors du groupe, un, deux comédiens interprètent *le plus sérieusement* du monde Marivaux ou Goldoni, quitte ensuite à passer la balle à son voisin, et ainsi de suite.

Au fond de l'échiquier, devant un grand écran viré au bleu, les comédiens se sont alors regroupés, un lueur blafarde les sculpte en un chœur inquiétant : ils regardent trois d'entre eux se déchirer. Puis le sourire revient, la fête peut continuer.

L'ensemble du spectacle passe ainsi du chaud au froid, de l'individuel au collectif, du gros plan au fondu enchaîné. Les personnes y flirtent avec les personnages de manière assez trouble, ce qui nous vaut l'un des plus longs baisers de toute l'histoire du théâtre.

ODILE QUIROT.

★ Le 15 mars, à 15 heures, et du 24 au 29 mars, à la Piscine, Centre dramatique national de la banlieue sud, Châtenay-Malabry.

« Les Liaisons dangereuses » à Londres

La morale n'est pas sauve

Depuis des mois on se bat à Londres pour aller voir le chef-d'œuvre de Choderlos de Laclos par la Royal Shakespeare Company aux Ambassadeurs.

A Londres, Christofer Hampton a adapté le chef-d'œuvre de Choderlos de Laclos avec intelligence, en modifiant audacieusement la fin : il a donné à cette peinture au vitriol d'une société aristocratique au bord de rendre l'âme toute la violence que lui aurait sûrement souhaitée Laclos s'il n'avait malgré tout été contraint à ménager la censure. Ici, même *in extremis*, la morale n'est pas sauve, la bonne société reste aveugle sur les manipulateurs de la tragédie. Nullement frappée de la petite vérole, Mme de Merteuil reprend sa partie de whist avec Mmes de Rosemonde et de Volanges. Au-delà de l'horreur consommée, subsiste atrocement l'élégance des gestes.

La mise en scène de Howard Davies met en clair que le triomphe des méchants est en fait possible par le comique effondrement des valeurs nobles traditionnelles (loyauté, vertu, etc.). On rit beaucoup à cette comédie des dupes du formalisme, et l'on se demande si derrière ces *Liaisons* ne pèse pas plus la tradition de Molière que celle, trop attendue, de Racine. Une autre idée perspicace est de laisser entendre que les *Liaisons* sont déjà une œuvre romantique : après tout, si Valmont meurt, c'est pour s'être attardé, sans nécessité de jeu, à l'amour de la présidente Tourvel : le séducteur est aussi pris au piège de la passion.

Le brillant duo de Lindsay Duncan et d'Alain Rickman encadre harmonieusement la confusion des sentiments et des mots. On frissonne et on rit, presque sans transition. Le décor de Bob Crowley enferme entre de hauts paravents à jalousies le négligé charmant d'un château de campagne avec trictrac, chiffonnier, canapés aux percales froissées, dans la simple lumière des bougies. Tout est crémeux, velouté, innocent. La même apparente candeur habille tous les acteurs de lin bis, y compris Merteuil, blonde exquise, dont par instants les regards se chargent d'éclairs noirs ; le costume de Mme de Tourvel évoque un peu la bourgeoise du dix-neuvième siècle qu'elle annonce. Des nuances très fines du texte passent par la mollesse d'un fichu, l'empesé d'une collerette, l'art de tourner un ruban.

Mais, derrière l'élégance des *manières*, Valmont (Alain Rickman) est un monstre de sensualité faussement retenue, une sorte de reptile obscène. De la tendre gourde Cécile (Beaty Edney) au pervers et stylé *Azolan* (Hugh Simon), les acteurs de la Royal Shakespeare Company sont les personnages de Laclos avec une précision, une rigueur exemplaires.

BERNARD RAFFALLI.

VARIÉTÉS

Le retour de Julien Clerc

Un album avant le Rex

Après deux ans de silence, voici Julien Clerc nouveau cru, avec un album d'une rigueur exemplaire, première étape d'une aventure qui le mènera en janvier prochain au Rex.

Julien Clerc a gardé, la quarantaine aujourd'hui atteinte, son authenticité et sa verve mélodique, son goût du défi et du panache, son besoin insatiable d'émerveillement. En prenant en compte l'évolution musicale environnante, en opérant, il n'y a pas si longtemps, sa propre alchimie avec les différentes musiques qui l'ont accompagné depuis ses débuts il y a dix-huit ans, des ballades créoles au rock, Julien Clerc n'a pas modifié sa sensibilité, il l'a élargie simplement.

Après deux ans de silence, Julien Clerc publie un nouvel album extrêmement rigoureux qui porte le titre d'une chanson écrite en collaboration avec David McNeil : « *Les aventures à l'eau* (« *Dis qu'c'est pas certain / que l'amour s'éteint / comme l'or des musées / le bleu des vieux blue-jeans usés* »). Cet album, superbe d'un bout à l'autre, est le résultat d'une longue complicité avec Michaël Howlett, l'ancien bassiste du groupe Gong, d'une collaboration de six mois avec une solide équipe londonienne de musiciens et de techniciens, et d'un travail de minutie avec l'ordinateur Fairlight : « *Pas une note qui n'ait été fortement désirée ne se trouve sur ce disque* », dit Julien Clerc. Coût de l'album : 1,8 million de francs. Devis exorbitant qui a été étudié à la loupe par les professionnels entourant le chanteur depuis ses débuts, et approuvé en fonction des dernières ventes de celui-ci : plus de six cent mille exemplaires.

Pour la *première fois*, Julien Clerc cosigne la musique avec d'autres compositeurs : le Mauricien Jean Roussel et un jeune Anglais de vingt-deux ans, Matt Clifford.

Pour les mots, le chanteur a fait appel, une fois de plus, à la connivence avec Jean-Loup Dabadie *(Style Ming)*, enjoué et voluptueux ; Luc Plamondon, sensible aux palpitations plus concrètes de la vie *(Avoir quinze ans, L'enfant au walkman, Les robots qui dansent)*, et Françoise Hardy et sa couleur blue *(Mon ange, Pour qui tu t'prends)*.

Julien Clerc a réalisé une version anglaise de ce nouvel album. Avec d'autres textes conçus par un parolier londonien, puisque l'adaptation d'une chanson française est aujourd'hui pratiquement exclue en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis : question de rapports de forces et de perception de droits d'auteur. « *Les Britanniques ne savent pas ce qui se fait en France, un pays qui, pour eux, est resté la patrie de la chanson romantique, du « love-song ». Je crois qu'il est possible de les faire changer de regard. Mais il faut pour cela que les artistes français ne restent pas enfermés dans leurs certitudes.* »

CLAUDE FLEOUTER.

★ Dist. Virgin.

Les musiciens d'Anatolie au Théâtre de la Ville

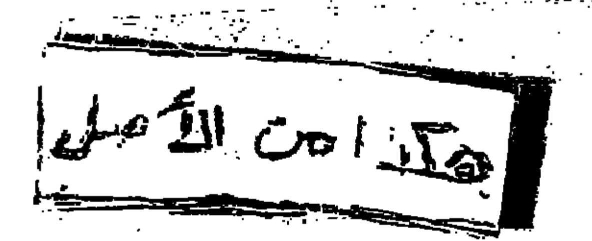
Les hommes sont habillés de noir et blanc, les femmes sont en robe de couleur. Au premier rang, assis en ligne, les joueurs de cordes. Le kemantché, tenu verticalement, la pique sur le genou, et le saz, l'instrument par excellence de l'Anatolie. Dans cette grande famille des luths à long manche, chacun a un nom correspondant à sa taille : du plus petit au plus grand, ils s'appellent djoura, baglama, meydan ou divan saz. Derrière et autour d'eux, les chanteuses et les chanteurs jouent l'un après l'autre les solistes, avant de reprendre leur place dans le chœur.

Tous ces musiciens sont professionnels. Grâce à l'aide de l'Etat, qui ne veut pas laisser disparaître les musiques de tradition populaire, ils travaillent aujourd'hui au conservatoire d'Istanbul. Ensemble, ils forment un groupe, dirigé par Adnan Ataman, et interprètent les musiques originaires de tous les coins du pays, de l'Asie centrale aux Balkans, de la mer Noire à la Méditerranée. Des airs de danses et des poèmes chantés, des épopées héroïques et des complaintes d'amour et même des jeux de langage, véritable curiosité de la région. Les sons venus des montagnes succèdent à ceux des campagnes, les flûtes des bergers répondent aux chansons de marins : largement profane, cette tradition n'oublie pas sa composante religieuse, dominée surtout par l'apport de la confrérie soufie des Alevi. Ni sa composante féminine.

Un programme parfaitement indiqué pour guérir la morosité.

JEAN-LOUIS MINGALON.

★ Théâtre de la Ville, 14 et 15 mars, 18 h 30.



Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

BARRIO CHINO Petit Odéon (43-25-70-03), 18 h 30.
MOI MOI ET MOI, Lucernaire (45-44-57-34), 21 h 15.
BEAU RIVAGE, Comédie de Paris (42-81-00-11), 20 h 30.
L'ECOLE DES BOUFFONS, Gémier (47-27-81-15), 20 h 30.
DIS-MOI BLAISE, Madeleine (42-05-67-09), 20 h 30.

Les salles subventionnées

OPÉRA (47-42-57-50), sam. à 14 h 30 + 20 h 30, dim. à 15 h : Cendrillon.
SALLE FAVART (42-96-06-11), dim. à 15 h : les Puritains.
COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), dim à 20 h 30 : Turcaret ; dim. à 14 h 30, sam., dim. à 20 h 30 : Polyeucte.
CHAILLOT (47-27-81-15), Grand Foyer : 14 h 30, sam. à 15 h, dim., à 10 h + 14 h 30 : les Voyages de M. Costic, de Daniel Soulier ; Grand Théâtre : sam., 20 h, dim. à 15 h : le *Mariage de Figaro* ; Théâtre Gémier : dim. à 15 h, sam., à 20 h 30 : l'Ecole des bouffons.
ODÉON, sam. et dim. à 15 h et 20 h 30 : Esther, de Jean Racine ; sam. et dim. à 15 h et 20 h 30.
PETIT ODÉON (43-25-70-32) : sam., dim., 18 h 30 : Barrio Chino, de Christine Albanel.
TEP (43-64-80-80), sam. 20 h 30, jeu. à 19 h, dim. à 15 h : les Trois Sœurs ; Cinéma : sam. à 14 h 30, dim. à 20 h : Vingt jours sans guerre, d'A. Guerman (v.o.) ; Mon ami Ivan Lapchine, d'A. Guerman (v.o.).
BEAUBOURG (42-77-12-33) Débats/Rencontres : dim. à 15 h, Café littéraire, 5e étage : 14 h + 17 h, Carrefour francophone ; Café littéraire : 18 h, sam., dim., Carrefour francophone ; Cinéma Vidéo : de mercredi à dimanche : Cinéma du réel ; se reporter à la rubrique Cinémathèque ; Vidéo-information : 13 h, Le bébé est une personne, de B. Martino ; à 16 h, Valentine, de J. Brüschweiler ; à 19 h, De la sainteté de J.-M. Berzosa ; Vidéo/Musiques 13 h, Der Freischutz, de C.M. Von Weber ; à 18 h, Giselle, d'A. Adam ; à 19 h, Aïda de Verdi ; Cinéma du Musée sam. à 15 h : Souvenirs des anciens horaires (histoire de la gare d'Orsay) ; Naissance d'un musée, de P. Samson ; dim. à 15 h, Un musée est un musée, de N. Scialom ; L'art d'exposer 2 : quel musée pour le vingtième siècle ? d'Alain Fleischer ; sam. à 20 h 30, dim à 16 h : Compagnie Preljocaj (A nos héros, Chorégraphie d'A. Preljocaj).
THÉATRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83). Concerts : Itzhak Perlman (violon), Sam Sanders (piano) ; à 20 h 30, le 12 : le Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, Mario Venzago (direction), David Wilson Johnson (ténor) ; Saison Mozart : 15 h : Don Giovanni.
THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77) sam. 20 h 45, dim. à 14 h 30 : Ce soir on improvise ; dim. à 20 h 30, sam., à 18 h 30, Adnam Ataman (Anatolie) ; Théâtre de la Ville au Th. de l'Escalier d'Or, 20 h 45, dim. à 14 h 30 : Conquis et Louki sont sur un bateau/D. Chalem.
CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34) sam., 20 h 30, dim. à 16 h : Britannicus, de Racine.

Les autres salles

AMANDIERS DE PARIS (43-66-12-17), sam. 20 h 30 : Transport des femmes.
ANTOINE (42-08-77-71), sam. 15 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30 : Harold et Maude.
ARCANE (43-38-19-70), sam. 20 h 30 : Contes de Maupassant.
ARLEQUIN (45-89-43-22), sam. 20 h 30 : Th. de Chambre.
ARTS-HÉBERTOT (43-87-23-23), sam. 17 h et 21 h, dim. 15 h : Adorable Julia.
ASTELLE-THÉATRE (42-38-35-53), sam. 20 h 30, dim. 16 h : Mon Isménie.
ATALANTE (46-06-11-90), sam. 20 h 30, dim. 17 h : Roulette d'escrocs.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24), sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : le Tourniquet.
CARTOUCHERIE, Atelier du Chaudron (43-28-97-04), sam. 20 h 45 ; dim. 16 h : la Presque Innomée. Aquarium (43-74-99-61), 20 h 30 : le Procès de Jeanne d'Arc, veuve de Mao Tsé-toung. Epée de bois (48-08-39-74), sam. 20 h, dim. 15 h 30 : Caligula.
CARREFOUR DE LA DIFFÉRENCE (43-72-00-15), sam. 21 h : Milena la vie ; dim. 15 h : Docts.
CITÉ INTERNATIONALE (45-89-38-69), Grand Théâtre, sam. 20 h 30 : Yasmina ; La Resserre, sam. 20 h 30 : Hernani.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24), sam. 20 h 30, dim. 17 h 30 : Fleur de cactus.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), sam. 21 h, dim. 15 h 30 et 18 h 30 : Beau Rivage.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22), sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : Orlando Furioso.
DAUNOU (42-61-69-14), sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : Y a-t-il un otage dans l'immeuble ?
DÉCHARGEURS (42-36-00-02), sam. 18 h 30, dim. 15 h : Sidonie ; 20 h 30, dim. 15 h : Nos hommages Miss Emily.
ÉDOUARD VII (47-42-57-49), sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : les Clients.
ESPACE CARDIN (42-66-17-81), sam. 20 h 30, dim. 15 h : Rufus.
ESSAION (42-78-46-42), sam. 19 h, dim. 15 h : les Contrejours d'une contrebasse ; sam. 17 h et 21 h, dim. 17 h : Papiers d'Arménie.
FONDATION DEUTSCH DE LA MEURTHE (47-78-70-88), sam. 21 h : les Premiers Mots.
FONTAINE (48-74-74-40), sam. 17 h et 20 h 30, dim. 15 h 30 : Un beau salaud.
GAITÉ-MONTPARNASSE (43-20-60-56), sam. 21 h, dim. 15 h : Bonsoir maman.
GALERIE 55 (43-26-63-51), sam. 19 h : Sir Gawain and the Green Knight ; 21 h : Master Harold and the Boys.
GRAND EDGAR (43-20-90-09), sam. 20 h 15 : Palier de crabes ; 22 h : la Drague.
GRAND HALL MONTORGUEIL (42-96-04-06), sam. 20 h 45, dim. 18 h 30 : La diligence de l'Ouest avait perdu le nord.
GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-88-61), sam. 19 h : le Guichet ; 20 h 30 : Naître ou ne pas naître.
HUCHETTE (43-26-38-99), sam. 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Sports et divertissements.
LA BRUYÈRE (48-74-76-99), sam. 21 h, dim. 15 h : la Femme sauvage.
LIERRE THÉATRE (45-85-55-83), sam. 20 h 30, dim. 16 h : Electre.
LUCERNAIRE (45-44-57-34), sam. I : 19 h 30 : Baudelaire ; 21 h 15 : Kou par Kou. – II : 20 h : Thérèse Desqueyroux ; 21 h 45 : On répète Bagatelle.
MADELEINE (42-05-67-09), sam., dim. 20 h 30 : Dis-moi Blaise.
MARAIS (42-78-03-53), sam. 20 h 30 : la Comédie sans titre.
MARIE-STUART (45-08-17-80), sam. 18 h 30 : Patrick Bruel ; 20 h 15 : Interview de Miss Morte Schmitz par ses fantômes ; 22 h : Mosus de Mosus.
MARIGNY (42-56-04-41), sam. 20 h, dim. 14 h 30 : Kean ; Petite salle sam. 18 h et 21 h, dim. 15 h : la Galipette.
MATHURINS (42-65-90-00), sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : l'Idiot.
MÉNAGERIE DE VERRE (43-38-33-44), sam. 21 h : Allez, hop !
MICHEL (42-65-35-02), sam. 18 h 45 et 21 h 40, dim. 15 h 30 : Pyjama pour six.
MICHODIÈRE (47-42-95-22), dim. 15 h, sam. 18 h 30 et 21 h : Double mixte.
MOGADOR (42-85-28-80), sam. 20 h 30, dim. 14 h 30 : Cabaret.
MONTPARNASSE (43-22-77-74), Grande salle, sam. 17 h et 21 h, dim. 15 h 30 : Ce sacré bonheur. Petite salle, sam. 21 h, dim. 16 h : Conférence au sommet.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76), sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : Mais qui est qui ?
NOUVEAU TH. MOUFFETARD (43-31-11-93), sam. 20 h 45, dim. 15 h 30 : les Yeux d'Agathe.
ŒUVRE (48-74-42-52), sam. 20 h, dim. 15 h : Léopold le bien-aimé.
PALAIS DES GLACES (46-07-49-93), sam. 21 h, dim. 15 h : S. Joly. Petite salle, sam. 20 h 30 : Laisse tomber la neige.
PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), sam. 20 h 45 : l'Amuse-gueule.
PLAINE (42-50-15-65), sam. 20 h 30, dim. 17 h : Images de Mussolini en hiver.
POCHE (45-48-92-97), sam. 21 h, dim. 17 h 15 : Amédée ou comment s'en débarrasser ; sam. 18 h 30, dim. 17 h 15 : Dernières lettres d'une mère juive à son fils.
PROCRÉART (42-52-44-94), sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : le Serpent noir.
RENAISSANCE (42-08-18-50), sam. 15 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30 : Y a pas qu'Agathe.
ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20), sam. 19 h, les jours pairs : Armandine.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47), sam. 19 h et 21 h 30, dim. 15 h : les Seins de Lola.

Le Monde Informations Spectacles
42-81-26-20
Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles (de 11 h à 21 h sauf dimanches et jours fériés)
Réservation et prix préférentiels avec la Carte Club

Samedi 14 - Dimanche 15 mars

SORBONNE-AMPHITHEATRE RICHELIEU (42-41-80-36), sam. 21 h : Rapport à une académie.
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10), sam. 21 h, dim. 15 h 30 : Voyage au bout de la nuit.
TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79), sam. 20 h 30, dim. 15 h : Antigone ; sam. 22 h, dim. 17 h : l'Écume des jours ; sam. 20 h 30, dim. 17 h : Huis clos.
TH. D'EDGAR (43-22-11-02), sam. 20 h 15 : les Babas cadres ; sam. 22 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.
TH. DE L'HEURE (45-41-46-54), sam. 20 h 30 : Visites à la jeune veuve.
TH. 14 J.-M. SERREAU (45-45-49-77), sam. 20 h 45, dim. 17 h : Vera Baxter.
THEATRE 18 (42-26-47-77), sam. 20 h 30, dim. 16 h : la Seconde Surprise de l'amour.
TH. DU LIERRE (45-86-55-83), sam. 20 h 30, dim. 16 h : Electre.
THÉATRE DE PARIS (43-59-39-39), sam. 20 h 30, dim. 14 h 30 et 18 h 30 : les Brumes de Manchester.
TH. PARIS-VILLETTE (42-02-02-68), sam. 21 h, dim. 16 h 30 : Conversations après un enterrement.
TH. DU ROND-POINT (42-56-60-70), Grande salle, le 14 à 20 h 30, le 15 à 15 h : Mon Faust ; Petite salle, sam. 20 h 30 : *La salle d'attente.*
THÉATRE DU TEMPS (43-55-10-88), sam. 20 h 30 : Antigone.
TOURTOUR (48-87-82-48), sam. 20 h 30 : Babiboum ; sam. 18 h 45 : la Fête à E. Guillevic.
TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40), sam. 20 h 30 : l'Anniversaire.
VARIÉTÉS (42-33-09-92), sam. 17 h 15 et 21 h, dim. 15 h 30 : C'est encore mieux l'après-midi.

La danse

(Voir aussi Théâtres subventionnés.)

BASTILLE (43-57-42-14), sam., dim. 21 h : Devoile (dern.).
CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35), sam. 20 h 30, dim. 17 h : l'Ascète et la Vierge Marie ; sam. 22 h : le Sacre du printemps d'Ecchymose.
PALAIS DES CONGRÈS (42-66-20-75), sam., dim. 15 h : Ballet Moisseïev.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

SAMEDI 14 MARS

15 h, Le tzarevitch, d'Arthur-Maria Rabenalt ; 17 h, La Freccia nel fianco, d'A. Lattuada ; Abbasso la miseria!, de G. Righelli ; 21 h, National Film and TV School : A private function, de M. Mowbray.

DIMANCHE 15 MARS

15 h, Mademoiselle Swing, de R. Pottier ; 17 h, Un jour aux courses, de S. Wood ; 19 h 15, Deux lettres anonymes, de M. Camerini ; 21 h, National Film and TV School : Hôtel du Paradis, de J. Bokova.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

SAMEDI 14 MARS

15 h, Gardiens de phare, de J. Grémillon ; 17 h, Maître après Dieu, de L. Daquin ; 19 h, Dix ans de cinéma français : L'amour en herbe, de R. Andrieux ; 21 h, Ma blonde entends-tu dans la ville, de R. Gilson.

DIMANCHE 15 MARS

15 h, Sylvie et le fantôme, de C. Autant-Lara ; 17 h, La passagère, d'A. Munk ; 19 h, Dix ans de cinéma français : En haut des marches, de P. Vecchiali ; 21 h, Les trois couronnes du matelot, de R. Ruiz.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU SALLE GARANCE (42-78-37-29)

Cinéma du réel

SAMEDI 14 MARS

14 h 30, Break out, de L. Curtis ; Sanya, de M. Sato ; K. Yamaoka ; 17 h 30, Blind, de F. Wiseman ; 20 h 30, Palmarès ; 21 h, Films surprises.

DIMANCHE 15 MARS

14 h 30, Films primés ; 17 h 30, Séance de clôture (Couleurs folie, d'A. Segal ; Images do inconsciente, de L. Hirszman).

Les exclusivités

LES ADIEUX A MATIORA (Sov., v.o.) : Épée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Cosmos, 6e (45-44-28-80).
A FOND LA FAC (A., v.o.) : Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Mistral, 14e (45-39-52-43).
AFTER HOURS (A., v.o.) : Cinoches St-Germain, 6e (46-33-10-82), h.sp.
AJANTRIK (Ind., v.o.) : République Cinéma, 11e (48-05-51-33).
ASSOCIATION DE MALFAITEURS (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-33-83-93) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; *Marignan, 8e* (53-59-92-82) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).
ASTÉRIX CHEZ LES BRETONS (Fr.) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
AUTOUR DE MINUIT (Fr.-A., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-25-19-90).
LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
BASIL DÉTECTIVE PRIVÉ (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).
BEAU TEMPS MAIS ORAGEUX EN FIN DE JOURNÉE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
BIRDY (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
BLUE VELVET (A., v.o.) (*) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
BONS BAISERS DE LIVERPOOL (Ang., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).
BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
CHAMBRE AVEC VUE (Brit., v.o.) : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Cluny Palace, 5e (43-25-19-90) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).
CLUB DE RENCONTRES (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).
CHRONIQUE DES ÉVÉNEMENTS AMOUREUX (Pol., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Cluny Palace, 5e (43-25-19-90) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
CROCODILE DUNDEE (Aust., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; v.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; *UGC Convention, 15e (45-74-93-40)* ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Secrétan, 19e (42-06-79-79).
DANS LES MONTAGNES SAUVAGES (Chin., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
LE DÉCLIN DE L'EMPIRE AMÉRICAIN (Can.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; *UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44)* ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-90-68-42) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).
DOWN BY LAW (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).
DOUBLE MESSIEURS (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01), h. sp.
EMMANUELLE V (Fr.) (**) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Arcades, 2e (42-33-54-58).
FAUBOURG SAINT-MARTIN (Fr.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33).
LA FEMME DE MA VIE (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UCG Normandie, 8e (45-63-16-16) ; 7 Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
FIEVEL ET LE NOUVEAU MONDE (A., v.f.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Images, 18e (45-22-47-94).
LES FUGITIFS (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08).
GARÇON SAUVE-TOI (Tch., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
GOTHIC (Brit., v.o.) (*) : Cinoches St-Germain, 6e (46-33-10-82).
HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).
LES HÉRITIERS (Autr., v.o.) (**) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; v.f. : Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Arcades, 2e (42-33-54-58).
L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (43-25-19-90) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
JEAN DE FLORETTE (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).
JUMPIN' JACK FLASH (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).
LABYRINTHE (A., v.f.) : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).
LA LÉGENDE DE LA FORTERESSE DE SOURAM (Sov., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
LÉVY ET GOLIATH (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).28-42-27).
LE MAITRE DE GUERRE (A) : v.o. Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; La Bastille, 11e (43-42-16-80) ; UGC Gare de Lyon-Bastille, 12e (43-36-23-44) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; *Montparnasse-Pathé*, 14e (43-20-12-06) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; *Pathé Wepler*, 18e (45-22-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (46-36-10-96) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).
MANON DES SOURCES (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-75-75).
MASQUES (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).
MAUVAIS SANG (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 3 Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77).
MÉLO (Fr.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).
LA MESSE EST FINIE (It., v.o.) : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; 14-Juillet Parnasse, 14e (43-35-30-40).
LE MIRACULÉ (Fr.) : Forum 1er (42-97-53-74) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; 14-Juillet Bastille, 11e (45-57-90-81) ; UGC Gare de Lyon-Bastille, 11e (45-57-90-81) ; UGC Gare de Lyon-Bastille, 12e (43-43-01-59) ; 7-Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).
MISSION (A. v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; v.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).
MOSQUITO COAST (A. v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Publicis St-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Ambassade, 8e (43-59-18-03) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40). – V.f. : Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nations, 12e (43-43-04-67) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).
LA MOUCHE (A. v.o.) (*) : Ermitage, 8e (45-63-16-16).
MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
NOIR ET BLANC (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
NOLA DARLING N'EN FAIT QU'A SA TÊTE (A., v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; Cinoches St-Germain, 6e (46-33-10-82).
LE NOM DE LA ROSE (Fr., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; George-V, 8e (45-61-41-46) ; 3 Parnassiens, 15e (43-20-30-19) ; V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) : Montparnos, 14e (43-27-52-37).
OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97).
LE PASSAGE (Fr.) : Images, 8e (45-22-37-94).
PEGGY SUE S'EST MARIÉE (A., v.o.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Templiers, 3e (42-72-87-30).
PROMESSE (Jap., v.o.) : St-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; 7 Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
QUATRE AVENTURES DE RAINETTE ET MIRABELLE (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (40-26-12-12) ; Saint-Germain des Prés, 6e (42-22-87-23) ; Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LE RAYON VERT (Fr.) : Parnassiens, 14e (43-20-30-19).
ROSA LUXEMBURG (All., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Cinoches St-Germain, 6e (46-33-10-82) ; Châtelet-Victoria, 1er (42-36-12-83).
LA RUMBA (Fr.) : Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31).
SABINE KLEIST, SEPT ANS (All., v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33).
LE SACRIFICE (Franco-Suéd., v.o.) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).
SLEEP WALK (A., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).
STAND BY ME (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-79-75-75). – V.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).
STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
LE TEMPLE D'OR (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; v.f. : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).
TÊTE DE TURC (All., v.o.) : St-André des Arts, 6e (43-26-48-18).
THÉRÈSE (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Images, 18e (45-22-47-94).
37°2 LE MATIN (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (45-44-25-02).
TROIS *HOMMES ET UN COUFFIN* (Fr.) : George-V, 8e (45-62-41-46).
VIENNE POUR MEMOIRE (Trilogie) (Autr., v.o.) : St-Germain Studio, 5e (46-33-63-20).
WANDA'S CAFE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).
WELCOME IN VIENNA (Autr., v.o.) : St-Germain Village, 5e (46-33-63-20).

LES FILMS NOUVEAUX

BLOODY BIRD (*). Film italo-français de Michele Soavi. V.o. : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20). V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Lumière, 9e (42-46-49-07).
LA COULEUR DE L'ARGENT. Film américain de Martin Scorsese. V.o. : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Maillot, 17e (47-48-06-06). V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé-Wepler, 18e (45-22-46-01).
CRIMES DU CŒUR. Film américain de Bruce Beresford. V.o. : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; *UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94)* ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). V.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Images, 18e (45-22-47-94).
LES EXPLOITS D'UN JEUNE DON JUAN. Film franco-italien de G. Mingozzi. Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Lumière, 9e (42-96-49-07) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).
EXTREMITIES (*). Film américain de Robert M. Young. V.o. : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; George-V, 8e (45-62-41-46). V.f. : Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).
FUEGOS. Film de Alfredo Arias. V.o. : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Latina, 4e (42-78-47-86) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; *UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40)*. V.f. : UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; *UGC Gare de Lyon, 12e* (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).
LES LAURIERS DE LA GLOIRE. Film hollandais de Hans Scheepmaker. V.o. : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; *Mercury, 8e* (45-62-96-82) ; Colisée, 8e (43-59-29-36). V.f. : Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86).
LA MAISON DE THE. Film chinois de Xie Tian. V.o. : Utopia, 5e (43-26-84-65).
SANS PITIE. Film *américain* de Richard Pearce. V.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50). V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Gaumont-Gambetta, 20e (46-36-10-96).
UN ADIEU PORTUGAIS. Film portugais de Joao Botilho. V.o. : Latina, 4e (42-78-47-86) ; *Elysées-Lincoln*, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

PARIS EN VISITES

LUNDI 16 MARS

« Charmantes courettes et maisons d'artistes du quartier Montsouris », 10 h 30, métro Cité-Universitaire, et « Un cimetière et ses mystères », 14 h 45, métro Père-Lachaise, sortie escalator (V. de Langlade).

« Le Palais de justice en activité », 14 h 30, devant les grilles (P.-Y. Jaslet).

« L'hôtel de *Lauzun* », *15 heures*, 17, quai d'Anjou (La France et son passé).

« Les appartements royaux du Louvre », 14 h 30, entrée Saint-Germain l'Auxerrois (S. Rojon).

« Musée Gustave Moreau », 14 h 30, entrée (G. Caneri).

« Le Musée de la police », *1 bis*, rue des Carmes, et « Hôtels seigneuriaux et demeures royales dans le quartier de la Bièvre », 15 heures, métro Gobelins, angle du boulevard Saint-Marcel et de l'avenue des Gobelins (Paris et son histoire).

« Le dix-septième hollandais », Louvre », *14 h 30, 36, quai du Louvre* (Arcus).

« Le vieux village de Montmartre », 15 heures, métro Lamarck-Caulaincourt (*Résurrection du passé*).

« L'Opéra », 15 heures, en haut des marches (AITC).

« Les appartements privés d'Anne d'Autriche au Louvre. L'enfance de Louis XIV », 14 h 30, métro Louvre, sortie (I. Hauller).

« L'Opéra et ses sous-sols », 13 h 15, hall d'entrée (E. Romann).

« Mobilier royal du Louvre », 14 h 30, Louvre, porte Saint-Germain l'Auxerrois (Approche de l'art).

« Hôtels du Marais, place des Vosges », 14 h 30, métro Hôtel-de-Ville, sortie Lobau (G. Botteau).

MARDI 17 MARS

« De Pierre Brasseur à Pascale Ogier : les gens de théâtre et de cinéma qui dorment leur dernier sommeil au Père-Lachaise », 14 heures, 45, boulevard de Ménilmontant, face à la rue de La Roquette (V. de Langlade).

« Le Musée d'Orsay », 10 h 30, 1, rue de Bellechasse, et « La franc-maçonnerie au Grand Orient de France », 14 h 30, 16, rue Cadet (Paris passion).

« Le bois gravé en Chine et en Occident », 14 h 30, métro Marcel-Sembat (Paris et son histoire).

« Le siège du PC », 14 h 30, métro Colonel-Fabien (P.-Y. Jaslet).

« L'Hôtel des ventes et l'hôtel Aguado », 14 h 30, 6, rue Drouot (AITC).

« Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges », 14 h 30, métro Saint-Paul, sortie (Résurrection du passé).

« Au Musée d'Orsay : architecture et mobilier art nouveau », 13 h 15, 1, rue de Bellechasse, entrée groupes (Approche de l'art).

« De la place des Vosges aux hôtels Rohan-Soubise », 14 h 30, métro Pont-Marie (Flâneries).

« Le Marais, ses rénovations, les hôtels de Sens, d'Aumont, de Brinvilliers », 14 h 30, 6, boulevard Henri-IV (Vieux Paris).

CONFÉRENCES

LUNDI 16 MARS

3, rue Rousselet, 19 heures : « La *Maesta, de Duccio* » (Arcus).

23, quai Conti, 14 h 45 : « Point de vue d'un Allemand sur la situation internationale » (M. Karl Carstens).

Centre André-Malraux, 112, rue de Rennes, 19 heures : « La cathédrale de Bourges » (conférence-débat).

MARDI 17 MARS

Salle souterraine de la gare de l'Est, porte 18 : « Le Sahara », conférence-projection (M. Baudrand).

3, rue Rousselet, 14 h 30 : « Les chemins de Saint-Jacques » ; 19 heures : « Le baroque » (Arcus).

Salle Chaillot-Galliéra, 28, avenue George IV, 15 heures : « Le mont Athos ou les moines oubliés de la Montagne sainte » (M. J.-C. Gras).

29, avenue de Choisy, 14 h 30 : « Soucis d'argent, gestion de la vie quotidienne. Comment s'organiser ? Comment se faire aider ? » (Association de gérontologie du treizième arrondissement).

Le Carnet du Monde

Décès

– Mme Pierre-Henry Barthe,
M. et Mme Marie-Pierre Barthe,
Emmanuel, Frédéric, Benjamin et Stéphane,
M. et Mme Patrick Barthe,
Alain-Jory, Gilles, Anne-Saskia et Guillaume,
M. et Mme Bruno Barthe,
Xavier, Laurence, Christophe, Jérôme et Dominique,
Mlle Brigitte Barthe,
ses enfants et petits-enfants,
M. l'abbé Jean Barthe,
son frère,
Mme Jean Salles,
Mme Philibert-Siret,
ses belles-sœurs,
Et leurs familles,
ont la grande peine de faire part du rappel à Dieu de

M. Pierre-Henry BARTHE,

survenu le 6 mars 1987, dans sa quatre-vingt-unième année.

Ses obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité en la collégiale Notre-Dame de Villefranche-de-Rouergue, mardi 10 mars.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements à tous ceux qui ont témoigné leur sympathie.

« Tes chemins, Seigneur, sont amour et vérité. »

Psaume 25-10.

– Mme Eva Godkine
et sa fille Danielle,
M. et Mme Georges Godkine
et leurs enfants,
Docteur Mina Tamarow,
Mme Elisabeth Tamarow-Anclair
et ses enfants,
M. Stephen
et ses enfants,
Les familles Banet, Naulin, Masson et alliés,
ont le regret de faire part du décès de leur très cher

Albert GODKINE,

survenu subitement, à Paris, le jeudi 12 mars 1987.

Les obsèques auront lieu, le lundi 16 mars, au cimetière parisien de Bagneux, à *10 h 30* (porte centrale).

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

46, boulevard de Strasbourg,
75010 Paris.

– Mme André Nouailhetas,
M. et Mme Michel Nouailhetas,
M. Charles-Louis Nouailhetas,
ont la douleur de faire part du décès subit de

Vincent NOUAILHETAS,

survenu le 2 mars 1987.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

31, avenue Raymond-Poincaré,
75116 Paris.
Le Buisson Luzas,
41800 Salbris.

– On nous prie de faire part du décès du

général d'aviation
François ROZOY,
commandeur de la Légion d'honneur,
compagnon de la Libération,
grand officier
de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 1939-1945
(cinq citations),
Distinguished Flying
Cross britannique,

survenu à Paris, le 10 mars 1987, dans sa soixante-neuvième année.

De la part des familles Rozoy, Mercier, Kunz, Van Effenterre, Aubort, Carrel et Schlumberger.

La cérémonie religieuse sera célébrée, le mardi 17 mars 1987, à 14 heures, en l'église Saint-Louis des Invalides, Paris (7e).

L'inhumation aura lieu, le mercredi 18 mars, à 11 heures, au cimetière de Pouru-Saint-Rémy (Ardennes).

Des dons pourront être faits pour la recherche contre le cancer.

4, rue des Capucins,
92190 Meudon.

(*Le Monde* du 14 mars.)

Anniversaires

– Pour le seizième anniversaire du décès de

Mme Jean AURIBAULT,
née Henriette Nizon,

une pensée toute particulière est demandée à ceux et celles qui l'ont connue et aimée, et en gardent le souvenir.

– 16 mars 1972-16 mars 1986.

Pour le quatorzième anniversaire de la mort du professeur

Georges DUBARBIER,

Mme Dubarbier et son fils René Dubarbier demandent à ceux qui l'ont connu et aimé une pensée fidèle.

– Le 14 mars 1982 disparaissait,

Myriam LOUZOUN.

Des prières seront dites en sa mémoire, vendredi 20 mars (19 adar), au séminaire, 9, rue Vauquelin, Paris (5e).

En ce jour, une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connue et aimée.

– Pour le vingt-cinquième anniversaire de la disparition tragique, le 15 mars 1962, à Alger, de

Max MARCHAND,
inspecteur d'académie,
directeur des centres sociaux,

une pensée émue est demandée à tous ceux qui l'ont connu et aimé.

De la part de
Mme Max Marchand,
née Dautremant.

17810 Saint-Georges-des-Coteaux.

– En ce jour anniversaire, une pensée fervente en souvenir de

Maxime VIBERT-GUIGUE,
et son mari,
André WAHL,

reposant ensemble au cimetière de Le Vaudoué (Seine-et-Marne).

Messes anniversaires

– Une messe sera célébrée, le vendredi 20 mars 1987, à 19 heures, en l'église Sainte-Jeanne-de-Chantal, porte de Saint-Cloud, Paris (16e), à la mémoire de

Jacques VIARD,

décédé le 17 janvier 1987.

Souvenir

– Le 15 mars 1968, le poète

Claude SERNET

nous quittait. Souvenir.

Communications diverses

– Un débat sur « Le destin de Darlan » aura lieu le mardi 17 mars, à 21 heures, au Club littéraire André Gautier-La Tisanière, 36, rue Jacob, Paris, avec M. Pierre Ordioni, ancien chef de la délégation de l'Algérie auprès de l'amiral Darlan, ancien ministre plénipotentiaire, et auteur du « Secret de Darlan », l'amiral François Flohic, ancien marin de la France libre, aide de camp du général de Gaulle, et M. Jacques Raphaël-Leygues, ancien ambassadeur en Côte-d'Ivoire, co-auteurs de l'ouvrage « Darlan ». Renseignements : 42-60-84-33.

– Une table ronde sur l'écrivain Clarice Lispector, née de parents ukrainiens, émigrée très jeune au Brésil, décédée il y a dix ans, aura lieu le mardi 17 mars, à 18 h 30, à la Maison de l'Amérique latine, 217, boulevard Saint-Germain, avec la participation d'Hector Bianciotti, Gérard de Cortanze, Antoinette Fouque et Nélida Pinon (sous réserve).

– Une table ronde sur « Le cinéma brésilien et la critique française » aura lieu le mercredi 18 mars, à 18 h 30, à la Maison de l'Amérique latine, 217, boulevard Saint-Germain, à l'occasion de la rétrospective du cinéma brésilien présentée par le Centre Georges-Pompidou, du 25 mars au 15 octobre 1987. Les critiques Robert Benayoun, Jean A. Gili, Robert Grellier, Louis Marcorelles, Jean-Loup Passek, Sylvie Pierre et Max Tessier évoqueront les rapports qui unissent le cinéma brésilien à la critique française. Les débats seront animés par Paulo Antonio Paranagua.

CATASTROPHES

Après le naufrage du « Herald-of-Free-Enterprise »

Comptabilité macabre

BRUXELLES
de notre correspondant

Une semaine après le naufrage de l'*Herald-of-Free-Enterprise* à la sortie du port de Zeebrugge, la polémique se poursuit quant au nombre exact de victimes. Vendredi 13 mars, devant le Sénat, le ministre belge des transports, M. Herman De Croo, a déclaré que le bilan s'élevait à deux cent dix-sept morts et non à cent trente-trois comme l'affirmaient jusqu'à présent les responsables belges. Certains experts britanniques, eux, estimaient ce bilan à cent cinquante-trois personnes décédées.

En fait, la difficulté de cette macabre comptabilité vient de l'impossibilité apparente de compter les passagers : ainsi les enfants de moins de quatre ans ne paient pas, les chauffeurs de poids lourds transportent, paraît-il, souvent quelques passagers « clandestins »...

Par ailleurs, selon certaines informations recueillies auprès d'experts, les hélices du car-ferry auraient pu heurter des blocs de béton situés au bas de la digue du port, ce qui aurait rendu le navire ingouvernable.

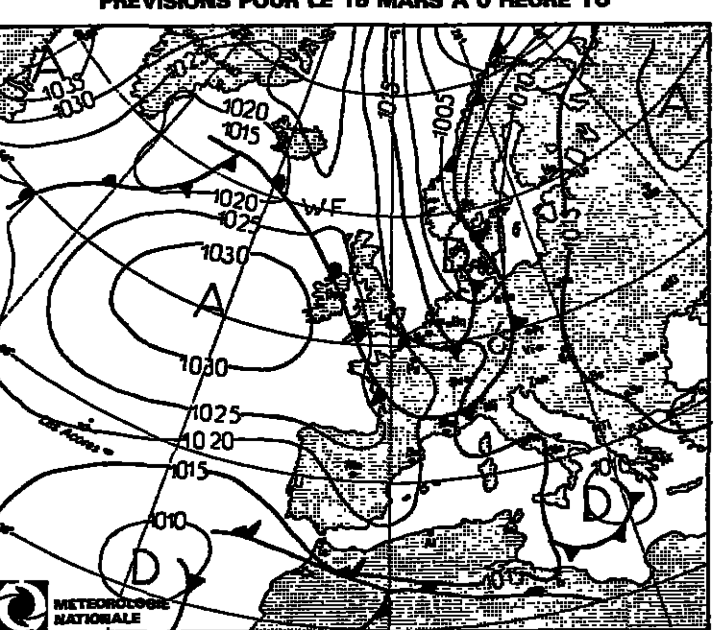
J.-A. F.

Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 14 MARS 1987 A 0 HEURE TU

PRÉVISIONS POUR LE 16 MARS A 0 HEURE TU



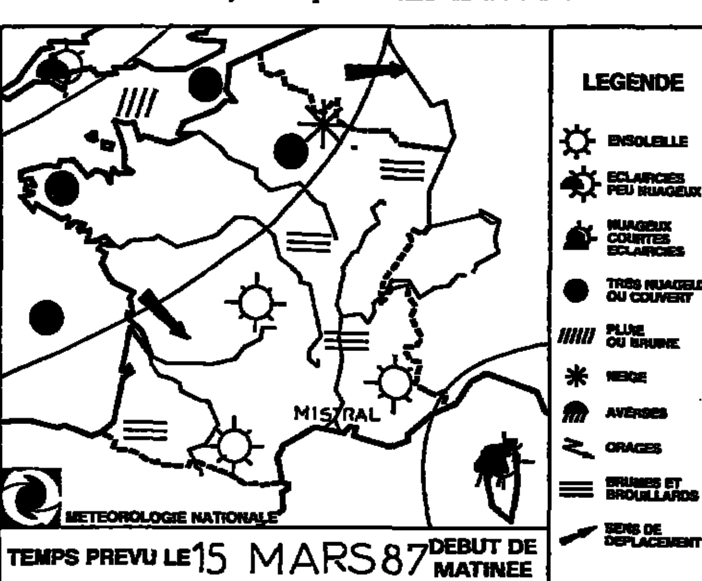
Evolution probable du temps en France entre le samedi 14 mars à 0 heure et le dimanche 15 mars à 24 heures.

Les hautes pressions sur la France vont faiblir, permettant l'établissement sur notre pays d'un flux de nord-ouest légèrement perturbé.

Dimanche : les nuages arrivés dans la nuit sur le Nord-Ouest couvriront en début de matinée la Bretagne, les pays de Loire, la Normandie, le Nord-Picardie, le Bassin parisien, le Centre et la Champagne. *Il pleuvra un peu sous ce* ciel gris. Il fera alors assez froid, jusqu'à – 3 degrés dans l'intérieur, et quelques flocons de neige pourront également tomber sur ces régions. Dans le courant de la journée, le temps s'arrangera, on verra apparaître des éclaircies. Elles seront assez belles en Bretagne, Vendée et pays de Loire où la température atteindra 7 à 9 degrés. De la Normandie et du Nord au Centre, un risque d'averses persistera, et il fera 5 degrés environ.

Sur le reste du pays, la matinée sera souvent brumeuse, sauf près de la Méditerranée. Il faudra se méfier des bancs de brouillard qui se seront formés dans la nuit du Sud-Ouest au Centre-Est et au Nord-Est. Les gelées seront fréquentes, atteignant – 6 degrés dans l'Est. Le temps se dégradera un peu sur toutes ces régions en cours de journée avec des passages nuageux. Ils seront assez abondants de l'Alsace-Lorraine à la Bourgogne et au Jura, donnant quelques averses, et le thermomètre n'y dépassera guère 3 ou 4 degrés. Ailleurs les éclaircies resteront tout de même assez belles. Les températures dans l'après-midi seront de l'ordre de 10 à 13 degrés du Sud-Ouest à la Méditerranée, 5 à 7 degrés de l'Auvergne aux Alpes.

En Corse, le ciel restera chargé toute la journée avec des averses. Le mistral faiblira dans la matinée.



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 13-3 à 6 h TU et le 14-3-1987 à 6 h TU — le 14-3-1987

FRANCE				TOURS	7	– 3	D	LOS ANGELES	20	12	D
AJACCIO	13	2	P	TOULOUSE	13	3	N	LUXEMBOURG	3	– 5	D
BIARRITZ	16	5	D	POINTE-A-P.	28	19	D	MADRID	13	1	D
BORDEAUX	15	1	D	**ETRANGER**				MARRAKECH	19	12	N
BOURGES	7	– 3	B	ALGER	15	6	B	MEXICO	24	8	B
BREST	8	2	C	AMSTERDAM	3	– 5	D	MILAN	10	1	C
CAEN	6	– 1	C	ATHÈNES	7	2	N	MONTRÉAL	2	– 10	D
CHERBOURG	5	– 1	D	BANGKOK	35	26	N	MOSCOU	1	– 12	D
CLERMONT-FERR.	10	– 2	C	BARCELONE	16	7	C	NAIROBI	31	18	C
DIJON	8	– 2	C	BELGRADE	– 1	– 7	D	NEW-YORK	4	0	D
GRENOBLE St-M-H	10	1	P	BERLIN	3	– 5	D	OSLO	3	– 14	N
LILLE	3	– 4	D	BRUXELLES	3	– 5	D	PALMA-DE-MAL.	16	1	D
LIMOGES	9	– 2	N	LE CAIRE	15	9	C	PÉKIN	8	– 5	D
LYON	10	– 1	*	COPENHAGUE	0	– 9	B	RIO-DE-JANEIRO	27	22	C
MARSEILLE-MAR.	11	5	C	DAKAR	25	19	N	ROME	12	– 2	C
NANCY	5	– 3	D	DELHI	25	14	D	SINGAPOUR	31	23	A
NANTES	9	0	D	DJERBA	17	12	C	STOCKHOLM	2	– 12	B
NICE	12	5	P	GENÈVE	10	0	*	SYDNEY	23	19	C
PARIS-MONTS.	5	– 1	B	HONGKONG	26	24	C	TOKYO	10	7	P
PAU	14	0	D	ISTANBUL	– 1	– 3	C	TUNIS	13	8	P
PERPIGNAN	9	5	N	JÉRUSALEM	5	1	C	VARSOVIE	1	– 9	D
RENNES	8	– 1	N	LISBONNE	16	11	D	VENISE	7	– 2	D
ST-ÉTIENNE	10	– 2	*	LONDRES	6	– 3	N	VIENNE	1	– 9	D
STRASBOURG	5	2	D								

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4441

HORIZONTALEMENT

I. Tout ce qu'on peut lui souhaiter, c'est d'avoir la main heureuse. Un de ses traits caractéristiques est constitué justement par les traits. – II. Qui ont intérêt à être actifs pour faire face au passif. Obligent à faire usage des *canons* et des boulets. – III. Travaille comme les pompiers mais pas sur les lieux d'un sinistre. Pour celles qui sont bêtes à manger du foin. – IV. Généralement, on en vient vite à bout. Situé dans la cour et *fréquenté entre* deux cours. Ne s'est pas toujours appelée ainsi. – V. Fait grossir le beau Danube bleu. Ne fait pas fausse route. A horreur de la dissipation mais n'est pas forcément discipliné pour autant. Le mot *préféré* de l'idéaliste. – VI. Appréciées par celui qui aime le parfait. Un passereau ou bien une espèce de buse. – VII. Inversé : entoure la pinède. Peut servir à étendre. A beaucoup croqué. – VIII. Principales composantes de la bave. Démontre. – IX. Profite de la java pour entrer dans la danse. N'est pas assez développé. – X. A une tête de cochon. Très fin. Elévation pouvant susciter l'ascension. – XI. Montre les dents face à la niche. Branché. A un grand pouvoir sur le feu. – XII. Matière de certains boutons. Ne se fait pas prier pour se jeter à l'eau. Sont pris en remorque. – XIII. Fait naître des crevasses. Fertilise les plaines lombardes. On le fait dans le but d'échapper au danger. Des moutons viennent y mourir. – *XIV. Dont on s'est donc servi* pour jouer. Tombe plusieurs fois dans le lac. Il y a quelque chose à en tirer. – XV. Est assez proche des sardines. Remplit de multiples fonctions. Possessif.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I												■			
II							■		■						
III												■			
IV			■						■		■				
V				■			■						■		
VI							■	■						■	
VII					■				■	■					
VIII		■									■		■		
IX	■							■							
X						■					■				
XI						■			■		■				
XII			■									■			■
XIII				■			■					■			
XIV		■				■				■					
XV								■					■		

VERTICALEMENT

1. On peut compter sur lui pour remettre les pendules à l'heure. Se prépare à fumer. – 2. Habite les colonies. Son champ est étendu. – 3. Inutile donc d'en rajouter. Attaque parfois certains corbeaux. Va de main en main. – 4. Réalisé par des hommes de terrain. Un homme qui donne régulièrement des nouvelles. Résistent bien au temps qui passe. – 5. Réserve de « noisettes ». Travaillent énormément avec la pompe et l'appareil. – 6. Fait des va-et-vient dans une cage. Se remplir les poches lui fut indispensable. – 7. Interjection. N'a pas toujours eu les pieds sur terre. Elément d'un lustre. – 8. A des bottes à ses pieds. Note. Alimente un de ses semblables. – 9. Décourage ses adversaires. Matière composant certains filets. Où l'on voit fréquemment des trains rapides. – 10. Il est dans ses habitudes de grogner. Propre à faire des jalouses. – 11. Prouve son indocilité. Eclate pendant l'orage. N'est souvent pas bien loin des patins et des semelles. – 12. Visible sur une ordonnance. Espace entre des lisières. – 13. Il n'y a pas que ses travaux qui ont fini par décoller! Deux parmi neuf. Il est préférable qu'il ne soit pas dans une mauvaise passe! – 14. Peuvent faire partie d'un paquet. *Une bonne conservation* les empêche de fondre. – 15. Des hommes qui sont d'attaque. Fut un homme de pouvoir.

Solution du problème n° 4440

Horizontalement

I. Lorgner. – II. Oser. Gale. – III. Pages. – IV. Gésier. Gê. – V. Nô. Nommé. – VI. Elbe. Eire. – VII. Tir. Erras. – *VIII*. Teint. Ont. – IX. Qualité. – X. Sous. Or. – XI. Ce. Mise.

Verticalement

1. Lorgnettes. – 2. Os. Eolie. Oc. – 3. Reps. Brique. – 4. Graine. Nus. – 5. Geo. Eta. – 6. Egermer. Loi. – 7. Ras. Miroirs. – 8. Gérant. – 9. Rêve. Ester.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 14 mars 1987 :

DES DÉCRETS

● Du 10 mars 1987 fixant au 9 avril la date d'entrée en fonctions du tribunal de commerce de Bobigny (Seine-Saint-Denis) ;

● N° 87-171 du 13 mars 1987 modifiant le décret n° 85-891 du 16 août 1985 relatif aux transports urbains de personnes et aux transports routiers non urbains de personnes.

DES ARRÊTÉS

● Du 9 mars 1987 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1987 portant *fixation de la valeur du point* de retraite dans le régime de retraites complémentaires des assurances sociales institué par le décret n° 70-1277 du 23 décembre 1970 (Ircantec) ;

● Du 5 mars 1987 fixant les taux de calcul du soutien financier alloué aux entreprises de production d'œuvres cinématographiques en application des dispositions de l'article 5-II du décret n° 59-733 du 16 juin 1959 modifié ;

● Du 26 février 1987 modifiant les arrêtés relatifs aux prix témoins des logements à usage locatif, des logements en accession à la propriété et des logements-foyers à usage locatif bénéficiant de prêts aidés par l'Etat ;

● Du 9 mars 1987 portant création d'un comité coopération en matière de santé.

Loisirs

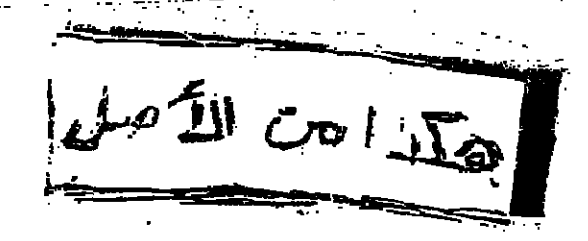
Eurodysneyland : la dernière ligne droite

Le vendredi 13 mars restera un jour heureux pour M. Michel Giraud, le président du conseil régional d'Ile-de-France. Dans la même journée, en effet, il peut, d'une part annoncer que la société Walt Disney a désigné M. Robert Fitzpatrick comme futur président d'Eurodisneyland, *« le plus grand centre de loisirs européen »* – ce qui, selon lui, augure bien de la volonté des Américains de se lancer dans l'opération, – et, d'autre part, il rend publics les résultats d'un sondage de la SOFRES qui montrent que 85 % des Français sont favorables au projet, que 65 % ont l'intention de visiter le parc et que 49 % d'entre ces visiteurs sont prêts à dépenser entre *100 F et 200 F* par personne.

« C'est un plébiscite populaire indiscutable, commente, rayonnant, M. Michel Giraud. *C'est la confirmation éclatante de nos prévisions... Ce sondage balaie toutes les objections. »* Constatant en outre que toutes les sensibilités politiques se déclarent séduites par Disney – *y* compris les communistes, – le président des Franciliens affirme qu'Eurodysneyland sera *« la cohabitation au quotidien »*. Et le parc européen ne portera pas ombrage aux autres projets comme Astérix ou Mirapolis. Il jouera seulement *« un rôle moteur »*.

Bref, un parc dont le dossier est quasiment bouclé : 1945 hectares de terres agricoles libres de toute construction, une déclaration d'utilité publique attendue sous peu puisque le Conseil d'Etat a donné son feu vert ; enfin, une *« société pivot »* fin prête, avec un capital souscrit de 3 milliards de francs, et dont la capacité de financement sera de 12 milliards – pour un investissement d'ensemble qui, sur vingt ans, se montera à 45 milliards, *« privé à 95 % »*. Le capital restera majoritairement français ou européen. En revanche, 56 % des dix millions de visiteurs attendus annuellement seront étrangers. L'ouverture du parc, après quatre ans de travaux, devrait avoir lieu en 1992.

Il ne reste plus qu'à *« fignoler le dossier »*, comme le reconnaît lui-même M. Giraud, et surtout à signer l'accord définitif avec les promoteurs américains. *« Avant la fin du mois d'avril »*, précise le président de région. La dernière ligne droite, il en est sûr.



هكذا من الأصل

Vive la Révolution !

Bravo à nos confrères de la Young et Rubicam Marseille, pour leur annonce : Marseille, une révolution. (Libération du 26 février.)

Leur "déclaration de guerre", nourrie de colère et d'amour, remet quelques pendules à l'heure.

Marseille a longtemps laissé dire et médire. Trop fière, sans doute, ou trop occupée au large pour se soucier des racontars. Et son image s'est faite sans *elle, contre elle, à coups d'histoires drôles, de films* pittoresques, d'anecdotes journalistiques croustillantes ou sordides, à grand renfort de fantasmes et de stéréotypes.

Pendant ce temps, Marseille travaillait. Hé oui, travaillait. A sa façon. Sans ostentation de sérieux, mais en faisant les choses sérieusement. Dans un *apparent désordre (l'embrigadement, très peu pour* nous, merci) mais avec efficacité : l'innovation est fille de la liberté...

C'est ainsi que dans de nombreux secteurs de pointe, vous apprendrez que le leader mondial est une petite entreprise de Marseille. C'est ainsi qu'en matière d'intelligence artificielle, les Japonais vien*nent suivre de près ce qui se passe à Marseille. C'est* ainsi qu'en immunologie (les anticorps monoclonaux, ça vous dit quelque chose ?), en chirurgie cardiaque, en prévention prénatale et néo-natale, en langage informatique, dans toutes sortes de disciplines parfois mal connues où s'invente l'avenir, des marseillais travaillent, découvrent, réalisent, mettent au point. Sans se faire remarquer.
C'est ainsi qu'avec Château-Gombert, Marseille unanime est en train de créer le véritable technopôle de l'avenir. C'est ainsi que... mais à quoi bon. Comme nos confrères de la Young et Rubicam, nous sommes des marseillais. Donc des vantards, des galéjeurs. Venez plutôt vous renseigner, sur place.

Marseille vous attend. Avec un certain sourire...

Novation
Agence Conseil en Communication
515, avenue du Prado - 13008 Marseille

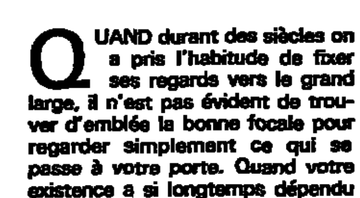
Le Monde

REGIONS

Retour à Marseille

Après notre supplément « Villes au futur » sur Marseille (*le Monde* du 20 février), un retour sur cette métropole avec des réactions, des compléments d'information.

Face à la mer, le dos à la terre



QUAND durant des siècles on a pris l'habitude de fixer ses regards vers le grand large, il n'est pas évident de trouver d'emblée la bonne focale pour regarder simplement ce qui se passe à votre porte. Quand votre existence a si longtemps dépendu de ce qui advenait de l'Asie ou de l'Afrique, où aurait-on pris le temps de s'enquérir du sort d'Arles ou de Salon ?

Sur vingt-six siècles de sa longue histoire, Marseille en aura passé vingt et un hors de France. Et encore aura-t-il fallu pour la faire rentrer au bercail que le Roi-Soleil intervienne personnellement, en la forçant comme une fille rebelle. Mais ce fut à contre-cœur que Marseille intégra le reste du royaume. Il reste de ce temps, dans les gènes des gens d'ici, les traces d'un goût irrépressible pour l'indépendance. Occupée trop longtemps à regarder ailleurs, Marseille tourne le dos à la terre à laquelle elle est accrochée comme à son corps défendant. Elle est encore aujourd'hui perçue comme l'enclave étrangère qu'elle a toujours été, depuis que des colons grecs venus d'Ionie la fondèrent sur le territoire d'une tribu ligure à qui ils l'avaient achetée.

Une capitale régionale, cette ville qui a poussé au gré des chocs de l'histoire, sans plans établis, dans l'urgence ? Ce ramassis de villages embarqués malgré eux dans l'histoire d'une ville qui croissait comme herbes folles, et « tombés à la mer » parce qu'il y a là, depuis vingt-six siècles, une matrice en forme de port qui aspire toute vie ?

Nice lui réclame périodiquement son indépendance, Aix la snobe, cette débraillée, Toulon la jalouse, Avignon l'ignore. Et pour être franc, Marseille s'en moque. Quant au reste de la Provence, elle redoute les gens peu fréquentables qui la peuplent. Gens de mœurs particulières dont les hordes dominicales se répandent sur le terroir provençal, comme en terrain conquis.

Pas plus qu'au temps béni où une rente de situation permettait à Marseille d'ignorer ses voisins et de se passer des autres, la ville rebelle ne semble pressée d'abdiquer son indépendance et de faire alliance avec les indigènes. Une *habitude enracinée : déjà les* Grecs de Protis avaient ceinturé de puissantes murailles leur cité et préféraient commercer avec les Romains ou les Carthaginois plutôt qu'avec les tribus riveraines du roi Nann. Il doit en rester quelque chose dans le caractère marseillais qui demeure étranger à cette terre de Provence qui l'entoure comme une île. D'ailleurs, à la veille de ce troisième millénaire, c'est encore de la mer que Marseille attend son avenir.

Y a-t-il quelque chose de fondamentalement changé depuis le temps où l'historien Ruffi, relatant une visite de François Ier (retour de Marignan) à Marseille en 1516, concluait ainsi : *« Deux jours après, le roi partit de Marseille et s'en alla en France... »* ?

JEAN CONTRUCCI.

JACQUES WINDENBERGER



LA « VIEILLE DAME DE LA RUE PARADIS »

Une banque dans son réseau

La Société marseillaise de crédit est une institution vénérable mais dynamique. Son originalité : rester une banque régionale attachée à son réseau et sachant changer d'époque.

IL y a le port bien sûr, mais la cité phocéenne possède une autre institution, la « vieille dame de la rue Paradis », siège de la Société marseillaise de crédit (SMC). Cette banque régionale *« par nature, par vocation et... par conviction »* qui, de Collioure à Menton, en remontant jusqu'à Valence, coiffe en triangle tout le Sud-Est de la France.

A priori, rien que de très banal pour un établissement bancaire à guichets (200 agences et bureaux), trop souvent synonyme d'effectifs importants (3 200 personnes) mais aussi d'une clientèle imposante (380 000 comptes). Sans doute, mais au regard de l'ensemble du paysage bancaire français, la SMC présente quelques particularités.

La première est d'être indépendante de toute constellation de banques régionales, telle qu'elle existe pour le CIC (Crédit industriel et commercial) et ses banques satellites. L'autre caractéristique de cette banque de province est de s'être engagée depuis deux ou trois ans dans une importante diversification de ses activités. Enfin, son président, Jean-Paul Escande, porté à la tête de la Marseillaise de crédit par la « vague rose » de 1982, figure parmi les rares banquiers socialistes reconduits dans leurs fonctions quatre ans plus tard par la nouvelle majorité.

« Il est vrai que pour une banque régionale, nous avons un comportement atypique », concède son président. *« Tout en restant historiquement un établissement de dépôts, nous nous orientons vers un second métier, celui de spécialiste des marchés financiers. Pour le plus grand bien de notre réseau qui reste la principale richesse de la SMC... même s'il est parfois un peu lourd à gérer. »*

La Marseillaise de crédit, qui affiche aujourd'hui 10 milliards de francs de dépôts (dont 60 % à vue, c'est-à-dire disponibles à tout instant) et un total de bilan de 18 milliards de francs (contre un peu plus de 10 milliards lors de sa nationalisation), a effectué en cinq ans un parcours honorable. Mais c'est loin d'être un décollage à la verticale.

Si les effectifs n'ont guère varié d'une période à l'autre (ils ont même légèrement diminué), la rentabilité de l'entreprise reste faible : 16 millions de bénéfice net en 1985 pour la société mère, et une vingtaine de millions de francs en chiffres consolidés. Même si l'on escompte de meilleurs résultats pour le bilan 1986, non encore définitivement arrêté (un bénéfice net de 19 millions de francs et de 30 millions en consolidé), la SMC affiche des ratios insatisfaisants. *« Je suis encore à la moitié du chemin à parcourir*, reconnaît son président. *La valeur intrinsèque de la banque est forte, ne serait-ce que par l'importance de son fonds de commerce. Mais elle pâtit d'un excès de frais généraux. »* Effectivement. Quand on opère dans une région faite *« d'un tissu de poussières de petites activités »*, avec des centaines de milliers de comptes à gérer, les coûts se chiffrent très vite.

Mais c'est aussi un atout. *« Je dispose d'un gisement de jeunes très important, sans doute supérieur à celui d'autres banques. Ce qu'il faut – et nous nous y employons, – c'est opérer un redéploiement important à l'intérieur de l'entreprise. »* Les hommes – et les femmes – comme les techniciens et les services, *« tout doit revenir au réseau »*. Ce credo, chaque directeur ou fondé de pouvoir cantonné à Paris doit s'en imprégner en venant se « ressourcer » périodiquement au siège marseillais ou dans l'une ou l'autre des agences.

Pour Jean-Paul Escande, il n'est rien de pire que la coupure entre les « gens de Paris » et les autres. *« Partout, j'essaie de créer des équipes mixtes, et c'est pour ça que dans ma salle des changes on a l'accent du Midi... »* Cette salle des changes, il en a plein la bouche. Au fil des conversations, on sent bien qu'elle a valeur de symbole pour cet établissement qui, avec ses allures de « petit poucet » de la finance, s'essaie cependant à quelques passes d'armes avec la profession.

Le « petit prof »

Comme ses consœurs, la SMC s'est d'ailleurs dotée d'une « direction des marchés » confiée à Jean-Louis Peyrude, nouveau directeur général adjoint. Jusque-là directeur financier, ce centralien promu à l'un des postes-clés de la banque, illustre la volonté du président de s'entourer rapidement de cadres de haut niveau sans négliger les ressources que peuvent procurer un « réservoir » de plus de trois mille collaborateurs dont 90 %, il est vrai, n'ont pas eu la chance d'emprunter la voie universitaire ou celle des grandes écoles. *« Dans ce type de recrutement, il a fallu être très sélectif, mais j'ai refusé de pratiquer une politique de « stars » telle qu'elle sévit dans certaines banques où l'on débauche à tour de bras »*, affirme le président. Pourtant, la récente entrée dans le groupe – en décembre 1986 – d'Olivier Pastré, vient atténuer ce propos. Ce « petit prof » âgé de trente-six ans, à l'allure d'éternel étudiant, était certes connu pour le cours d'économie qu'il professe à l'université Paris-VIII et pour ses essais financiers. Mais c'est son rapport au Trésor sur la « modernisation des banques françaises », en 1985, qui lui a donné ses lettres de noblesse. Pour Jean-Paul Escande, il avait l'avantage d'être un bon connaisseur de la « chose bancaire » et, accessoirement... d'être issu d'une vieille famille marseillaise.

Le voilà nommé « conseiller en développement et stratégie » et, parallèlement, directeur général adjoint de GP-Banque, la banque de marchés créée par la SMC. Cette ancienne maison achetée en 1984 doit servir de pivot pour toutes les nouvelles activités de la banque sur les marchés et produits financiers.

En 1986, GP-Banque aura dégagé 10 millions de francs de bénéfices. Beau résultat pour la maison-mère qui veut *« jouer à fond le vent de la dérégulation et être dans tous les coups »*, selon M. Escande : *« Nous sommes même assez actifs sur Chicago, le numéro un mondial des marchés à terme et d'options. »* On comprend bien la nécessité de la SMC de jouer à fond la carte des nouveaux produits pour *« rentabiliser l'ensemble du fonds de commerce qui, autrement, ne le serait pas par la seule intermédiation française classique, le but étant de gagner de l'argent ailleurs pour le redistribuer sur le terrain régional. »* Mais jusqu'où peut aller cette course-poursuite sans mettre en danger les fondements de l'entreprise ?

« Si les taux d'intérêt venaient à remonter, comme c'est un peu le cas en ce moment, il est vrai que les banques de marchés, comme la nôtre, souffriraient un peu. Mais dans cette hypothèse, c'est tout le reste de la Société marseillaise de crédit, banque de dépôts, qui gagne de l'argent. Les frais fixes de GP-Banque seront alors couverts et il suffira d'attendre des jours meilleurs », assure ce PDG de quarante-huit ans, Nîmois d'origine.

« Faut-il tout faire dans une maison comme la nôtre ? s'interroge-t-il. *Certainement pas, et il est vrai que, dans une certaine mesure, je suis assis sur un baril de poudre. Nous aurions pu opter pour une banque à deux vitesses qui accélère à Paris et freine à Marseille. Nous avons choisi un développement harmonieux du réseau et des équipes. Simplement, pour démontrer qu'il est possible, même pour une banque régionale indépendante, de changer d'époque sans changer d'âme. »*

SERGE MARTI.

LA BONNE SANTÉ DES ASSOCIATIONS

Citadins entre eux

SI la légende de « Marseille-Chicago de la France » fait régulièrement la une des gazettes, il y a une réalité bien plus positive dont on ne trouve que peu de commentaires, car elle n'est pas génératrice d'événements spectaculaires et encore moins de faits divers : il s'agit de l'extraordinaire richesse du mouvement associatif marseillais, très souvent moteur de l'action sociale et culturelle de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Pour ceux qui connaissent un peu les méandres et les ramifications du mouvement associatif français, on sera d'abord surpris de constater ici la qualité du dialogue et de la coopération entre les grands courants associatifs qui ont été à l'origine de la constitution de deux instances de coordination : le comité de liaison des associations d'éducation populaire, le fonds de solidarité et de promotion de la vie associative PACA, qui regroupent les principales fédérations de jeunesse et d'éducation populaire (il n'y a aujourd'hui aucune autre métropole où l'on voit coopérer volontairement un tel éventail d'associations).

Ces associations ont été à l'origine d'initiatives qui ont contribué à faire bouger la ville et ses banlieues :

– *Marseille en fête* : initiative créée en 1976 qui a permis de générer de nombreuses animations et initiatives culturelles dans tous les quartiers de la cité ;

– *Les festivals populaires de Marseille* : à Saint-Victor, Borrély, Brégante, cet été comme les années précédentes des spectacles de grande qualité organisés par l'office municipal de la culture, mais avec une part très active du mouvement associatif marseillais Léo-Lagrange, Fédération des MJC, etc. ;

– *L'animation en milieu scolaire* : là encore, une coopération entre les associations d'éducation populaire et la municipalité ont permis aux jeunes scolaires de s'initier à la musique et aux arts plastiques, etc.

Au-delà de ces quelques exemples, il n'est pas possible de citer tous les domaines dans lesquels le dynamisme du mouvement associatif a permis de trouver des solutions aux Marseillais de toutes catégories. C'est ainsi que l'opération des TUC comme celle des formations jeunes ont pris ici une ampleur exceptionnelle, de même que les expériences anti-été chaud depuis 1982.

Mais la vie associative, on la retrouve aussi et surtout pour les mille et une préoccupations quotidiennes des habitants. Clubs sportifs, comités d'intérêt de quartier, organismes affinitaires, associations de locataires, constituent la véritable ossature de la communauté marseillaise, à des années-lumière de cette capitale de la drogue et de la pègre qui fait fantasmer scénaristes et romanciers.

FRÉDÉRIC ROSMINI.
(Président de la Fédération régionale Léo-Lagrange.)

LES EXPÉRIENCES TÉLÉMATIQUES

Le minitel boîte aux lettres

LA télématique et Marseille, c'est déjà l'histoire d'une vieille liaison. Dès 1983 le conseil régional décidait l'ouverture de la région PACA à l'annuaire électronique et l'augmentation du nombre des « fournisseurs de services » dans le département souligne l'engouement suscité : 47 en 1984, 118 fin 1985, 313 fin 1986.

Ces résultats sont dus à une large collaboration entre les organismes institutionnels publics et privés du département qui ont travaillé par l'intermédiaire d'une association : PACATEL, créée tout exprès.

Cette situation jugée favorable par la direction opérationnelle des télécommunications de Marseille l'a conduite à lancer à titre expérimental (compte tenu de la « couverture » de la ville en minitel) d'une messagerie publique télématique. *Mestel est son nom de baptême.* On y accède de deux manières : par abonnement contracté à l'initiative de chaque client qui, depuis son domicile, dispose de ce fait d'une « boîte aux lettres ». Elle offre toutes les possibilités d'une messagerie de personne à personne et son utilisation est des plus simples, que l'on veuille communiquer avec des groupes individuels ou des groupes thématiques (abonnement mensuel 20 F plus 1,50 F par message, en composant le 3614, le code d'accès MS15 étant son mot de passe). Les non-abonnés peuvent également expédier un message aux abonnés par le 3615, en composant MESTEL et le nom du destinataire.

Que peut-on dire après deux années ? *« Que le bilan est mitigé*, répond Michel Dupire, directeur opérationnel des télécommunications de Marseille. *Les freins sont d'ordre psychologique. Les Marseillais, comme tous les Français, n'ont pas encore acquis le réflexe de « relever » leur boîte aux lettres électronique comme ils le font pour celle des PTT. »* On ne compte pour l'instant que quelque cinq cents abonnés professionnels assidus. Toutefois, l'évolution actuelle et la prolifération du minitel permet de penser que ce mode de communication est très efficace car il ne nécessite pas la mise en relation obligatoire comme le téléphone, par exemple, deviendra progressivement un geste naturel.

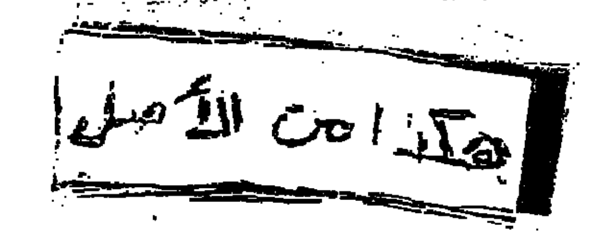
En attendant, la DOP de Marseille est en train de commercialiser MITEX, un service public qui permet à tout possesseur de minitel (110 000 fin 1986 dans les Bouches-du-Rhône) d'expédier ou de recevoir des télex dans le monde entier. Ce service s'adresse surtout aux soixante-dix mille PME du département pour lesquelles la location d'un terminal télex classique est trop onéreuse pour l'expédition ou la réception quotidienne de deux ou trois télex. L'objectif de MITEX est donc de rentabiliser le service télex pour 93 % des PME.

MITEX allie la simplicité du minitel à la sûreté du télex. Chaque jour une copie des télex émis et reçus est retransmise à l'abonné qui peut consulter sa « boîte aux lettres » et recopier les messages sur un listing couplé à son minitel s'il le désire !

L'abonnement à MITEX est gratuit. Le coût du service est fixé à 30 F par message émis (les messages reçus sont gratuits), auxquels s'ajoutent le coût de transmission sur le réseau télex au tarif en vigueur et le coût d'accès au réseau Télétel II (3614). Le coût de chaque message est affiché et la facturation réalisée automatiquement.

MITEX entre en service à la fin de ce mois. Pour l'instant, il n'est ouvert qu'aux abonnés des Bouches-du-Rhône.

J. C.



Malgré cent quatre intentions d'achat

Crédits insuffisants et hostilité américaine retardent le lancement des nouveaux Airbus

Le conseil de surveillance du consortium Airbus Industrie a annoncé, le vendredi 13 mars, que neuf compagnies aériennes s'étaient « engagées » à acheter cent quatre exemplaires des futurs Airbus A-330 et A-340. Il n'a pas pour autant décidé le lancement de la fabrication de ces deux types d'appareil, qui pourrait intervenir à la mi-avril.

Au premier abord, cette annonce représente un succès. La demande existe pour l'A-330 et l'A-340. Le premier est un biréacteur capable d'emporter trois cent vingt-huit passagers sur des distances de 9 400 kilomètres; le second est un quadriréacteur, d'une capacité de deux cent soixante-deux à deux cent quatre-vingt-quatorze passagers, selon les versions, et d'un rayon d'action de 13 000 à 14 500 kilomètres.

Airbus les a conçus de telle sorte qu'ils utilisent un maximum de parties et de pièces communes. La différence essentielle entre eux sera le nombre et la puissance de leurs réacteurs. Le consortium espère vendre cinq cents exemplaires de chaque modèle.

L'A-340, qui est le projet le plus avancé, est proposé aux compagnies pour le prix de 80 millions de dollars (490 millions de francs). Sa mise en service est annoncée pour le mois de mai 1992. L'A-330 le suivrait un an plus tard...

Airbus Industrie avait déclaré qu'il ne lancerait les chaînes de fabrication chez ses actionnaires et partenaires Aérospatiale (France), British Aerospace (Royaume-Uni), MBB (RFA) et CASA (Espagne) qu'après avoir obtenu l'engagement de cinq compagnies. Il en sort de sa manche neuf, dont Lufthansa et Air France. Le concurrent direct du A-340, le triréacteur MD-11, de McDonnell Douglas, lancé en décembre 1986, faisait état de plus de cent commandes. Airbus réplique par un chiffre comparable pour ses avions siamois. Nul ne peut plus douter désormais que le consortium européen complétera sa gamme.

Pourquoi, dans ces conditions, ne pas avoir annoncé le lancement formel du programme ? D'abord parce que celui-ci connaît des problèmes de financement. Les quatre constructeurs ne disposent pas des fonds propres, capables de supporter un investissement d'au moins 2,5 milliards de dollars (15 milliards de francs). Ils sont contraints de se tourner vers leurs gouvernements respectifs, pour obtenir des avances remboursables.

Des avions déficitaires ?

Au plan des intentions, pas de problème : MM. Chirac, Kohl, Gonzalez et Mme Thatcher sont d'accord pour cet effort budgétaire. En revanche, la mise à disposition des fonds se révèle plus laborieuse. British Aerospace aurait reçu la promesse de l'octroi de moins de 400 millions de livres, alors qu'il réclame au gouvernement de Sa Majesté un prêt de 750 millions de livres pour concevoir l'aile des deux nouveaux Airbus. En Allemagne, le gouvernement fédéral préférerait que la situation soit clarifiée entre Deutsch Airbus, très déficitaire, et son unique actionnaire, MBB, avant d'attribuer les sommes nécessaires à la construction du fuselage.

Le report au mois d'avril du feu vert officiel a aussi pour objectif d'amadouer les Etats-Unis. Ceux-ci, qui détiennent, grâce à Boeing et à McDonnell Douglas, environ 80 % du marché mondial des avions civils, s'inquiètent de la concurrence accrue qu'Airbus fait à leurs constructeurs. Ils accusent les Européens de tricher et de vendre leurs avions à perte, grâce aux subventions qu'ils allouent aux constructeurs. Ils comparent les 2,5 milliards de dollars exigés par la construction de l'A-330 et de l'A-340, qu'ils disent non rentables, et les 700 millions de dollars que leur MD-11, dérivé de l'ancien DC-10, coûtera à McDonnell Douglas. Ils en concluent qu'il est anormal que les Etats portent à bout de bras des avions déficitaires.

En repoussant d'un mois le lancement de leurs nouveaux avions, les constructeurs européens peuvent espérer ne pas provoquer les Américains et leur faire un peu mieux comprendre leurs règles du jeu pour se doter d'une industrie aéronautique digne de ce nom.

Qu'ils y parviennent ou non; il leur restera à se répartir le « gâteau » Airbus : un tiers pour l'Allemagne, un tiers pour la France, un cinquième pour la Grande-Bretagne, un vingtième pour l'Espagne. Il faudra encore faire place aux Belges (Belairbus), aux Néerlandais (Fokker) et aux Italiens (Fiat), tous conviés à fabriquer l'A-330 et l'A-340 et à les acheter.

ALAIN FAUJAS.

REPÈRES

Crédit

Baisse des taux en Italie

Le taux de l'escompte en Italie a été réduit d'un demi-point passant de 12 % à 11,5 %. Il a ainsi retrouvé son niveau de 1977. La dernière baisse (13 % à 12 %) remontait à mai 1986. L'escompte italien avait atteint en mars 1981 le taux-plafond de 19 %. Il avait été progressivement abaissé depuis. En 1986, il avait été ramené successivement à 14 % (le 21 mars), à 13 % (le 24 avril), puis à 12 %.

La banque San Paolo de Turin a immédiatement réduit d'un demi-point sont *prime rate* (taux de base), qui est passé de 13 % à 12,5 %.

Conflits sociaux

Une remontée en 1986 due à la SNCF

Selon les premières estimations du ministère des affaires sociales, les conflits du travail ont entraîné en 1986 la perte de 1 037 300 journées individuelles de travail, contre 884 892 en 1985, année qui avait enregistré le plus bas niveau de grèves depuis 1946, soit une hausse de 17,2 %. Cette hausse – relative – est due pour l'essentiel aux grèves de la SNCF.

Les conflits localisés – 569 300 journées individuelles perdues, soit une moyenne mensuelle de 47 500 – ont battu de nouveaux records à la baisse, tandis que les conflits généralisés entraînaient la perte de 468 000 journées (niveau le plus élevé depuis 1979), dont 420 915 pour le seul mois de décembre (383 140 pour la seule SNCF).

En janvier, selon les statistiques du ministère des affaires sociales, on a observé un léger regain pour les conflits localisés : ils ont touché 137 établissements occupant 181 300 salariés ; 28 300 salariés ont cessé le travail, ce qui a entraîné la perte de 69 800 journées (contre 36 200 en janvier 1986). Pour les conflits généralisés l'*« effet secteur public »* a continué à jouer avec 394 600 journées individuelles perdues, dont 377 825 pour la seule SNCF.

Production industrielle

+ 1,7 % en un an pour les Etats-Unis

L'indice de la production industrielle aux Etats-Unis a augmenté de 0,5 % en février par rapport à janvier. C'est la cinquième fois consécutive que cet indice mensuel augmente. En un an (février 1986 comparé à février 1985) la progression est de 1,7 %.

Le bon résultat de février compense la révision en baisse de la progression initialement calculée pour janvier : + 0,1 % au lieu de + 0,4 %.

D'autre part, l'indice des prix de gros qui préfigure généralement l'évolution des prix de détail a augmenté de 0,1 % en février après un bond de 0,6 % en janvier.

Un projet de 24 industriels normands

Des centrales thermiques d'occasion pour les pays en voie de développement

Vingt-quatre industriels normands réunis en groupement d'intérêt économique (GIDEN) ont présenté, le vendredi 13 mars, à Rouen un projet visant à revendre à des pays en voie de développement des centrales électriques classiques d'occasion mises hors service par EDF pour faire place au programme nucléaire. Depuis plusieurs années, EDF ferme l'une après l'autre ses centrales thermiques au fioul ou au charbon, pour la plupart en parfait état de marche. Huit tranches thermiques sont ainsi disponibles en France, et, dans les dix ans à venir, dix à quinze centrales classiques seront mises hors service.

Le groupement normand, qui comprend tous les corps de métiers du bâtiment et du génie industriel, se propose de racheter à EDF ces centrales, promises à la casse, puis, après démontage et remise en état, de les revendre, pour 58 % du prix du neuf, à des pays en développement qui disposent de ressources naturelles fossiles, mais, faute de capacités financières, ne peuvent satisfaire leurs besoins en électricité. Le GIDEN, qui étudie sérieusement ce projet depuis un an, affirme avoir déjà trois clients *« très intéressés »*. Outre le prix (1,2 milliard de francs au lieu de 2,3 milliards), l'avantage pour les pays clients serait un délai d'installation très court. Les pourparlers en cours avec EDF pourraient aboutir, selon le groupement, dans les mois à venir. – *(AFP, AP.)*

ÉCHANGES INTERNATIONAUX

Le ralliement japonais permet de lancer la réforme des crédits d'aide liée

Le verrou japonais a fini par sauter. En acceptant formellement, le vendredi 13 mars, de se rallier au compromis laborieusement mis au point par ses partenaires en janvier dernier, Tokyo permet aux vingt-deux pays industriels unis par le *« consensus »* de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) sur les prêts à l'exportation d'aménager les règles du jeu international sur un point sensible, celui des crédits mixtes, rebaptisés *« crédits d'aide liée »*.

Dénoncé par les Etats-Unis depuis... 1984 comme un élément de distorsion dans les échanges, ce type de financement a pris, avec la raréfaction des grands contrats due à la montée des difficultés dans le tiers-monde, une dimension nouvelle, celle d'une arme souvent décisive dans une concurrence devenue acharnée.

La France estime ainsi obtenir chaque année quelque 10 à 12 milliards de francs d'engagement, soit près du quart des grands contrats dont elle bénéficie. Tout en trouvant excessives les critiques initiales de Washington, Européens et Japonais avaient fini par admettre la nécessité d'accroître progressivement la part des dons dans les crédits d'aide liée et d'en répartir plus équitablement le fardeau pour les pays créanciers.

Le compromis de janvier qui pourra désormais entrer en application prévoit deux étapes. L'une, au 1er juillet, portera la part minimale des dons octroyés avec des crédits garantis, de 25 % à 30 %, la pratique généralisée d'un pourcentage de 50 % pour les pays les plus démunis étant institutionnalisée. Un an plus tard, la barre des 35 % sera atteinte. L'effort ainsi consenti n'est pas négligeable. Paris évalue à plus de 700 millions de francs le coût budgétaire de chaque relèvement de cinq points de l'élément dont un surcoût estimé pour l'ensemble de l'opération à quelque 3 milliards de francs par l'Allemagne fédérale. Car, pour la RFA, comme pour les Pays-Bas et le Japon, trois pays bénéficiant de taux d'intérêt très bas, l'autre volet de la réforme des crédits d'aide liée rendra ce type de financement sensiblement plus coûteux.

Jusqu'à présent, l'élément don était calculé à partir d'un taux d'intérêt fictif de 10 % appliqué à tous les pays prêteurs. Une aubaine pour Tokyo, Bonn ou La Haye, la différence entre leur loyer de l'argent et ce taux de référence étant assimilée à des dons, une part pouvant représenter 25 % pour l'Allemagne, 30 % pour le Japon de dons gratuits. Il aura fallu que, par deux fois, les partenaires européens mettent en minorité les Allemands et les Néerlandais au sein de la CEE pour contourner leur opposition et permettre à la Communauté de disposer d'un mandat dans ce domaine. Les Japonais ont traîné les pieds pour les mêmes raisons. Maintenant la situation devrait être plus claire et se rapprocher de la réalité des conditions de crédit dans chaque pays prêteur. Deux étapes sont d'ores et déjà prévues, en juillet prochain et en juillet 1988, pour calculer la part des dons en tenant mieux compte des taux sur les titres et obligations d'Etat à cinq ans pratiqués par chacun.

Enfin, les membres du *« consensus »* sont d'accord pour augmenter de 0,3 point les taux d'intérêt minimaux sur les crédits bénéficiant d'un soutien public et destinés aux *« pays intermédiaires »* et aux *« pays relativement pauvres »*. Le taux sera porté au 1er juillet prochain à 8,55 % pour les premiers et à 7,70 % pour les seconds. Ainsi se termine une longue polémique qui a envenimé en de multiples occasions les relations entre pays industriels et risquait de peser, si les Japonais n'avaient fini par donner leur accord, sur la conférence ministérielle de l'OCDE des 12 et 13 mai prochain.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

● *Dissolution* du Centre mondial informatique le 1er juillet. – Le Centre mondial informatique et ressource humaine sera dissous *« à compter du 1er juillet 1987 »*, selon un décret paru le vendredi 13 mars dans le *Journal officiel*. Créé en 1982 par M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, le Centre mondial informatique avait notamment pour mission la maîtrise du développement du progrès scientifique afin de faire de l'informatique *l'instrument* d'un développement économique et social nouveau. M. Madelin, ministre de l'industrie, avait annoncé la dissolution du Centre mondial et celles d'autres organismes en septembre 1986, pour des raisons budgétaires et parce qu'il en contestait les misions.

La privatisation de la CGCT

M. Delors pour un rapprochement industriel franco-allemand

(Suite de la première page.)

« Je souhaite une solution européenne qui donne un signe à l'Allemagne, qui permette de rapprocher les Français et les Allemands, ce dont, dans la période actuelle, on a bien besoin. Compte tenu de la situation de la CEE, de l'importance pour notre audience future du secteur des télécommunications, de la coopération déjà entreprise au niveau communautaire, cela me semble le meilleur choix », nous a déclaré M. Delors, avant sa prestation, dimanche 15 mars, au « Club de la presse » d'Europe 1.

« La Commission ne peut ignorer une affaire aussi importante pour l'avenir de la coopération européenne, même si elle n'a pas formellement été appelée à se prononcer. C'est un dossier sensible, l'ambiance à Paris est tendue ; on dit que M. Longuet, le ministre délégué chargé des PTT, est favorable à la solution ATT-Philips. Il n'est pas sûr que les arguments rationnels, politiques et techniques, soient calmement entendus », commentait un haut fonctionnaire bruxellois.

Foin de toutes ces précautions. Le président Delors a estimé que son devoir était de mettre les pieds dans le plat. Pour lui, il s'agit d'éviter la réédition d'un épisode aussi catastrophique que l'abandon par la France, voici dix ans, d'UNIDATA ; une défaillance très mal vécue en RFA et singulièrement par Siemens, et dont la France et la Communauté paient encore le prix, politique et psychologique. A l'époque, Siemens, la société informatique française CII et son homologue britannique ICL avaient formé le groupe UNIDATA pour produire ensemble des ordinateurs. Puis à la suite d'un arbitrage de M. Valéry Giscard d'Estaing, la CII avait quitté brusquement l'association pour se marier à l'américain Honeywell.

Or l'Acte unique européen va entrer en vigueur le 1er avril. Sa finalité est d'établir en 1992 un « grand marché », afin précisément de favoriser l'émergence de groupes industriels européens capables de répondre aux technologies des Etats-Unis et du Japon. Est-ce le moment de choisir une association avec des Américains ? Est-ce opportun, alors que la Commission s'apprête à demander aux Douze de consentir un effort substantiel pour ouvrir davantage leurs marchés publics à la concurrence des pays partenaires (les propositions seront transmises le 19 mars), de provoquer tout à la fois Siemens, la Bundespost (les P et T ouest-allemands) et le gouvernement fédéral, en donnant le feu vert à une formule qui signifierait pour la France l'achat de centraux téléphoniques conçus aux Etats-Unis ?

Une Allemagne hésitante

La Commission, suite aux initiatives prises il y a quatre ans par M. Etienne Davignon, a réussi à jeter les bases d'une coopération européenne entraînante dans ce secteur stratégique des télécommunications. Depuis 1984, les représentants de l'industrie et des administrations des P et T des Douze, qui auparavant s'ignoraient et se jalousaient, se retrouvent régulièrement à Bruxelles.

Ce travail a porté ses fruits. Sous la houlette de la Commission, les Douze et leurs industriels par le truchement de la CEPT (Conférence européenne des postes et des télécommunications) mettent au point des normes communes, ce qui constitue l'une des clefs de la maîtrise des réseaux de demain.

En 1985, les Douze ont adopté la phase de définition du programme de recherche RACE dont l'objet est de promouvoir la coopération des industriels, des centres de recherche et des universités, pour mettre au point des *« réseaux à larges bandes »* (véhiculant voix, textes et images) qui irrigueront l'Europe avant l'an 2000. Le programme RACE doit maintenant passer à la phase suivante, de même d'ailleurs que le programme ESPRIT, qui assure avec un succès confirmé la coopération des industries des Douze dans la filière des technologies informatiques.

Le développement de ces initiatives et de quelques autres passe par l'adoption d'un programme cadre décrivant les lignes directrices de la politique commune de recherche européenne au cours de la période 1987/1991. Mais les propositions présentées par la Commission sont bloquées depuis plusieurs mois par la France, la RFA et le Royaume-Uni, qui trouvent l'enveloppe financière trop salée.

Aujourd'hui, les Français bougent. La prochaine réunion des ministres de la recherche a lieu le 23 mars. M. Delors, qui attache beaucoup d'importance à l'adoption de ce programme cadre, estime que la position allemande est déterminante. D'une manière plus générale, le président de la Commission, qui cerne au jour le jour les difficultés inextricables de la politique agricole commune, de la coopération monétaire, etc., juge hautement prioritaire de resserrer les liens avec la RFA : *« Je constate que l'Allemagne est de plus en plus hésitante pour aller de l'avant en matière européenne. Je crois par ailleurs qu'il faut créer un club des industriels européens. Siemens est une entreprise remarquable qui a un rôle important à y jouer. Nous pouvons faire là, en termes de progrès de la Communauté, un des coups les plus importants de 1987. »*

PHILIPPE LEMAITRE.

CONJONCTURE

Finances publiques : réduction du déficit français

Le déficit du budget de l'Etat a été de 141,1 milliards de francs en 1986 – soit 2,87 % du PIB, – inférieur de 4,3 milliards à ce qui avait été prévu fin 1985, lorsque la loi de finances avait été votée par le Parlement (145,3 milliards de francs). Déjà, à l'automne 1986, un « collectif » (loi de finances rectificative) avait ramené le déficit de 145,3 milliards de francs à 143,6 milliards de francs. En 1985, le déficit budgétaire avait été de 3,3 %. Des rentrées fiscales supérieures aux prévisions expliquent ce bon résultat.

La France a remboursé les deux tiers de sa dette auprès du FECOM

La France a remboursé le vendredi 13 mars sa dette auprès du FECOM (Fonds européen de coopération monétaire) à hauteur de 21,9 milliards de francs. Cette dette, qui s'élevait à 34 milliards de francs, avait été contractée en janvier dernier pour défendre le franc grâce à une procédure de financement à très court terme, avant le réalignement monétaire du 11 janvier.

A TRAVERS LES ENTREPRISES

VW épure sa direction financière à la suite de la fraude

Six membres de la direction financière de Volkswagen ont été relevés de leurs fonctions dès le jeudi 12 mars, a annoncé, vendredi, le directoire de l'entreprise ouest-allemande victime d'une fraude sur les changes portant sur 480 millions de deutschemarks (*le Monde* du 13 mars). Menacé dans sa réputation de gestionnaire, inquiet des conséquences sur l'opinion publique et sur les salariés, M. Carl Hahn le président, semble vouloir faire le ménage, sans attendre les conclusions de l'enquête judiciaire ouverte par le parquet de Brunswick. Les six personnes sont des responsables de la division chargée des mouvements de change, le numéro deux des finances du groupe, M. Gunther Borchert et le chef cambiste, M. Burkard Junger, qui a été, lui, licencié. Il avait d'ailleurs démissionné en janvier *« à la suite de divergences de vues sur l'ampleur des opérations de changes »* et a donc été dispensé de son préavis. VW ne précise pas si ces personnes sont soupçonnées de complicité ou simplement de négligence.

Des voitures japonaises pour le métro de New-York

Les autorités du métro de New-York ont annoncé, le vendredi 13 mars, qu'elles avaient choisi d'accorder à la firme japonaise Kawasaki – au détriment du consortium franco-américain Westinghouse-Amrail – un contrat de 230 millions de dollars pour l'achat de 200 voitures. Le consortium franco-américain avait obtenu une option après avoir déjà signé deux contrats représentant au total une enveloppe de plus de 240 millions de dollars pour la fourniture de 425 voitures de fabrication française. Environ 160 de ces voitures (du type R-68) ont déjà été livrées. Un porte-parole de la direction des transports en commun new-yorkais, M. Gared Lebow, a indiqué que les voitures R-68 ont connu de nombreuses défaillances techniques d'où la décision de rejeter l'offre de Westinghouse-Amrail. Le prix proposé par le constructeur japonais, en outre, est moins cher que celui de son concurrent. – *(AFP.)*

Siemens et Arco se regroupent dans l'électricité solaire

Arco Solar et Siemens Solar, filiales des groupes Atlantic Richfield (USA) et Siemens (RFA), spécialisées dans l'électricité solaire photovoltaïque, ont signé un accord pour exploiter ensemble leurs techniques en Europe. Une société commune, nommée Arco Solar (Europe), sera basée en Allemagne fédérale près de Cologne. Dotée de la licence d'Arco, elle étudiera la construction d'une usine destinée à produire des modules photovoltaïques à fine couche de silicium. Arco, leader mondial du photovoltaïque dessert l'Amérique du Nord et du Sud ainsi que l'Extrême-Orient, mais restait jusqu'ici absent d'Europe.

Un chimiste américain à Dunkerque

A l'occasion d'une visite à Dunkerque le jeudi 12 mars, M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, s'est félicité du succès de la « zone d'entreprise » décidée dans ce port fin février et où la création progressive de 580 emplois a été annoncée. Le ministre prévoit la création supplémentaire de 300 emplois dont 120 seraient fournis par la firme américaine de produits chimiques et pharmaceutiques American Cyanamid.

Vallourec ne cède pas à Dumez le contrôle de GTM-Entrepose

Des rumeurs sur l'acquisition prochaine des 43 % du capital de GTM-Entrepose (appartenant à Vallourec) par Dumez a conduit la Compagnie des agents de change à suspendre la cotation de Dumez à la Bourse de Paris vendredi 13 mars en fin de matinée. La publication d'un communiqué de Vallourec affirmant que le groupe *« n'envisage pas de céder le contrôle »* exercé sur GTM-Entrepose a permis la reprise de la cotation en début d'après-midi.

Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS

Semaine du 9 au 13 mars

LA seule référence à l'indicateur instantané qui, chaque jour, donne la température à la corbeille n'est pas d'un grand secours pour percevoir ou comprendre l'événement majeur qui s'est produit cette semaine à la Bourse de Paris. A l'issue des cinq séances hebdomadaires, le score était à peine positif (+ 0,6 %), après avoir évolué dans les deux sens, avec des écarts très limités.

Pause, résistance, *consolidation*, voilà les mots qui conviennent pour qualifier l'état du marché observé ces jours derniers. Le calme de la tendance a ainsi masqué la tempête que le ministre de l'économie, M. Balladur, et le syndic des agents de change, M. Xavier Dupont, ont à tour de rôle fait s'abattre sur le paysage boursier. Avec une rapidité qui a surpris l'ensemble de la communauté financière, ils ont mis sur pied une réforme « historique » à plus d'un titre.

La fin du monopole des agents de change — qui datait du Premier Empire — sera effective au 1er janvier 1992. A cette date prendra fin le fameux *numerus clausus* qui protégeait des gêneurs les quarante-cinq charges parisiennes et les quinze charges de province. Mais d'ici là, lesdites charges pourront ouvrir progressivement leur capital aux banques françaises et étrangères, en trois étapes : 30 % au 1er janvier 1988 ; 49 % au 1er janvier 1989 ; 100 % au 1er janvier 1990. Ces mariages devront simplement être agréés par la chambre syndicale, en liaison avec la direction du Trésor.

Autant dire que les acteurs qui peuplaient jusqu'ici la scène boursière vont être amenés à changer de tirade, élargir leur répertoire, jouer des rôles de composition. Ainsi, les agents de change « classiques » vont-ils pouvoir accéder au marché monétaire et *« développer leur capacité d'intervention sur le marché financier »*, selon les termes de M. Balladur. L'émergence de « maisons de titres » à l'américaine est inscrite dans la logique des textes.

Si le syndic a estimé n'avoir perçu *« aucune majorité défavorable »* parmi ses collègues, à l'annonce de la réforme, celle-ci a alimenté des discussions passionnées autour de la corbeille. Les banquiers buvaient du petit lait. *« Je suis arrivé à la Bourse en 1928, et ils y pensaient déjà »*, confiait un habitué du Palais, à propos de l'intronisation prochaine des établissements de crédit sous les lambris. Alors que l'Association française des banques (AFB) exprimait son *« très grand intérêt »* pour la réforme, qui marque, selon elle, une *« étape essentielle de la modernisation et de l'élargissement de la place financière de Paris »*, quelques agents de change accueillaient le grand chambardement avec tiédeur. *« La perspective qui nous est offerte est de devenir sous-chef de Bourse des banques, avec*

Réforme

l'espoir de terminer chef de Bourse en fin de carrière », lâchait ainsi M. Jean-Jacques Perquel, convaincu que la réforme conduira à proposer un *« service fonctionnarisé à la clientèle »*. Pour se défendre contre cette *« fonctionnarisation »*, il préconise une solution : s'allier avec les étrangers, ceux précisément contre qui, *a priori*, la déréglementation de la place française *devait* permettre de lutter...

Pour l'actionnaire moyen, une chose compte : voir la gestion de son portefeuille s'améliorer. Sera-t-il satisfait ? Aucune baisse des tarifs n'est pour l'instant prévue. Les charges *qui le souhaitent pourront se cantonner à servir* uniquement une clientèle de particuliers. Quant aux autres, celles qui joueront la carte de l'ouverture, elles devront choisir après mûre réflexion un partenaire... susceptible de les accepter.

Pour l'instant, les meilleures charges font l'objet de sollicitations très alléchantes de maisons étrangères, les banques françaises restant encore prudentes. Quitte à devenir chefs de Bourse, certains préfèrent encore défendre les couleurs de Salomon ou de Sumitomo Bank, plutôt que celles de la BNP... Les rapprochements en perspective réservent sans doute de belles surprises.

C'est dans ce climat de supputation et de légère excitation que les boursiers ont accueilli les bons résultats de sociétés cotées ou en passe de l'être. En 1986, le bénéfice net non consolidé de Paribas a ainsi progressé de 69 %, pour atteindre 385 millions de francs. L'Européenne de Banque (ex-Banque Rothschild) a pour sa part dégagé un résultat net de 13,3 millions de francs l'an passé, confirmant son retour sur la bonne voie de 1985, après trois années de pertes consécutives. Une information intéressante à l'approche de la privatisation de cette institution, filiale à 51 % du CCF.

La Lyonnaise des eaux a, pour sa part, affiché sa belle santé, enregistrant pour 1986 un bénéfice consolidé (part du groupe) en progression de 30 %, à 360 millions de francs. Nord-Est se signalait aussi à l'attention des opérateurs en annonçant pour l'année écoulée un résultat net en hausse de 26 % (99,5 millions de francs).

La société estime surtout qu'en 1987 la progression sera de 35 %. Une perspective souriante en attendant l'augmentation de capital de 400 millions de francs (par émission d'obligations) projetée par la direction. Sa diversification dans la société aéronautique Latécoère est ainsi envisagée.

Soucieux d'éviter une spéculation malsaine, M. Balladur a, en outre, demandé la suspension des titres participatifs de la CGE, qui sera bientôt privatisée. Le ministre a fait savoir que cette mesure ne présageait *« d'aucune décision sur le principe d'une éventuelle conversion de ces titres, ni sur les modalités qui pourraient être retenues pour un tel échange »*.

Vendredi, c'était au tour de Dumez d'être suspendu. Le bruit circulait avec insistance d'un rachat de GTM-Entrepose par ce grand du bâtiment français, qui rachèterait à Vallourec sa participation de 43 %. Vallourec démentait cependant être sur le point de céder ses parts dans GTM, et le titre Dumez était de nouveau coté en séance.

Ce flot d'informations et de surprises s'est propagé sur un marché très actif (plus de 1,5 milliard de francs par jour sur les actions françaises, au règlement mensuel), sûr de ses propres forces, confiant dans l'avenir. La Société des analystes financiers d'entreprise (SAFE) a récemment indiqué que deux marchés offraient de belles perspectives : Paris et New-York. Dans ces conditions, les boursiers ne cèdent pas au vertige des sommets. Peut-être ont-ils tort. Chacun se gargarise de la hausse passée comme d'un justificatif à une hausse prochaine. L'excroissance boursière éloigne pourtant chaque jour davantage les cours d'un niveau raisonnable, compte tenu d'un environnement économique certes peu inflationniste, mais somme toute médiocre.

Dans le but d'offrir à sa clientèle institutionnelle un outil supplémentaire pour se couvrir, investir ou... spéculer, la charge Meeschaert-Rousselle a lancé le 10 mars à 10 heures (à l'instant précis où M. Balladur annonçait la grande réforme !) un contrat de gré à gré d'options sur l'indice CAC. Ce nouvel instrument de gestion du risque (que propose aussi la banque Demachy-Lebié) devrait, en se généralisant, favoriser une extension de l'activité.

L'option est en l'espèce un droit d'acheter ou de vendre une valeur de l'indice à un certain cours, pendant une période donnée. Elle permet à l'utilisateur de prendre des risques supplémentaires, avec une sécurité accrue. Avec le développement prochain d'options sur titres (en juin), la Bourse de Paris devient peu à peu une grande surface de la finance. *Mais gare à la fièvre acheteuse que suscite parfois un excès d'offres.*

ERIC FOTTORINO.

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	13-3-87	Diff.
4 1/2 % 1973	1 550	− 8
7 % 1973	8 035	+ 155
10,30 % 1975	*101,60*	+ 0,10
PME 10,6 % 1976	102,40	+ 0,60
8,80 % 1977	123	+ 0,10
10 % 1978	104,30	+ 1,25
9,80 % 1978	102,30	+ 0,60
9 % 1979	*100,60*	+ 0,49
10,80 % 1979	105,40	+ 0,45
13,80 % 1980	103,13	− 0,07
16,75 % 1981	103,94	+ 0,15
16,20 % 1982	118,62	+ 0,40
16 % 1982	*120,10*	+ 0,50
15,75 % 1982	115,70	+ 0,45
CNE 3 %	4 235	+ 5
CNB bq. 5 000 F	101,45	inch.
CNB Paribas 5 000 F	101,80	− 0,15
CNB Suez 5 000 F	*101,80*	+ 0,15
CNI 5 000 F	101,60	+ 0,15

Banques, assurances sociétés d'investissement

	13-3-87	Diff.
Bail Équipement	510	− 3
Bancaire (Cie)	1 074	− 30
Cetelem	1 351	− 24
Chargeurs SA	1 938	+ 32
CFF	*1 235*	− 45
CFI	606	− 13
Eurafrance	3 146	− 9
Hénin (La)	751	− 28
Imm. Pl.-Monceau	498	− 11
Locafrance	*716*	+ 5
Locindus	956	− 14
Midi	1 564	− 66
Midland Bank	473	− 5
O F P	1 719	− 21
Paris. de réesc	*860*	− 17
Prétabail	1 490	+ 94
Schneider	634	− 26
UCB	609	− 8

Mines, caoutchouc, outre-mer

	13-3-87	Diff.
Géophysique	355,10	+ 4,10
Imétal	112,90	+ 9
INCO	95,50	+ 2,50
Michelin	3 180	+ 30
Min. Penarroya	55	+ 1,50
RTZ	73	+ 1,40
ZCI	1,34	+ 0,09

Filatures, textiles, magasins

	13-3-87	Diff.
André Roudière	296	+ 1
Agache (Fin.)	1 835	− 120
BHV	626	− 11
CFAO	2 587	+ 59
Damart-Serviposte	*2 675*	+ 44
Darty	544	− 5
DMC	695	− 43
Galeries Lafayette	1 155	− 49
La Redoute	2 899	− 51
Nouvelles Galeries	728	inch.
Printemps	715	+ 12
SCOA	116,80	+ 9,30

Bâtiment, travaux publics

	13-3-87	Diff.
Auxil. d'entrepr.	1 580	− 5
Bouygues	1 249	− 46
Ciments Français	960	+ 7
Dumez	2 180	+ 65
GTM	735	+ 82
J. Lefebvre	1 810	+ 60
Lafarge	1 495	− 35
Maisons Phénix	142	− 2
Poliet et Chausson	2 040	− 20
SCREG	620	− 30
SGE-SB	106,20	+ 5,40

Métallurgie construction mécanique

	13-3-87	Diff.
Alspi	518	− 19
Avions Dassault-B.	1 300	inch.
Chiers-Châtillon	84,85	+ 3,05
De Dietrich	*2 179*	− 36
FACOM	1 981	+ 16
Fives Li	262	+ 9
Marine Wendel	540	+ 19
Penhoët	1 535	− 5
Peugeot SA	*1 450*	inch.
Poclain	38,20	− 1,50
Sagem	3 800	+ 20
Strafor	805	+ 108
Valéo	546	+ 20
Vallourec	*109,10*	+ 9,10

Produits chimiques

	13-3-87	Diff.
Inst. Mérieux	5 090	+ 20
Labo. Bell.	2 215	− 95
Roussel UC	1 900	+ 20
BASF	870	− 32
Bayer	1 015	+ 45
Hoechst	865	+ 10
Imp. Chemic.	134	− 0,10
Norsk Hydro	144	+ 9

Alimentation

	13-3-87	Diff.
Béghin-Say	679	+ 6
Bongrain	2 750	+ 60
BSN	5 010	+ 70
Carrefour	3 798	− 7
Casino	*2 334*	− 184
Euromarché	3 460	+ 110
Guyenne et Gasc.	910	− 8
Lesieur	1 820	+ 90
Martell	1 698	− 12
Moët-Hennessy	*2 506*	− 172
Nestlé	36 900	+ 100
Occidentale (Gle)	1 269	− 31
Olida-Caby	191,30	− 6,80
Pernod-Ricard	1 094	+ 38
Promodès	2 490	− 59
St-Louis-Bouchon	1 196	+ 56
C.S. Saupiquet	1 240	+ 15
Source Perrier	749	− 6
Veuve Clicquot	4 400	+ 30

Valeurs diverses

	13-3-87	Diff.
Accor	548	+ 6
Agence Havas	2 070	+ 10
Arjomari	2 570	+ 20
Bic	855	− 3
Bis	1 570	− 25
CGIP	1 539	+ 10
Club Méditerranée	687	− 17
Essilor	3 620	+ 10
Europe 1	916	− 14
Hachette	3 295	+ 35
L'Air liquide	701	− 3
L'Oréal	4 245	+ 115
Navigation Mixte	1 235	+ 40
Nord-Est	223,10	+ 4,20
Presses Cité	3 440	+ 130
Saint-Gobain	452	− 13,70
Sanofi	898	+ 48
Skis Rossignol	1 394	− 6

Matériel électrique services publics

	13-3-87	Diff.
Alcatel	2 735	+ 130
Alsthom-Atlantique	438,50	+ 31,50
Crouzet	*362*	+ 19,30
Générale des Eaux	1 498	− 43
IBM (1)	882	+ 29
Intertechnique	1 700	+ 20
ITT	400,80	− 2,20
Legrand	*5 540*	− 20
Lyonnaise des Eaux	1 553	inch.
Matra	2 460	− 85
Merlin-Gérin	2 562	− 118
Moteurs Leroy-Somer	844	− 8
Moulinex	106,60	− 10,40
PM Labinal	928	− 38
Radiotechnique	1 588	− 107
Schlumberger	233	+ 1,50
SEB	879	+ 9
Siemens	2 185	− 13
Signaux	715	+ 24
Télémec. Electrique	3 420	+ 40
Thomson-CSF	1 590	− 25

(1) Coupon de 6 F.

Mines d'or, diamants

	13-3-87	Diff.
Anglo-American	113,40	+ 1,20
Amgold	542	+ 35
Buf. Gold M.	124,50	+ 3,60
De Beers	66,50	+ 1,60
Drief. Cons.	114,10	+ 3,30
Gencor	99,20	+ 4,10
Gold Field	82,20	+ 0,10
Harmony	73	+ 1
Randfontein	655	+ 29
Saint-Helena	*86,60*	+ 3,10
Western Deep (1)	282	+ 10,50

(1) Coupon de 5,50 F.

Pétroles

	13-3-87	Diff.
Elf-Aquitaine	345	+ 3,10
Esso	475	+ 16
Exxon (1)	589	+ 6,65
Francarep	355	− 3
Petrofina	1 620	+ 80
Pétroles B.P.	146	− 1
Primagaz	840	+ 71
Raffinage	163,80	− 0,75
Royal Dutch	689	+ 31
Sogerap	429	− 1
Total	472,10	+ 17,10

(1) Coupon de 4,65 F.

BONS DU TRÉSOR

Séance du 13 mars 1987

Échéances	Plus haut	Plus bas	Cours compensation	Variation (jour/veille) en pts
Mars 87	96,62	92,60	92,60	− 0,02
Juin	92,77	92,77	92,77	−
Sept.	N.C.	N.C.	92,78	+ 0,01
Déc.	92,77	92,77	92,77	−
Mars 88	92,75	92,74	92,75	−

MATIF

Notionnel 10 %. — Cotation en pourcentage du 13 mars 1987

COURS	ÉCHÉANCES			
	Mars 87	Juin 87	Sept. 87	Déc. 87
Premier	107,90	107,80	107,75	107,60
+ haut	108	107,80	107,75	107,65
+ bas	107,75	107,45	107,45	107,35
Dernier	107,80	107,55	107,55	107,45
Compensation	107,80	107,55	107,55	107,45

Nombre de contrats : 20 030.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	9 mars	10 mars	11 mars	12 mars	13 mars
RM	2 050 866	1 714 264	1 628 288	1 834 165	1 912 435
Comptant					
R. et obl.	7 477 877	7 411 487	9 027 830	10 627 662	10 256 408
Actions	567 271	1 444 510	593 687	634 301	656 126
Total	10 096 014	10 570 261	11 249 805	13 096 128	12 824 969

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1986)

Françaises	110	108,4	109,3	109,4	−
Étrangères	106,1	105,2	106,5	106,6	−

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1986)

Tendance	112,8	111	111,1	111,8	112,5

(base 100, 31 décembre 1981)

Indice gén.	443	438	440,2	440,3	441,2

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Moët-Hennessy	193 953	503 840 256
Peugeot	230 721	333 526 306
Saint-Gobain	676 431	309 583 864
Michelin	85 773	271 024 910
Générale Eaux	160 402	245 428 243
Thomson	135 532	219 316 718
Lafarge	143 492	217 679 501
BSN	39 685	196 547 025
Navig. Mixte	152 428	184 055 909
Alsthom	409 003	172 634 945
Air liquide	225 448	158 388 340
Labinal	158 915	155 317 780

(*) Du 6 au 12 mars inclu.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 6 mars.	Cours 13 mars.
Or fin (kilo en barre)	78 900	81 000
— (kilo en lingot)	80 100	81 000
Pièce française (20 fr.)	511	512
Pièce française (10 fr.)	370	385
Pièce suisse (20 fr.)	550	545
Pièce latine (20 fr.)	486	488
● Pièce tunisienne (20 fr.)	486	487
Souverain	595	591
Souverain Elizabeth II	602	605
● Demi-souverain	346	347
Pièce de 20 dollars	3 085	3 120
— 10 dollars	1 470	1 520
● — 5 dollars	917	955
— 50 pesos	3 105	3 125
● — 20 marks	605	606
— 10 florins	482	488
● — 5 roubles	340	330

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Salvigny	+ 18,9	Veuve Clicquot	− 14,4
Strafor	+ 15,5	Moulinex	− 8,7
GTM Entrepose	+ 12,6	Bolear	− 7,6
Electro. Financ.	+ 11,4	Casino	− 7,3
Lebon	+ 10,4	Moët Hennessy	− 6,4
Primagaz	+ 9,2	Radiotechnique	− 6,3
Vallourec	+ 9	VIS	− 5,9
Metal	+ 8,7	Simnor	− 5,9
SCOA	+ 8,7	DAC	− 5,8
Alsthom	+ 8,3	ECCO	− 5,7
Prétabail	+ 8,2	Salomon	− 5,4
Unibail	+ 6,6	Crédit national	− 5,2

Une cure de jouvence pour le Dow

Vieux de quatre-vingt-onze ans, le Dow Jones a cette semaine été rajeuni. Ça n'arrive pas si souvent. Une vingtaine de fois depuis sa création. La dernière remonte au mois d'octobre 1985, avec l'entrée de Mac Donald Corp. Le groupe de presse *Dow Jones, qui publie le Wall Street Journal* et calcule ce fameux indice depuis 1928, a en effet décidé de sortir deux actions du panier des valeurs retenues : Owens Illinois et Inco. Pourquoi ? Sur la liste depuis 1959, Owens, rachetée par ses employés, ne sera bientôt plus cotée. Quant à Inco, ex-International Nickel, elle ne répond plus aux critères de qualité industrielle. Ces deux valeurs ont été remplacées par Coca-Cola et par Boeing.

Le groupe Dow Jones a profité de l'occasion pour publier la liste des trente valeurs composant l'indice.

Ce sont : Allied-Signal, Aluminium Co., American Can., American Express, ATT, Bethlehem Steel, Boeing, Coca-Cola, Chevron, DuPont, Eastman Kodak, Exxon, General Electric, General Motors, Goodyear, IBM, International Paper, McDonald's, Merck, Minnesota M and M, Navistar, Philip Morris, Procter and Gamble, Sears Roebuck, Texaco, Union Carbide, United Technologies, USX Corp., Westinghouse Elec., Woolworth.

Avec les changements intervenus, le diviseur (coefficient de pondération) a été établi à 0,901 pour les trentes industrielles, au lieu de 0,889.

Pour l'indice Dow Jones Composite des soixante-cinq (trente valeurs industrielles, vingt des transports et quinze des services publics), le coefficient est désormais de 4,056, au lieu de 4,025.

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Nerveux

Wall Street a évolué cette semaine sur une note irrégulière et nerveuse, dans un marché actif. Ce sont des considérations d'ordre technique, basées sur le calendrier, qui ont entraîné des fluctuations erratiques de la tendance. Le 13 mars, le Dow Jones clôturait à 2258,66 contre 2280,23 une semaine plus tôt.

De nombreux investisseurs ont d'abord préféré prendre leurs bénéfices à l'approche du 20 mars, date d'expiration d'une série d'options liées aux indices boursiers. Par le passé, en effet, ces débouclages se sont traduits par des effondrements de cours, les grandes institutions financières opérant des ajustements à la vente souvent massifs. C'est, en outre, le 31 mars que ces institutionnels devront clôturer les rapports trimestriels présentés à leurs clients. Des achats ont donc eu lieu pour ne pas faire ressortir trop de liquidités. Ces deux mouvements se sont ainsi succédé tout au long de la semaine, donnant au marché son allure heurtée.

	Cours 6 mars	Cours 13 mars
Alcoa	44 3/4	43 3/4
ATT	23 3/8	23 3/8
Boeing	51 7/8	52 1/4
Chase Man. Bank	38 3/4	38 3/8
Du Pont de Nemours	105 1/4	107 1/2
Eastman Kodak	76 3/4	75 1/8
Exxon	81 1/2	82 5/8
Ford	81	79 3/4
General Electric	107 3/4	105 1/8
General Motors	77 7/8	77 7/8
Goodyear	54 5/8	53 1/4
IBM	139 3/8	144 7/8
ITT	64 1/2	63 5/8
Mobil Oil	42 3/4	45 1/4
Pfizer	73 1/8	73 5/8
Schlumberger	39 3/8	37 5/8
Texaco	34 5/8	34 5/8
UAL Inc.	57 3/8	58 7/8
Union Carbide	27	28 7/8
USX	24 7/8	25
Westinghouse	65 5/8	64 3/8
Xerox Corp	71 1/4	72 5/8

LONDRES

Amélioration

Après un départ terne, malgré une réduction de 1/2 % des taux de base britanniques, la tendance s'est améliorée *cette semaine au Stock Exchange*, dans l'espoir d'une baisse supplémentaire du loyer de l'argent à l'occasion de la publication du budget, le 17 mars. Les fonds d'Etat se sont distingués grâce à la *reprise de la livre. Un nouvel emprunt* d'Etat émis par le Trésor pour un montant de 1 milliard de livres a été rapidement placé.

On notait la fermeté des titres des sociétés de consommation (magasins, brasseries), dopés par l'espoir d'un boom de la demande si le budget allège les comptes sur le revenu. Les pharmaceutiques et les pétrolières étaient également recherchées.

Industrielles, 1 601,4 (contre 1 583,9 le 6 mars) ; fonds d'Etat, 89,87 ; mines d'or, 340,1 (contre 338,2 le 6 mars).

	Cours 6 mars	Cours 13 mars
Beecham	564	551
Bowater	416	412
Brit. Petroleum	797	819
Charter	315	317
Courtaulds	401 1/2	382
De Beers (*)	10 27/32	10 25/32
Glaxo	15 3/8	15 9/16
Gt. Univ. Stores	16 7/8	18 5/8
Imp. Chemical	13 31/64	13 3/8
Shell	11 31/64	12 9/64
Unilever	26 5/32	25 47/64
Vickers	479	487
War Loan	38 11/16	39 1/4

(*) En dollars.

FRANCFORT

Effritement

L'amorce de reprise notée précédemment ne s'est pas poursuivie cette semaine à Francfort. La Bourse a été perturbée par des ventes de l'étranger et la perspective prochaine d'augmentations de capital d'importantes sociétés (Babcock, Hochtief) et de la privatisation de Veba.

De plus, elle a été particulièrement choquée par l'annonce, mardi, par la direction de Volkswagen de pertes de changes qui pourraient atteindre 480 millions de deutschemarks, faisant perdre au titre 7 % de sa valeur en une *seule séance*. Par rapport à la semaine précédente, VW a baissé de 22,70 DM, à 329,90 DM.

On notait le repli de Daimler Benz et des valeurs bancaires.

Indice de la Commerzbank du 13 mars : 1 711,7 (contre 753,6 le 6 mars).

	Cours 6 mars.	Cours 13 mars.
AEG	306	312
BASF	253	259,10
Bayer	296,70	305,60
Commerzbank	266	257
Deutschebank	666,50	638,5
Hoechst	253,50	259
Karstadt	425	413
Mannesman	165,10	162,90
Siemens	653,50	651,50
Volkswagen	352,50	329,80

TOKYO

Nouveaux records

Avec un record par jour, de mardi à vendredi, Tokyo a attrapé, cette semaine, une indigestion de hausses. Les valeurs liées à l'exportation, à la recherche sur le SIDA *ont été très demandées*, de même que Honda.

Indice Nikkeï du 13 mars : 21 497,95 — nouveau record, — contre 21 105,55. Indice général : 1 844,91, contre *1 816,09*.

	Cours 6 mars	Cours 13 mars
Akaï	435	452
Bridgestone	694	739
Canon	880	900
Fuji Bank	2 640	2 640
Honda Motors	1 350	1 550
Matsushita Electric	1 810	1 880
Mitsubishi Heavy	547	601
Sony Corp.	3 250	3 360
Toyota Motors	1 760	1 830

Crédits, changes, grands marchés

L'EUROMARCHÉ

Les Godons en vedette

Sortir du deutschemark pour se mettre en sterling ou en yen, tel est le jeu cynique auquel *se livrent* actuellement et massivement les euro-investisseurs en quête de gains à court terme en devises. Le mouvement inverse ne manquera pas de se produire dans un avenir relativement proche. A long terme, la devise britannique demeure aussi vulnérable qu'auparavant. Le déficit de la balance commerciale de la Grande-Bretagne n'est pas prêt de se redresser, et ce n'est pas la présente hausse de la livre qui va l'aider. Si le prix du pétrole s'est stabilisé au niveau des 18 dollars le baril, la cohésion de l'OPEP demeure précaire.

Enfin, l'issue des élections qui s'approchent au Royaume-Uni n'est pas évidente. Les « Godons » pourraient fort bien élire un Parlement sans majorité. En attendant, la perspective d'un budget pré-électoral qui devrait, entre autres, se singulariser par une baisse des taux d'intérêt assure la multiplication et le succès des euro-émissions libellées en livres anglaises.

Parmi bien d'autres, Imperial Chemical Industries (ICI), la grande société chimique britannique, en a *profité* pour *lever aisément* 100 millions de livres sur dix-huit ans. Cette durée fait de la transaction ICI la vedette de la semaine, parce qu'une échéance aussi longue n'avait pas été possible dans ce secteur depuis l'été dernier. L'euro-emprunt offert à un prix de 101,25, avec un coupon annuel de 9,75 %, a attiré une forte demande étrangère. Celle-ci a été sensible au fait que seulement 30 % de l'émission est libérable immédiatement, le solde n'étant exigible que le 15 juillet prochain. Cet espacement procure quatre précieux mois aux investisseurs étrangers. Ils auront, entre-temps, la possibilité de bénéficier d'une baisse de la devise britannique qui leur permettra éventuellement de compenser tout relèvement parallèle des taux d'intérêt anglais.

Lorsque l'appeau devise ou l'amorce action, les deux leurres actuels de l'euromarché, font défaut, on continue d'assister à une explosion soit d'euro-emprunts en devises exotiques porteuses de coupons élevés, soit d'innovations qui, pour le seul besoin de la cause, à force de renchérir sur l'imagination du concurrent, en arrivent à friser l'hystérie. L'Allemagne est présentement le champ de bataille d'opérations aussi alambiquées que confuses. L'arrivée en force outre-Rhin des banques d'investissement américaines a contraint les établissements germaniques à la contre-offensive. C'est ainsi que la toute-puissante, mais combien conservatrice, Deutsche Bank a, cette semaine, lancé une opération sans coupon mais remboursable par annuités, autant obscure qu'emberlificotée, pour le compte de la Bayerische Motoren Werke AG (BMW), la plus belle fille depuis *Lola Montes* que Munich ait jamais connue.

L'emprunt BMW, d'un montant total de 324 millions de deutschemarks, se décompose en cinq tranches de durées différentes. Chacune, néanmoins, est dotée d'une structure de remboursement identique : quelle que soit l'échéance, la dernière étant en l'an 2017, principal et intérêt sont chaque fois remboursés au cours des cinq dernières années. La longueur du télex d'invitation dépasse les 2 mètres ! Les rendements proposés, qui vont de 6,25 % à 7,25 %, sont si compliqués à *établir* qu'*ils* reposent sur des formules dépendantes du type de calculatrice utilisé ! Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que, après cinq jours de réflexion, *un certain nombre de banques* essayaient encore de comprendre le mécanisme à la veille du week-end !

Si le dollar américain a beaucoup perdu de ses attraits – le volume des euro-emprunts libellés dans la devise des Etats-Unis étant tombé bien au-dessous des 40 % depuis le début de l'année, alors qu'il représentait traditionnellement plus de 70 % du *total émis*, – *les* transactions *bien* ordonnées peuvent encore susciter l'intérêt. La Société générale l'a prouvé cette semaine en dirigeant de main de maître, pour le compte de la Banque française du commerce extérieur (BFCE), une euro-émission de 150 millions de dollars. D'une durée de cinq ans, l'échéance actuellement favorite des euro-investisseurs, elle sera émise au pair avec un coupon annuel de 7 %. Ces conditions étant alignées sur ce qu'attend le marché et l'opération étant garantie par la République française, l'accueil s'est révélé très *positif, en dépit du climat difficile* dans lequel baigne une partie de l'euromarché.

C'est également la qualité de l'émetteur, dans ce cas-ci, le Crédit *foncier de France, et celle du* garant, la République française, qui a permis de drainer avec succès 150 millions d'ECU dans un secteur qui, par ailleurs, n'est actuellement pas très enthousiaste. Le marché de l'ECU reste exclusivement ouvert aux emprunteurs à caractère souverain ou supranationaux et n'intéresse que les institutionnels. Le dentiste belge qui en avait fait les beaux jours préfère les devises à hauts coupons ou tout simplement le franc luxembourgeois.

L'euro-emprunt du Crédit foncier offert sur sept ans à un prix de 101,625 sur un coupon annuel de 7,625 % s'est donc entièrement placé auprès d'investisseurs institutionnels. Les deux tiers d'entre eux ont été des Japonais, et le reste des Européens, la moitié de ces derniers étant des fonds britanniques. L'opération s'est parfaitement déroulée sous l'égide de la banque Paribas Capital Markets à Londres, qui maîtrise parfaitement bien non seulement la devise de la CEE, mais aussi la clientèle institutionnelle tant extrême-orientale qu'européenne.

Impératifs pour un succès

Il est temps que Dom Pérignon soit euro-sanctifié. Moët-Hennessy vient de confirmer avec superbe, au travers de son euro-émission de 800 millions de francs français dotée de warrants permettant d'acquérir des actions ordinaires du 'grand fabricant de champagne, l'adage selon lequel il ne faut pas, et l'on ne peut pas, se montrer trop avaricieux en matière d'euro-actions. Si, dans la foulée des performances exceptionnelles successivement réalisées par Saint-Gobain et Paribas, l'Etat français pense pouvoir se montrer plus rapiat au cours des privatisations à venir, il ferait bien de méditer l'exemple de Moët-Hennessy.

L'euro-émission de cette dernière, qui sera émise au pair, se traitait en fin de semaine aux alentours de 128. Elle a dû être clôturée par anticipation mercredi, par suite d'une demande trop *forte*. L'*incroyable* succès remporter par Moët-Hennessy pourrait faire penser que le prix d'émission est trop faible. Il n'en est rien. Lorsqu'on vise à s'assurer une couverture en capital de 500 %, il est indispensable de mettre toutes les chances de son côté. En outre, comme il en a été avec Saint-Gobain et Paribas, il faut se rappeler qu'au moment du lancement la réaction du public est toujours impossible à anticiper pleinement. Les conditions d'une euro-émission d'actions sont, en effet, beaucoup plus délicates à définir que celles d'un euro-emprunt purement obligataire. Ce dernier est doté d'une échéance. Les actions n'en ont pas puisqu'elles font partie du capital, c'est-à-dire de la vie même de la société considérée. Une prime importante doit donc compenser la durée quasi perpétuelle qu'est une action par rapport à l'échéance prédéterminée qu'est une obligation.

Pour ne pas avoir oublié ce principe fondamental, Saint-Gobain et Paribas se sont révélés des succès extraordinaires. En revanche, si l'Etat français, fort de performances qu'il pourrait considérer comme trop bien réussies, estime qu'il peut resserrer sans crainte l'étau de ses termes sur les opérations à venir, il se trompe. On peut, à la rigueur, se permettre un « bide » sur une euro-émission obligataire à durée déterminée. En revanche, le droit à l'erreur n'existe pas en matière d'actions.

CHRISTOPHER HUGHES.

LES DEVISES ET L'OR

Le dollar toujours sous haute surveillance

Après quinze jours de pause, le dollar a fait, cette semaine, une petite escapade. Mais après avoir assez sensiblement progressé contre le franc (+ 1,5 %), et à l'égard du deutschemark (+ 1,2 %), il a prudemment fait marche arrière, sans perdre cependant tout le bénéfice de son avance. A la veille du week-end, la devise américaine, montée jusqu'à 6,22 F et presque 1,88 DM, cotait encore 6,16 F (contre 6,1175 F le 6 mars) et 1,85 DM (contre 1,8385 DM). Le mouvement s'est fait avec circonspection, comme si les opérateurs avaient redouté une intervention des banques centrales, mais en sens inverse et pour tempérer cette fois certaines ardeurs mises par le dollar à monter avec la perspective d'une amélioration conjoncturelle *outre-Atlantique*. L'*accord* du Louvre, selon lequel le niveau actuel du dollar correspond aux « données fondamentales », doit jouer dans les deux sens.

Mercredi, les rumeurs circulaient que la Réserve fédérale avait freiné la hausse à partir de 1,8720 DM pour un dollar. Interrogé, le porte-parole du département américain du Trésor s'est bien entendu refusé à confirmer. Les cambistes n'en étaient pas moins persuadés que la Fed était d'un façon ou d'une autre intervenu et que son action représentait la *« première application significative de l'accord de Paris »*. La Fed a-t-il vraiment agi ou bien certains de ses responsables se sont-ils bornés, comme certains l'affirmaient, à passer quelques coups de fil pour calmer le jeu ? *« Soyons sérieux*, dit un chef cambiste. *Comparées aux transactions journalières faites sur les marchés mondiaux des changes que, globalement, l'on peut évaluer à 200 milliards de dollars, les réserves des banques centrales sont ridicules. Ces banques n'ont aucun moyen d'enrayer un mouvement d'ampleur.* » D'après lui, il s'agirait donc d'un énorme coup de bluff pour ramener le dollar dans la fourchette 1,83-1,85 DM, trop étroite pour que la spéculation trouve quelque intérêt à y faire des affaires intéressantes. Reste que, bluff ou pas, les velléités de hausse liées à l'espoir d'une certaine reprise de la croissance aux Etats-Unis partiellement *confirmée par l'augmentation* de 4,1 % des ventes au détail en février ont, momentanément, été étouffées dans l'œuf.

Naturellement, rue de Rivoli, l'on ne cachait pas sa satisfaction de voir l'accord du Louvre si bien fonctionner. Mais, là comme ailleurs, nul n'a soufflé mot sur les cours retenus au-delà et en deçà *desquels le dollar, le* deutschemark et le yen, notamment, ne devaient pas s'aventurer. Mais *« on sait maintenant à quoi s'en tenir pour ce qui est du plafond du dollar face au deutschemark »*, disait un expert new-yorkais. Pour lui, il ne fait pas de doute que les Six se sont entendus sur une plage de 1,80-1,87 DM.

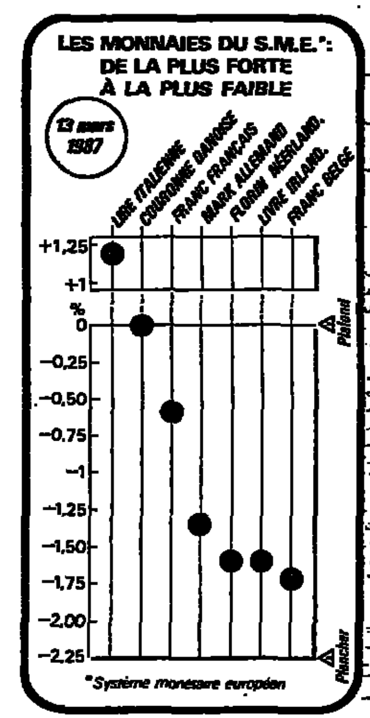
En dehors de l'essai manqué du dollar pour atteindre, comme certains opérateurs l'espéraient, la barre de 1,90 DM, le fait marquant de la semaine a incontestablement été la montée en flèche de la livre sterling. Malgré la réduction des taux de base bancaires britanniques *de 11 % à 10 1/2 %*, la devise anglaise a continué de tirer un large profit du niveau encore très élevé du loyer de l'argent au Royaume-Uni. *La remontée des prix du pétrole et* les sondages préélectoraux favorables à la « dame de fer » ont fait le reste. Pour tout dire, l'envolée du sterling fut telle (plus de 1,60 dollar, environ 2,98 *DM et près de* 10 F) que, bien embarrassée par l'afflux de capitaux, la Banque d'Angleterre dut intervenir assez massivement mercredi à l'heure du déjeuner en vendant du sterling pour, dit-on, l'équivalent de 400 millions de dollars.

Opération réussie. Mais la Ban*que d'Angleterre a eu* de la chance. Quelques heures à peine après son action, des rumeurs en provenance d'Extrême-Orient faisaient état d'une prochaine et massive baisse *(2 points) des taux d'intérêts* britanniques et l'entrée de la livre sterling dans le SME. Ces deux nouvelles, disait-on, seraient contenues dans le budget annuel qui sera présenté mardi 17 mars.

C'est tellement gros que personne n'y a cru. Mais par précaution les opérateurs ont quand même pris leurs bénéfices. *La livre n'avait-elle* pas, en l'espace de quinze jours, monté de quelque 5 % ? La baisse du taux d'escompte belge n'a pas eu d'impact sur la tenue du franc belge.

Quant à l'or, il a varié dans une fourchette assez étroite (404-408 dollars l'once).

ANDRÉ DESSOT.



COURS MOYENS DE CLOTURE DU 9 AU 13 MARS

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	–	–	–	–	–	–	–	–
	–	–	–	–	–	–	–	–
New-York	1,5770	–	16,2153	64,3501	53,9665	2,6055	47,6190	0,0759
	1,5885	–	16,3465	64,5577	54,3921	2,6281	48,1695	0,0765
Paris	9,7254	6,1670	–	396,85	332,81	16,0683	293,67	4,6826
	9,7176	6,1175	–	394,93	332,74	16,0775	294,67	4,6885
Zurich	2,4507	1,5540	25,1986	–	83,8640	4,0490	74,0000	1,1799
	2,4606	1,5490	25,3209	–	84,2534	4,0709	74,6146	1,1852
Francfort	2,9222	1,8530	30,0470	119,24	–	4,8280	88,2381	1,4070
	2,9204	1,8385	30,0535	118,68	–	4,8318	88,5597	1,4066
Bruxelles	60,5253	38,38	6,2234	24,6976	207,12	–	18,2762	2,9142
	60,4424	38,05	6,2198	24,5642	206,96	–	18,3285	2,9112
Amsterdam	3,3117	2,1000	34,0522	135,14	113,33	5,4716	–	1,5945
	3,2977	2,0760	33,9362	134,82	112,91	5,4559	–	1,5883
Milan	2076,96	1317	213,56	847,49	710,74	34,3147	627,14	–
	2076,17	1307	213,65	843,77	710,90	34,3495	629,57	–
Tokyo	240,89	152,75	24,7690	98,2947	82,4338	3,9799	72,7381	0,1160
	243,99	153,60	25,1085	99,1607	83,5463	4,0368	73,9884	0,1175

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 13 mars, 4,0373 F contre 3,9827 F le vendredi 6 mars.

LES MATIÈRES PREMIÈRES

Guerre des nerfs sur le café

Tempête dans une tasse de café. Le 3 mars, les cours mondiaux sont tombés à leur niveau le plus bas depuis cinq ans, déprimés par la division des producteurs et des consommateurs. Incapables de s'entendre sur le rétablissement des quotas d'exportation (1), pourtant nécessaires s'il s'agit de stabiliser les prix, ils ont donné le coup de grâce au marché. De 1 630 livres fin 1986, la tonne de robusta à Londres ne valait plus, au début du mois, que 1 290 livres. La remontée de prix à 1 320 livres le 11 mars n'a pas duré. Vendredi, les dernières cotations s'établissaient à 1 260 livres la tonne. Les conditions d'un accord entre les protagonistes sont, il est vrai, loin d'être réunies.

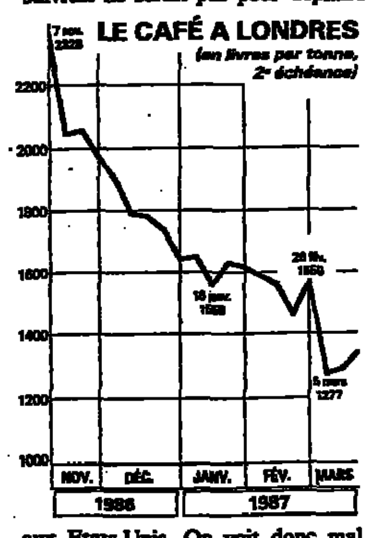
Le Brésil, premier producteur mondial, revendique une part de marché de 30 %, compte tenu de ses capacités d'exportation traditionnellement très importantes. Il considère comme accidentelle la sécheresse de l'an passé qui a réduit de moitié sa récolte, diminuant de fait son poids dans les échanges mondiaux. La Colombie et les Etats africains, ainsi que la France, ont accepté la prétention de Sao-Paulo. Les uns pour en finir avec une situation de prix désastreuse pour tous, Paris afin de montrer sa bonne volonté vis-à-vis du tiers-monde francophone.

Les Etats-Unis ne l'entendent pas de cette oreille. Ils préconisent une nouvelle répartition des quotas, qui s'appuierait sur les capacités réelles et récentes d'exportation des producteurs. Un tel schéma conduirait à réduire le poids du Brésil, dont les performances en 1985-1986 ont été limitées par les intempéries. Huit producteurs, que l'on baptise déjà les « dissidents », se sont rangés aux vues de Washington. Le Costa-Rica, la République Dominicaine, l'Equateur, l'Inde, le Honduras, l'Indonésie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Pérou voudraient ainsi bénéficier d'un quota supplémentaire, celui de « l'ancien régime » étant à leurs yeux insuffisant.

Mais l'incompréhension est totale. Les Brésiliens accusent les Américains d'*« agression économique »*, ces derniers les traitent de *« paranoïaques »*. En attendant, la dépression du marché fait des victimes. Le Salvador, le Honduras, le Guatemala et le Costa-Rica dépendent du café pour respectivement 65 %, 23 %, 43 % et 32 % de leurs recettes en devises (contre 9 % seulement pour le Brésil). Selon *son ministre* de l'agriculture, M. Brakanon, la Côte-d'Ivoire perdra cette année 350 milliards de francs CFA (soit 7 milliards de francs français) si les cours du café restent aussi bas.

Dans le contexte, les producteurs hésitent sur la stratégie commerciale à adopter. Certains, comme le Kenya, estiment qu'ils n'ont pas les moyens de s'abstenir de vendre pour attendre une hypothétique remontée des cours. En 1986, le café a rapporté 490 millions de dollars à Nairobi (26 % des recettes d'exportation). La crainte est réelle chez les producteurs de voir le Brésil s'engager dans une guerre des prix visant à ramener ses concurrents « dissidents » à de meilleurs sentiments.

Mais l'effondrement des cours qui suivrait ne serait pas pour déplaire



aux Etats-Unis. On voit donc mal pourquoi ils contribueraient à mettre fin à la bataille.

La solution, une fois encore, réside dans la négociation. Fin mars, un comité exécutif de l'Organisation internationale du café (OIC) tentera de rapprocher les vues. Mais les professionnels doutent de l'efficacité d'une telle réunion après l'échec cuisant des précédentes discussions. Pas besoin de lire dans le marc de café pour prévoir que le marché est à la veille de journées difficiles.

E. F.

(1) Ces *quotas ont été* levés en février 1986, pour stopper la flambée des prix. Ce retournement du marché à la baisse doit entraîner aujourd'hui leur rétablissement.

PRODUITS	COURS DU 13-3
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	909 (+ 7) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	820 (– 34,5) Livres/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	2 420 (+ 5) Livres/tonne
Sucre (Paris) Mai	1 320 (– 16) Francs/tonne
Café (Londres) Mars	1 260 (– 24) Livres/tonne
Cacao (New-York) Mars	1 853 (– 51) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Mars	292 (– 4,25) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Mars	139,25 (+ 3,75) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Mars	141,50 (=) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

LE MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

La décrue

Longtemps attendue, la décrue des taux d'intérêt est enfin entrée dans les faits. C'est la Banque d'Angleterre qui, dès lundi matin, a donné le coup d'envoi en achetant des effets bancaires au taux de 10 3/8 % à 10 7/8 %, soit une baisse de 0,5 point par rapport à la fourchette en vigueur depuis le 15 octobre 1986. La City se montrait alors surprise par ce mouvement attendu seulement pour le 17 mars, à l'occasion de la présentation du budget à la Chambre des communes. Mais cela n'a pas empêché la National Westminster Bank et les autres grandes britanniques de suivre, en répercutant immédiatement sur leur taux de base qui était ainsi ramené de 11 % à 10 1/2 %.

Dans l'après-midi du même lundi, c'était au tour de la Banque de France d'entrer dans la danse, en annonçant une baisse d'un quart de point de ses deux taux directeurs sur le marché monétaire. Le taux des achats fermes sur appel d'offre, porté brutalement de 7 1/4 % à 8 % le 2 janvier pour défendre le franc, *était ramené* à 7 3/4 %, tandis que le taux des prises en pension se repliait à 8 1/2 %.

Mais, contrairement à ce qui s'est passé *outre-Manche*, les banques n'ont pas suivi. Le taux de base bancaire, fixé depuis le 15 mai 1986 à 9,60 % – sauf dans quelques établissements comme le Crédit lyonnais, – n'a pas été modifié.

Plusieurs éléments ont rendu possible la légère baisse des taux directeurs de l'institut d'émission. Le calme revenu sur les marchés des changes et la bonne tenue du franc ont entraîné des rentrées de devises au rythme hebdomadaire de 5 mil*liards de francs. Le différentiel* d'inflation avec l'Allemagne, qui s'était dangereusement élargi en janvier après l'explosion à 0,9 % de l'indice français des prix de détail, se réduira à nouveau en février. En Allemagne fédérale, les prix ont augmenté de 0,1 %, et la hausse des prix en France devrait se situer entre 0,2 % et 0,3 %.

Les Allemands eux-mêmes n'ont pas exclu une nouvelle réduction de leur taux d'intérêt. C'est du moins ce qu'aurait laissé entendre M. Karl-Otto Poehl, président de la Bundesbank, à l'occasion d'une réunion privée à laquelle participaient pourtant quelque deux cents banquiers.

En fin de semaine, la détente sur les taux se propageait à la Belgique et à l'Italie. La Banque nationale de Belgique a réduit d'un demi-point son taux d'escompte fixé à 8 % à partir de jeudi ; vendredi, *la* Banque d'Italie modifiait le sien, pour la première fois depuis le 27 mai 1986, pour le ramener de 12 % à 11,5 %.

La *décrue s'est également éten*due au marché secondaire français, où les rendements nets ont accentué leur glissement, revenant de 8,63 % à 8,46 % pour les emprunts garantis par l'Etat, et de 8,91 % à 8,84 % pour ceux du secteur concurrentiel, suivant les indices du Crédit lyonnais. Le Marché à terme des instruments financiers (MATIF) a, également, été à la fête, les opérateurs anticipant une nouvelle baisse des taux dans la prochaine quinzaine. Il est vrai, aussi, que le MATIF, qui a largement dépassé les objectifs de ses concepteurs avec près de 20 000 contrats traités quotidiennement, contre une prévision de 500 à 1 000 contrats, a été particulièrement choyé. Le conseil des ministres de mercredi a présenté les réformes fiscales que réclamaient depuis longtemps lesprofessionnels de ce marché.

Autre bonne nouvelle, M. Edouard Balladur a confirmé, dans une interview au supplément « Affaires » du *Monde*, que les produits des privatisations seront affectés au remboursement de la dette nationale et pas à une relance, comme le réclament certains. *« Toute diminution des emprunts d'Etat a un effet heureux sur les taux d'intérêt »*, a souligné le ministre d'Etat.

Sur le marché primaire, les opérateurs se sont montrés actifs. Le *BALO* de lundi comporte deux gros emprunts d'un montant global de 6,9 milliards de francs. EDF lance un emprunt de 5 milliard en trois tranches, dont deux à taux fixe et une à taux variable. La première tranche de 2 milliards porte un taux d'intérêt de 8,30 %. La deuxième tranche, de 1,5 milliard, à bons de souscriptions d'obligations, est assortie d'un taux de 8,50 %. La troisième tranche ne fait pas l'objet d'un financement public. Elle porte un taux variable (taux annuel monétaire, TAM) minoré de 0,10 %. L'emprunt global est dirigé par la Banque Paribas et le Crédit lyonnais.

La Caisse des dépôts et consignations dirigera l'emprunt de 1,9 milliard de francs des Caisses d'épargne. L'Ecureuil lance une émission en deux tranches, d'une durée de douze ans, l'une à taux fixe (8,70 %) et l'autre à taux révisable, de 600 millions de francs.

Lundi, la Banque de France procédera à trois adjudications ouvertes au public de bons du Trésor à taux fixe d'un montant total de 10,5 milliards de francs. Les opérateurs examineront avec attention les résultats de ces adjudications, qui pourraient donner le signal d'une nouvelle baisse des taux en France.

(Intérim.)

Le Monde

Les menaces sur les otages français au Liban

Silence de l'OJR après le rejet par Paris de son ultimatum

L'Organisation de la justice révolutionnaire (OJR), qui menace d'assassiner un des otages français du Liban, Jean-Louis Normandin, n'avait pas réagi, le samedi 14 mars en fin de matinée, au rejet par Paris de ses exigences. En principe, l'ultimatum fixé par le groupe terroriste expirait à midi : si, à cette heure, le premier ministre, M. Jacques Chirac, n'avait pas fait *« une mise au point rapide »* sur de récents propos du président François Mitterrand sur la question des otages, l'OJR menaçait de *« juger et d'exécuter Jean-Louis Normandin »*, le technicien d'Antenne 2, retenu depuis le 8 mars 1986.

Le communiqué de l'OJR faisait référence à des déclarations, mardi, de M. Mitterrand, qui soulignait notamment que les négociations d'Etat à Etat menées jusqu'alors dans l'affaire des otages du Liban n'avaient pu aboutir du fait de *« conditions inacceptables posées par les ravisseurs »*. Vendredi, l'Elysée et Matignon faisaient front commun, refusant de *« se diviser sur la question des otages »*. Le porte-parole du premier ministre, M. Denis Baudouin, déclarait ainsi : *« Je tiens à dire de la part de l'ensemble des autorités françaises que le gouvernement entend poursuivre avec ténacité et fermeté sa lutte contre le terrorisme, d'où qu'il vienne et sous quelque forme qu'il se manifeste. »*

Les parents de Jean-Louis Normandin ont été reçus, vendredi après-midi, par le directeur de cabinet du premier ministre, M. Maurice Ulrich, puis par M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères. En début de soirée, M. Normandin a lancé un appel, demandant aux ravisseurs d'*« épargner la vie de son fils »*. *« Jean-Louis Normandin*, observe-t-il, *est otage depuis un an. Il espère, comme nous-mêmes, comme son petit garçon, comme ses amis, sa libération prochaine. Il était venu à Beyrouth pour faire son métier de technicien de télévision. Il n'est qu'une victime et nous demandons à ses ravisseurs de le comprendre. »*

Un défi à la Syrie

A Beyrouth comme à Paris, les menaces de l'OJR, un groupe de musulmans intégristes vraisemblablement proches de l'Iran, ont été interprétées comme un défi à la Syrie. Depuis quelques semaines, Damas tente de faire régner un peu d'ordre dans le secteur musulman de la capitale libanaise, en s'attaquant notamment au pouvoir des milices. Se faisant, les troupes syriennes se heurtent au Hezbollah, le parti intégriste pro-iranien, qui entend instaurer une République islamique au Liban.

A Washington, le département d'Etat a rappelé qu'un journaliste américain, M. Terry Anderson (le chef du bureau beyrouthin de l'agence Associated Press), allait entamer la semaine prochaine sa troisième année de détention au Liban. Un porte-parole a dénoncé *« l'acte cruel et cynique que constituaient les prises d'otages »*, cependant que la chaîne de télévision ABC assurait que le gouvernement américain poursuivait ses contacts avec l'Iran pour tenter d'obtenir la libération de ses ressortissants retenus au Liban.

A Paris, M. Roland Dumas, le président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, a estimé que les négociations financières entre la France et l'Iran *« progressaient »*. *« Les deux délégations seraient presque d'accord sur les chiffres »*, a indiqué M. Dumas (PS), au cours d'un déjeuner de presse. Cette déclaration est quelque peu contradictoire avec le sentiment exprimé dans les milieux du gouvernement, où l'on fait plutôt état d'une négociation qui piétine. – *(AFP, Reuter.)*

La cessation d'activité à soixante ans

Un projet de loi interdira la mention d'un âge de départ à la retraite dans les conventions collectives

La « cohabitation » est-elle plus facile à réaliser sur l'avenir des retraites complémentaires que sur l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun ? Participant – séparément – le vendredi 13 mars au colloque organisé pour le quarantième anniversaire de l'AGIRC (Association générale des institutions de retraite des cadres), le président de la République et le premier ministre ont presque pu se retrouver, d'une part en vantant, chacun de son côté, la retraite par répartition et le rôle des cadres dans la nécessaire compétitivité économique, d'autre part en exprimant les inquiétudes que provoquent pour les retraites la situation économique et l'évolution démographique.

Presque, car sur ce point les appréciations restent assez divergentes, et M. Jacques Chirac a une nouvelle fois critiqué la retraite à soixante ans, instituée par le gouvernement de gauche, opposant cette politique à celle des pays étrangers, qui ont *« cherché à maîtriser la charge des pensions »*.

M. François Mitterrand s'en est largement tenu au thème obligé du colloque, charmant un auditoire pas *a priori* favorable par des variations à sa manière sur la retraite et la vie des cadres. Il a cependant mis en valeur quelques éléments. D'abord, il a souligné le choix fait par le régime des cadres de la retraite par répartition, *« mise en application de la philosophie de solidarité sociale, hors de laquelle il n'y a pas d'avenir pour une société civilisée »*, et la *« volonté farouche »* des cadres de *« préserver leur construction de cet individualisme excessif qui pourrait pousser chacun à s'assurer tout seul »*.

Ensuite, analysant les difficultés qui pouvaient peser sur le régime de retraite des cadres, il a évoqué les *« courbes de la population française »* qui *« ne sont pas très bonnes »*, et la nécessité d'encourager les naissances, mais il a fait – s'abritant derrière les responsables de l'AGIRC – *« de l'économie, de la marche de l'entreprise, de sa compétitivité, le facteur principal d'inquiétude »*. Comment, a-t-il ajouté, *« le premier ministre et le ministre des affaires sociales ne diraient-ils pas que cent mille chômeurs de plus c'est 4 milliards de francs de moins qui pèsent sur le devenir de la Sécurité sociale »*... En regard, il a exalté l'attitude du régime des cadres, *qui n'a pas « baissé les bras »*.

Un « défi financier »

Ce n'est pas sur ce plan « philosophique » que M. Chirac s'est placé. Il a fait certes l'éloge de la solidarité entre générations et entre professions et de la gestion paritaire *(« force dans un pays où l'on attend trop de l'Etat »)* dans la retraite des cadres, mais il a donné quelques satisfactions plus concrètes : il a *promis* que le salaire plafond de la Sécurité sociale ne subira pas *« les hausses inconsidérées qui ont porté un préjudice grave au régime des cadres »* (quelques instants auparavant, M. Séguin avait été plus prudent, liant l'évolution à la lutte contre l'inflation) ; le premier ministre a annoncé l'agrément d'une convention collective pour les plus de soixante ans encore en activité, et donné la promesse formelle que les caisses des cadres pourront elles aussi distribuer les *« plans d'épargne retraite »* préparés par M. Balladur.

Mais c'est surtout un programme pour l'assurance-vieillesse de la Sécurité sociale que M. Chirac a présenté à cette occasion, placé dans une politique générale de la vieillesse visant à lutter contre l'*« exclusion »* des personnes âgées. Pour répondre au *« défi financier »* présenté par l'allongement de l'espérance de vie et la stagnation des ressources, car *« le nombre de cotisants actifs au mieux stagne »* par suite des emplois perdus, il a ouvert des *« pistes »* pour *« desserrer le piège »* de la retraite à soixante ans.

Celles-ci confirment les orientations déjà données par le premier ministre et le ministre des affaires sociales et se placent dans la ligne de la « commission de sauvegarde de l'assurance-vieillesse » (*le Monde* du 13 mars). Il s'agit d'abord de donner *« plus de souplesse »* au système en permettant une *« retraite progressive »* où l'on conserve une activité salariée tout en prenant une retraite partielle, alors que, aujourd'hui, c'est le *« tout ou rien »*. Sur ce point, M. Chirac a fait appel à l'aide de l'AGIRC – déjà promise par le représentant du régime des cadres à la « commission de sauvegarde ».

Deuxième piste : *« valoriser l'activité après soixante ans »* en accordant une prime à ceux qui partent plus tard en retraite. Mais le premier ministre a, comme la commission, manifesté la *« plus grande prudence »* sur ce point, compte tenu des risques financiers. Pour aller dans cette direction, M. Séguin, de son côté, a annoncé son intention de déposer un projet de loi interdisant la mention d'un âge de départ à la retraite dans les conventions collectives. Autre piste : celle d'une plus grande *« contributivité »* de l'assurance-vieillesse, également prônée par la commission de sauvegarde.

M. Chirac y a ajouté la nécessité d'un *« plus grand effort d'épargne personnelle »*. Cette évocation peut sans doute faire craindre un abaissement de la protection sociale collective au profit de la prévoyance individuelle. Mais, pour le premier ministre, il s'agit surtout de favoriser une *« épargne à long terme »*.

A plus court terme, M. Chirac a promis de *« maintenir le pouvoir d'achat »* de la retraite du régime général en 1987. Mais, en faisant l'éloge de la façon dont l'AGIRC a su *« freiner l'augmentation du point de retraite et relever progressivement le taux d'appel des cotisations »*, il a confirmé l'intention du gouvernement de ralentir la progression du pouvoir d'achat des pensions : c'est précisément ce que permettent déjà les dispositions adoptées fin 1986. Sur l'accroissement des ressources, M. Chirac a été muet. Mais M. Séguin, parlant avant lui, n'avait pas caché ses intentions. *« Un appel à des recettes supplémentaires, quelle que soit leur nature, s'impose dans les mois qui viennent »*, a-t-il dit, précisant ce qu'il avait indiqué le dimanche 8 mars au « Club de la presse » d'Europe 1. Une nécessité que la « commission de sauvegarde » a aussi soulignée.

GUY HERZLICH.

Visite-éclair de M. Chirac au Cameroun et au Sénégal

Accompagné de son conseiller pour les affaires africaines, M. Jacques Foccart, et du ministre de la coopération, M. Michel Aurillac, M. Jacques Chirac a fait le samedi 14 mars une courte visite au Cameroun et au Sénégal, où il devait rencontrer les présidents Paul Biya et Abdou Diouf.

Le porte-parole de Matignon, M. Baudouin, a indiqué que le premier ministre répond ainsi *« à des invitations très anciennes et tient des promesses »* faites à des chefs d'Etat amis. Dans une interview publiée par le quotidien sénégalais *le Soleil* à l'occasion de cette visite, M. Chirac évoque notamment la question du Tchad, qui devrait tenir une bonne place dans ses entretiens.

Il note qu'un consensus est né parmi les dirigeants africains pour *« condamner l'invasion des troupes libyennes et leur occupation d'une partie d'un territoire indépendant »*. Il cite à cet égard les prises de position récentes des présidents sénégalais, camerounais, ivoirien, togolais et zaïrois.

M. Aurillac venait pour sa part de N'Djamena, où il avait affirmé que la France tiendrait ses engagements en matière d'effort militaire (*le Monde* du 14 mars). Le gouvernement tchadien a annoncé vendredi que son armée avait tué cent douze soldats libyens et fait vingt-quatre prisonniers lors de l'interception d'une colonne libyenne qui se dirigeait vers Ouadi-Doum.

A Paris, le ministère de la défense dément catégoriquement une information, donnée par téléphone à l'agence Reuter depuis Tripoli, selon laquelle quatre soldats français auraient été tués à une centaine de kilomètres de Fada. On rappelle à Paris qu'aucun militaire français ne se trouve au nord du seizième parallèle.

Le conseil national du PCF

MM. Juquin et Rigout participent aux débats

Le Parti communiste devait réunir son conseil national, le samedi 14 et le dimanche 15 mars à Montreuil (Seine Saint-Denis), pour évoquer la situation politique. Une délégation du PCF devait participer, dimanche matin, à la manifestation organisée à Paris contre le projet de réforme du code de la nationalité.

La société française a-t-elle achevé son *« glissement à droite »* entre le 27 janvier et le 14 mars 1987 ? Alors que M. Roland Leroy *constatait dans son rapport devant le* comité central en janvier, après la contestation des étudiants et des cheminots, que *« le développement du mouvement ne contredit pas la contestation que nous avons faite d'un glissement à droite de l'opinion française »*, cette expression ne figure à aucune des trente-neuf pages du document présenté par M. André Lajoinie (*le Monde* du 11 mars) devant le conseil national réuni en mars.

Cette absence est d'autant plus remarquable que le thème du *« glissement à droite »*, largement repris l'année dernière par le PCF, avait fait son apparition dès les élections législatives de mars 1986. Il n'est *pas repris dans le texte élaboré par* une commission d'une trentaine de personnes placées sous la direction de M. Lajoinie qui a « planché » *depuis mai dernier. L'occultation du « glissement »* réjouira sans doute les « rénovateurs » qui se sont toujours opposés à cette thèse, mais il surprendra les plus « orthodoxes » de la direction du PCF, attachés à cette notion.

Quoi qu'il en soit, la discussion des membres du conseil national devait s'organiser autour de quatre thèmes de réflexion : *« une nouvelle efficacité économique et sociale contre la politique d'austérité et de déclin »*, la mise en évidence de nouvelles *« solidarités libératrices »*, le rôle de la France pour la paix, et la politique d'union autour du *« nouveau rassemblement populaire majoritaire »*.

Interrogé vendredi sur RTL, M. Pierre Juquin a annoncé qu'il prendrait la parole, qualifiant le document préparatoire de *« texte-fleuve où il n'y a pratiquement rien »*. Si quelques représentants au conseil national soulignent l'*« appauvrissement intellectuel »* du rapport Lajoinie ou ses *« lacunes dans le domaine des institutions »*, d'autres notent des *« passages intéressants sur la revalorisation de la notion de travail »*.

Démissionnaire du comité central en janvier, M. Marcel Rigout sera cependant présent au titre de député de la Haute-Vienne. En revanche, contrairement à tous les autres premiers secrétaires fédéraux, M. Jean-Paul Mougel, dont l'élection à la tête de la fédération de Meurthe-et-Moselle n'a pas été ratifiée par la direction nationale, sera absent. Selon certaines sources, Mme Colette Goeuriot, député communiste de ce département, aurait fait parvenir une lettre à la direction parisienne du PCF pour s'étonner de l'absence de M. Mougel et indiquer qu'en conséquence elle ne participerait pas à cette session du conseil national. Si c'est le cas, la Meurthe-et-Moselle sera alors représentée par M. Roland Favaro, qui occupe un poste de coordination pour la région Lorraine.

Le conseil national étant une instance consultative, et non pas délibérative, il n'y aura pas de vote sur le texte présenté par le président du groupe communiste de l'Assemblée nationale.

O. B.

M. ANDRÉ LAJOINIE
invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* »

M. André Lajoinie, président du groupe PCF de l'Assemblée nationale, député de l'Allier, sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury RTL-*le Monde* », dimanche 15 mars, de 18 h 15 à 19 h 30.

M. Lajoinie, membre du secrétariat du comité central du PCF et qui aura présenté le rapport devant le conseil national de son parti les 14 et 15 mars, répondra aux questions d'André Passeron et d'Alain Jacob, du *Monde*, et de Dominique Pennequin et de Bernard Lehut, de RTL, le débat étant dirigé par Henri Marque.

Deux nouveaux ambassadeurs

● **M. Plaisant à Athènes**
● **M. Schricke à Port-Moresby**

Le Quai d'Orsay a annoncé, le vendredi 13 mars, la nomination de deux ambassadeurs. Il s'agit de M. François Plaisant, directeur d'Europe à l'administration centrale, qui est nommé à Athènes, en remplacement de M. Pierre-Louis Blanc, et de M. Jean-Paul Schricke, qui succède à M. Jean-Michel Dasque, à Port-Moresby (Papouasie-Nouvelle-Guinée).

[Né le 22 juin 1932, licencié en droit, diplômé d'études supérieures de droit public et de l'Institut d'études politiques, ancien élève de l'ENA, M. Plaisant a d'abord été détaché auprès du ministre d'Etat chargé des affaires algériennes, de 1960 à 1964, puis a appartenu à la délégation française auprès de l'OTAN, de 1964 à 1968, et a été en poste à Bonn (1968-1973), avant d'être affecté à la délégation française à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, jusqu'en 1974. A l'administration centrale, M. Plaisant a été sous-directeur (1974-1978), puis directeur adjoint (1978-1980) d'Europe. Il a ensuite été nommé à Washington en 1980, et à Pretoria comme ambassadeur, en 1981, avant de revenir à l'administration centrale, comme directeur d'Europe, en 1984.]

[Né le 1er juin 1927, certifié d'études supérieures d'anglais, M. Schricke a servi au Maroc, de 1950 à 1960, dans différents postes administratifs et consulaires, puis a été nommé à Ottawa en 1960, à Bruxelles en 1962, à Kingston en 1964, à l'administration centrale (personnel) en 1971, à Johannesburg, comme consul général, en 1975, puis chargé d'affaires à Paramaribo en 1981. Il est revenu à l'administration centrale en août 1984, pour y être délégué dans les fonctions de sous-directeur du personnel.]

Le prix de reportage Ernest Hemingway est attribué à Françoise Chipaux

Le prix de reportage Ernest Hemingway - Europe vient d'être attribué à notre collaboratrice Françoise Chipaux, chef adjoint du service étranger. Les prix Hemingway ont été établis en 1985 par la région autonome Frioul - Vénétie - Julienne *et seront remis* aux lauréats *le 16* mai, dans la station de Ligna-Sabbiadoro, entre Venise et Trieste.

[Née en 1946, ancienne élève de l'Ecole de journalisme de Lille, Françoise Chipaux est entrée au *Monde* en 1968, au secrétariat de rédaction. Chef-adjoint du service sciences, éducation médecine en 1974, elle est entrée en 1979 au service étranger, où elle suit plus particulièrement les problèmes du Proche-Orient.]

EN BREF

● **Attentat à Belfast.** – Quatre policiers ont été blessés vendredi 13 mars par l'explosion d'une voiture piégée à l'entrée d'un cimetière de Belfast où ils enterraient l'un de leurs collègues assassiné. L'Armée républicaine irlandaise (IRA) a revendiqué l'attentat, expliquant que tant que la police ne se tiendrait pas à l'écart de l'enterrement des militants nationalistes, *« nous ne lui laisseront pas enterrer ses morts en paix »*. – *(Reuter.)*

● **LAOS : explosion d'une bombe à Vientiane.** – L'ambassade du Laos à Paris signale, dans un communiqué diffusé le 13 mars, que M. Chevardnadze, ministre soviétique des affaires étrangères, n'avait pas prévu, lors de son récent séjour à Vientiane, de se rendre au centre culturel soviétique, devant lequel une bombe a explosé le 9 mars (*le Monde* du 11 mars). *« Le poseur de bombe, tué sur le coup, est la seule victime de l'explosion »*, ajoute le communiqué, en présentant l'intéressé comme *« un homme de main des réactionnaires étrangers »*.

Le numéro du « Monde » daté 14 mars 1987 a été tiré à 510 251 exemplaires

A B C ‹ E F G H

